

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 4^ème Trimestre 2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 NOVEMBRE 2017

du 4^ème Trimestre 2017

ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2017

-=-

- | | | |
|-----------|--------------------------------|--|
| 1 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 2 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Approbation du procès-verbal de la dernière réunion.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 3 | ADMINISTRATION GENERALE | Communications électroniques - Ajout statutaire.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 4 | ADMINISTRATION GENERALE | Avenant n°1 à la convention de prestations de service entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 5 | FINANCES | Décision modificative n°2 - Budget principal.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 6 | FINANCES | Décision modificative n°2 - Budget Annexe Eau Potable.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 7 | FINANCES | Décision modificative n°2 - Budget Annexe Assainissement.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 8 | FINANCES | Décision modificative n°2 - Budget Annexe Circuit : Clef des Champs.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 9 | FINANCES | Politique tarifaire 2018.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 10 | FINANCES | Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2017.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 11 | FINANCES | Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 - Budget principal.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 12 | FINANCES | Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 - Budget annexe Eau potable.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |

13	FINANCES	Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 - Budget annexe Assainissement. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
14	FINANCES	Acquisition et cession de véhicules. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
15	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Définition de l'intérêt communautaire des voiries. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
16	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Rétrocession des voiries aux communes. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
17	EAU ET ASSAINISSEMENT	Fixation du prix de l'eau et de la redevance assainissement, ainsi que des autres prestations des services eau potable et assainissement pour l'année 2018. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
18	EAU ET ASSAINISSEMENT	Forages d'essai dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources sur la commune de Remaucourt - Indemnités dues. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
19	EAU ET ASSAINISSEMENT	Zonage d'assainissement des eaux usées sur les communes de Fayet, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Omissy, Remaucourt, Rouvroy et Saint-Quentin - Approbation du projet - Organisation de l'enquête publique. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
20	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Parc d'activité des Autoroutes - Compte-rendu annuel 2016 de la SEDA à la collectivité. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
21	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ZAE Le Royeux - Compte-rendu annuel 2016 de la SEDA à la collectivité. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
22	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
23	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche pour l'année 2018. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
24	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Convention partenariale d'animation de l'incubateur du sport. <i>Rapporteur : M. le Président</i>

25	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Appel à candidature 2018 - Incubateur du sport. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
26	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
27	ENVIRONNEMENT	Convention de partenariat avec l'antenne locale de l'association Les Bouchons d'Amour. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
28	ENVIRONNEMENT	Convention de partenariat avec les associations locales et Pastel pour la collecte de jouets. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
29	AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	Accord cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue Aisne Nord-Est Somme de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) 2016 - 2021. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
30	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Redevance spéciale. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
31	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Fixation des tarifs pour les professionnels. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
32	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Convention à conclure avec la société OCAD3E. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
33	SPORTS ET LOISIRS	Accueils de loisirs communautaires - Règlement intérieur. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
34	TRANSPORTS	Transport urbain - Signature de l'avenant n°11 - Gamme tarifaire. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
35	TRANSPORTS	Signature de l'avenant n°12 - Transport à la demande. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
36	TRANSPORTS	Convention de délégation et de gestion du transport scolaire. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
37	PERSONNEL	Information relative à la mise à disposition auprès de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois de Mme Cécile MILLET. <i>Rapporteur : M. le Président</i>

- 38 **PERSONNEL** Liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction pour nécessité absolue de service ou convention d'occupation précaire avec astreinte.
Rapporteur : M. le Président
- 39 **PERSONNEL** Modification du tableau des effectifs.
Rapporteur : M. le Président
- 40 **PERSONNEL** Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour les cadres d'emplois des adjoints administratifs, adjoints techniques, agents de maîtrise, adjoints du patrimoine, adjoints d'animation, éducateurs des activités physiques et sportives, opérateurs des activités physiques et sportives et animateurs.
Rapporteur : M. le Président
- 41 **PERSONNEL** Mise en place d'un régime indemnitaire pour les agents du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture et des éducateurs de jeunes enfants.
Rapporteur : M. le Président
- 42 **PERSONNEL** Installation de l'indemnité spéciale de risques aux agents des parcs zoologiques chargés de donner des soins aux animaux sauvages.
Rapporteur : M. le Président
-
- 43 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Compte rendu au Conseil des opérations effectuées en vertu de la délégation de M. le Président.
Rapporteur : M. le Président

=====

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Election d'un secrétaire et
d'un secrétaire auxiliaire.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Philippe CAMELLE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner Thomas DUDEBOUT

comme Secrétaire et M. Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services, comme Secrétaire auxiliaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Gilles GILLET, M. Jean-Louis GASDON ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Xavier BERTRAND

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Approbation du procès-
verbal de la dernière
réunion.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 68

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00
salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Philippe CAMELLE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le Président prend la parole :

Mes Chers Collègues,

Le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2017 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un parmi vous a des observations à présenter au sujet de sa rédaction, et dans le cas contraire de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Agnès POTEL, M. Jean-Louis GASON, Mme Danielle LANCO ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Xavier BERTRAND

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE -
Communications
électroniques - Ajout
statutaire.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Philippe CAMELLE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5216-5 et L 5211-17 et suivants ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne n° 2016-1077 du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois adoptés par délibération du 20 juin 2017 ;

Compte tenu de la nécessité de rattacher statutairement la compétence relative au développement de la fibre sur le territoire intercommunal, conformément aux dispositions du chapitre V, titre II, livre IV du code général des collectivités territoriales.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'ajout de la compétence statutaire suivante :

Article 11.3 - Compétences supplémentaires

16°) En matière de communication numérique :

« Réseaux et services locaux de communications électroniques »

2°) d'autoriser M. le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération qui devra être transmise à l'ensemble des communes.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Jean-Louis GASDON ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40979-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE - Avenant
n°1 à la convention de
prestations de service
entre l'Agglomération
du Saint-Quentinoise et la
Ville de Saint-Quentin.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00
salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Philippe CARMELLE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans une convention conclue entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville les 12 et 16 décembre 2016, les deux entités sont convenues de recourir aux prestations de service dans les domaines suivants : entretien voirie, entretien des COSEC, atelier d'impression, affaires immobilières et foncières, recherche de financement extérieurs, prévention et centre de formation et de perfectionnement.

Après plusieurs mois de fonctionnement, il s'avère que l'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville ont décidé d'ajuster le périmètre d'intervention de certaines prestations.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les évolutions en retirant de la convention cadre l'entretien des COSEC, les affaires immobilières et foncières, la recherche de financement extérieurs, le centre de formation et de perfectionnement et en ajoutant les interventions liées à la régie transports.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Jean-Louis GARDON ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40934-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'Autorité Compétente"
par délégation

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU SAINT QUENTINOIS ET LA VILLE DE SAINT QUENTIN**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois, 58 boulevard Victor Hugo 02100 Saint-Quentin, représentée par son Président en exercice, Monsieur Xavier BERTRAND habilité aux présentes par une délibération du Conseil de Communauté en date du ...

Ci-après dénommée « La CASQ »

ET,

La Ville de Saint Quentin, place de l'Hôtel de Ville BP 345 02107 Saint-Quentin, représentée par son Maire en exercice, Madame Frédérique MACAREZ, habilité aux présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du ...

Ci-après dénommée « La Ville »

Ci-après dénommées ensemble « les Parties »

.....

Vu le Code général des collectivités territoriales (ci-après dénommé « le CGCT ») ;
Vu le Rapport relatif à la mutualisation des moyens entre la CASQ et ses communes membres pour la période 2015-2020 modifié par délibérations en date du 16 décembre 2016 ;
Vu la délibération de la Ville en date du 12 décembre 2016 ;
Vu la délibération de la CASQ en date du 16 décembre 2016 ;
Vu la convention relative aux prestations de service entre la CASQ et la Ville conclue les 12 (conseil municipal) et 16 (conseil communautaire) décembre 2016.

PREAMBULE

Dans une convention conclue entre la CASQ et la Ville les 12 et 16 décembre 2016, les deux entités ont convenu de recourir aux prestations de service dans les domaines suivants : entretien voirie, entretien des COSEC, atelier d'impression, les affaires immobilières et foncières, la recherche de financement extérieurs, la prévention et le centre de formation et de perfectionnement.

Après plusieurs mois de fonctionnement, il s'avère que la CASQ et la Ville ont décidé d'ajuster le périmètre d'intervention de certaines prestations.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les évolutions en retirant de la convention cadre certaines prestations de service et en ajoutant les interventions liées à la régie transports.

SUR CE LES PARTIES ONT ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1. Objet

Il est ajouté à l'article 1 de la convention de prestations de service les services de la régie transports.

Ainsi, la CASQ bénéficiera de l'intervention de la régie transports de la Ville lorsqu'elle en exprimera le besoin.

Dans les articles 1 et 2 de la convention de prestation de service, sont supprimés les domaines d'intervention suivants à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Actions immobilières et foncières
- Recherches de financements extérieurs
- Centre de formation et de perfectionnement

A compter du 1^{er} février 2018, les prestations relatives au service Affaires Sportives (entretien et maintenance des Complexes Sportifs Evolutifs Couverts de la CASQ) sont supprimées des articles 1 et 2 de la convention.

Article 2. Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention relative aux prestations de service entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin non visées dans le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Saint-Quentin, le

Pour la Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois

Pour la Ville de Saint-Quentin

Xavier BERTRAND
Président de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°2 - Budget
principal.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00
salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Philippe CARMELLE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°2 - Budget
Annexe Eau Potable.**

—

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 68

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Philippe CARMELLE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2017 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE EAU			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
Ch 042 – Opérations d'ordre	+15 000,00	Ch 011 - Charges à caractère générale	-27 500,00
		Ch 012 - Charges de personnel	+27 500,00
		Ch 023 - Virement de section	+15 000,00
	+15 000,00		+15 000,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virements de crédit + Décisions modificatives)			13 506 977,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 021 - Virement de section	+15 000,00	Ch 040 – Opérations d'ordre	+15 000,00
	+15 000,00		+15 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virements de crédit + Décisions modificatives)			8 166 018,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2,
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

M. Jean-Michel BERTONNET, M. Claude VASSET, Mme Marie-Laurence MAITRE ne prennent pas part au vote.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY,
Mme Marie-Anne VALENTIN.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-41080-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°2 - Budget
Annexe Assainissement.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00
salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERiot, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Philippe CARMELLE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2017 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
Ch 42 – Opérations d'ordre	+25 000,00	Ch 011 - Charges à caractère générale	-19 600,00
		Ch 012 - Charges de personnel	+19 600,00
		Ch 023 - Virement de section	+25 000,00
	+25 000,00		+25 000,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virements de crédit + Décisions modificatives)			16 600 144,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 021 - Virement de section	+25 000,00	Ch 40 – Opérations d'ordre	+25 000,00
	+25 000,00		+25 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virements de crédit + Décisions modificatives)			9 515 421,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2,
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-41081-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°2 - Budget
Annexe Circuit : Clef des
Champs.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00
salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Philippe CARMELLE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2017 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
		Ch 011- Charges à caractère général	-25 000,00
		Ch 012 - Charges de personnel	+25 000,00
	+0,00		+0,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virements de crédit + Décisions modificatives)			506 511,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
		Ch 20 - Immobilisations incorporelles	-4 740,00
		Ch 21 - Immobilisations corporelles	+4 740,00
	+0,00		+0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virements de crédit + Décisions modificatives)			151 093,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2,
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Philippe VIGNON ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-41082-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Politique
tarifaire 2018.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Philippe CARMELLE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Les services techniques de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois effectuent des travaux d'aménagement divers sur son territoire.

Le coût de la main d'oeuvre de ces interventions, mais également des moyens mis à disposition peut être facturé à des tiers (usagers du service public, entreprise ayant créé des dommages sur nos infrastructures,...) et sert au calcul du coût des travaux en régie.

Afin de permettre une meilleure valorisation de ces heures d'intervention, il est proposé une politique tarifaire pour 2018.

- Main d'œuvre

Service	Tarif horaire
Accueil et logistique	22,44 €
Informatique	34,95 €
Régie magasin	27,93 €
Régie garage	27,15 €
Régie espaces verts	26,99 €
Régie eau et assainissement	31,03 €
Camion atelier	24,09 €

- Véhicules de moins de 3,5 tonnes

Type de véhicule	Prix au km	Prix à l'heure
Berline et fourgonnette	0,60 €	2,85 €
Fourgon	1,08 €	5,28 €
Camion benne	2,22 €	5,82 €
Moto et quad	NA	1,56 €
Petit camion benne électrique	NA	3,49 €
Camion caisse	5,11 €	9,06 €

· NA = Compteur horaire uniquement

- Véhicules de plus de 3,5 tonnes

Type de véhicule	Prix au km	Prix à l'heure
Camion	1,15 €	7,31 €
Camion benne	3,63 €	13,59 €
Camion benne 5,5 tonnes avec grue auxiliaire	NA	15,41 €
Camion benne 9 tonnes avec grue auxiliaire	5,37 €	13,52 €
Camion benne 15 tonnes avec grue auxiliaire	5,75 €	21,39 €
Camion benne 19 tonnes avec grue auxiliaire	10,52 €	19,41 €
Camion benne 26 tonnes avec grue auxiliaire	9,25 €	29,41 €
Camion ampliroll (19 et 26 tonnes)	NA	17,70 €
Benne à ordures ménagères (19 et 26 tonnes)	NA	39,04 €
Excavatrice 19 tonnes	14,26 €	84,82 €
Hydrocureuse 5,5 tonnes	NA	28,41 €
Hydrocureuse 12 tonnes	13,49 €	50,23 €
Hydrocureuse 19 tonnes	7,02 €	73,02 €
Hydrocureuse 26 tonnes	6,82 €	182,01 €
Chargeur articulé et tracto chargeur	NA	27,92 €
Grue et pelle hydraulique	NA	70,03 €
Tracteur agricole	NA	48,91 €

· NA = Compteur horaire uniquement

- Matériels

Type de matériel	Prix à l'heure
Saleuse auto portée (+ et – 3,5 tonnes)	4,86 €
Saleuse tractée	2,93 €
Matériel agricole (broyeur, charrue, motoculteur, lame de déneigement,...)	1,90 €
Petit matériel de coupe espaces verts (tondeuse tractée, tronçonneuse, débroussailleuse, taille haie,...)	0,32 €
Petit outillage électro portatif (perceuse, perforateur, scie sauteuse, scie circulaire, compresseur,...)	0,21 €
Groupe électrogène portatif (entre 2 et 7 Kw)	0,14 €
Cylindre	0,58 €
Tondeuse autoportée, tracteur de tonte, robot de tonte	2,05 €
Nettoyeur haute pression embarqué	1,87 €
Caisson pour déchets	0,61 €
Chariot élévateur	2,60 €
Remorque (plus de 500 kg)	2,66 €
Minipelle	48,47 €
Embarcation	2,24 €
Matériel de voirie (piqueur, patin vibrant, découpeuse, moto pompe,...)	0,23 €
Petit matériel de propreté (chariot, pulvérisateur, épandeur,...)	0,31 €
Malaxeur	0,41 €
Générateur et extracteur de fumée (canalisation)	1,41 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la politique tarifaire 2018.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Fabien BLONDEL ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40905-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Fonds de
concours à destination
des communes de moins
de 10 000 habitants -
Programmation 2017.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Philippe CAMELLE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Par délibération du 20 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants, avec une inscription de 171 000 € sur le budget prévisionnel 2017.

Le comité de pilotage s'est réuni deux fois, en septembre et en octobre 2017, afin d'étudier les dossiers présentés par les communes à l'issue de l'appel à projets, et valider les projets retenus, conformément à la programmation ci-annexée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la programmation pour l'attribution du fonds de concours 2017 conformément au programme ci-annexé ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif audit fonds de concours, et à procéder à toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40854-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**Fonds de concours à destination
des communes de moins de 10 000 habitants
Programmation définitive 2017**

Domaine d'intervention	COMMUNE	Intitulé de l'opération	assiette éligible	Montant subvention attribuée
Patrimoine	CLASTRES	Mise en conformité de l'installation électrique de la salle des fêtes	4 165,20 €	1 040,00 €
	CONTESCOURT	Mise en accessibilité de la Mairie	9 669,00 €	1 933,80 €
	CONTESCOURT	Réfection de la toiture de l'abri-bus	1 496,44 €	748,22 €
	CONTESCOURT	Rénovation de la douche du logement communal	1 400,00 €	700,00 €
	DALLON	Mise aux normes du logement communal	25 525,00 €	2 854,00 €
	DALLON	Aménagement du cimetière	31 080,00 €	10 878,00 €
	FIEULAIN	Aménagement d'une salle des associations et d'une mairie dans les locaux d'une ancienne école	226 035,00 €	27 069,71 €
	HARLY	réalisation d'un logement à l'étage de l'espace culturel	97 526,00 €	18 000,00 €
	MARCY	Aménagement de la nouvelle mairie	214 443,86 €	10 722,19 €
	LESDINS	Remplacement des fenêtres de la salle du conseil et de la porte du garage à la mairie	8 073,33 €	4 036,66 €
	MONTESCOURT LIZEROLLE	Isolation de la salle des fêtes Gérard Philippe	41 860,20 €	14 651,07 €
	MONTESCOURT LIZEROLLE	Mise aux normes des services techniques	32 908,10 €	13 163,24 €
	ROUVROY	Aménagement d'un logement pour mise en accessibilité PMR	45 018,17 €	22 509,08 €
	SAINT-SIMON	Rénovation des locaux de la gendarmerie	6 389,00 €	3 194,00 €
	SAINT-SIMON	Rénovation des huisseries de la salle des fêtes	5 150,00 €	2 575,00 €
SOUS TOTAL DOMAINE PATRIMOINE				134 074,97 €
SCOLAIRE	CLASTRES	Travaux de sécurisation de l'école primaire	7 175,00 €	1 793,75 €
	GRUGIES	Installation de stores et d'un urinoir à l'école	4 136,67 €	2 000,00 €
	JUSSY	Equipements numériques école primaire	3 668,05 €	1 500,00 €
SOUS TOTAL DOMAINE SCOLAIRE				5 293,75 €
ECLAIRAGE PUBLIC	CUGNY	enfouissement des réseaux éclairage public	34 738,55 €	17 369,28 €
SOUS TOTAL DOMAINE ECLAIRAGE PUBLIC				17 369,28 €
PATRIMOINE CULTUREL	DURY	Mise aux normes et travaux de consolidation de l'Eglise	27 722,25 €	6 000,00 €
SOUS TOTAL DOMAINE PATRIMOINE CULTUREL				6 000,00 €
SPORT ET LOISIRS	GAUCHY	Aménagement d'une aire de détente quartier "Gauchy Village"	16 000,00 €	7 200,00 €
	SAINT-SIMON	Installation éclairage terrain de football	2 125,66 €	1 062,00 €
SOUS TOTAL DOMAINE SPORT ET LOISIRS				8 262,00 €
TOTAL				171 000,00 €

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Autorisation du Président
à engager, liquider et
mandater les dépenses
d'investissement de
l'exercice 2018 - Budget
principal.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Philippe CAMELLE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612.-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2017 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20– Immobilisations incorporelles	1 234 050,00 €	308 512,50 €
204– Subventions d'équipements versées	1 961 304,00 €	490 326,00 €
21– Immobilisations corporelles	12 057 530,00 €	3 014 382,50 €
23– Immobilisations en cours	6 854 976,00 €	1 713 744,00 €
Total des dépenses d'équipement	22 107 860,00 €	5 526 965,00 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Autorisation du Président
à engager, liquider et
mandater les dépenses
d'investissement de
l'exercice 2018 - Budget
annexe Eau potable.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERiot, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEBVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEBVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2017 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	245 420,00 €	61 355,00 €
21 – Immobilisations corporelles	2 095 535,00 €	523 883,75 €
23 – Immobilisations en cours	1 027 285,00 €	256 821,25 €
Total des dépenses d'équipement	3 368 240,00 €	842 060,00 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Patricia KUKULSKI, M. Christian HUGUET, M. Alexis GRANDIN ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40902-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Autorisation du Président
à engager, liquider et
mandater les dépenses
d'investissement de
l'exercice 2018 - Budget
annexe Assainissement.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00
salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612.-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2017 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	381 590,00 €	95 397,50 €
21 – Immobilisations corporelles	3 907 651,00 €	976 912,75 €
23 – Immobilisations en cours	773 994,00 €	193 498,50 €
Total des dépenses d'équipement	5 063 235,00 €	1 265 808,75 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40903-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Acquisition
et cession de véhicules.**

=

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre de la réorganisation des deux collectivités, il a été décidé que le parc de véhicules serait redéployé selon les propres entités de chacun.

Aussi, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois va faire l'acquisition auprès de la Ville de Saint-Quentin de 18 véhicules pour un montant total de 94 605,00 € TTC.

Dans ce même cadre, l'Agglo vendra à la Ville de Saint-Quentin 4 véhicules pour un montant total de 18 100,00 € TTC.

Le détail de ces transactions est répertorié dans les annexes jointes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'acquisition des biens de la Ville de Saint-Quentin dans les conditions définies au présent rapport,

2°) d'approuver la vente des biens à la Ville de Saint-Quentin dans les conditions définies au présent rapport,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40950-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Liste des quatre véhicules
de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
achetés par la Ville de Saint-Quentin

Renault LAGUNA, 8068 XW 02 :

- . Date de 1^{ère} mise en circulation le 06/10/2006
- . 188 000 km

Valeur argus : 2 600 euros

Renault Trafic, CH 407 DP :

- . Date de 1^{ère} mise en circulation le 29/06/2012
- . 27 300 km

Valeur argus : 7 600 euros

Peugeot 107, CK 557 GK :

- . Date de 1^{ère} mise en circulation le 31/08/2012
- . 43 000 km

Valeur argus : 3 900 euros

Benne à ordures ménagères, EG 097 DB :

- . Date de 1^{ère} mise en circulation le 17/10/2007
- . 10 900 heures

Valeur argus : 4 000 euros

MONTANT TOTAL : 18 100 euros TTC

Liste des dix-huit véhicules de la Ville de Saint-Quentin
achetés par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

<u>Peugeot 308, AS 785 HG :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 18/05/2010 . 65 000 km Valeur argus : 5 500 euros	<u>Peugeot 308, AJ 500 CA :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 30/12/2009 . 110 000 km Valeur argus : 4 000 euros
<u>Peugeot 508, BE 214 ZA :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 20/12/2010 . 118 000 km Valeur argus : 8 800 euros	<u>Peugeot Jumper, 5428 YD 02 :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 19/04/2006 . 111 000 km Valeur argus : 2 000 euros
<u>Renault Kangoo, BW 252 WY :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 22/03/2000 . 101 000 km Valeur argus : 1 600 euro	<u>Renault Clio, 6081 YA 02 :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 04/06/2007 . 83 500 km Valeur argus : 1 520 euros
<u>Renault Clio, CJ 431 GS :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 30/07/2012 . 25 500 km Valeur argus : 6 600 euros	<u>Peugeot 107, CJ 317 VB :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 16/08/2012 . 27 500 km Valeur argus : 4 000 euros
<u>Renault Kangoo, DM 275 TY :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 15/07/2003 . 163 000 km Valeur argus : 1 200 euros	<u>Dacia Sandero, DS 038 XY :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 30/06/2015 . 11 000 km Valeur argus : 6 100 euros
<u>Renault Kangoo, DW 511 DH :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 29/09/2015 . 13 500 km Valeur argus : 13 360 euros	<u>Renault Kangoo, DW 542 BM :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 28/09/2015 . 5 000 km Valeur argus : 9 280 euros
<u>Peugeot 308, 9448 YE 02 :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 05/12/2008 . 85 000 km Valeur argus : 3 500 euros	<u>Dacia Sandero, DS 489 XZ :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 30/06/2015 . 2 000 km Valeur argus : 6 260 euros
<u>Renault Kangoo, CJ 970 GQ :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 30/07/2012 . 30 000 km Valeur argus : 4 785 euros	<u>Renault Zoé, DM 438 PX :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 16/12/2014 . 11 500 km Valeur argus : 9 400 euros
<u>Peugeot Boxer, AK 776 GC :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 21/01/2010 . 92 000 km Valeur argus : 4 000 euros	<u>Peugeot 206, AJ 607 CA :</u> . Date de 1 ^{ère} mise en circulation le 30/12/2009 . 134 000 km Valeur argus : 2 700 euros

MONTANT TOTAL : 94 605 euros TTC

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Définition de l'intérêt
communautaire des
voiries.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne n°2016-1077 du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Saint-quentin et de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération approuvés par délibération du 20 juin 2017 ;

Considérant que dans le cadre de la fusion des Communautés, les dispositions de la loi NOTRe et de l'article L.5211-41-3 du CGCT prévoient que lorsque l'exercice des compétences de l'établissement issu de la fusion est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion ;

Considérant que l'intérêt communautaire peut être déterminé au plus tard jusqu'en décembre 2018 ;

Considérant qu'au titre des compétences optionnelles l'article 11-2 des statuts de la Communauté d'agglomération comprend : « la création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ;

Considérant que par délibération du 20 juin 2017, la Communauté d'agglomération a arrêté la liste des voiries d'intérêt communautaire ;

Considérant que cette liste doit être parfaite par des plans plus précis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la définition de l'intérêt communautaire des voiries, conformément à la délibération du 20 juin précitée et selon les descriptions jointes, complétées des plans géométriques consultables au siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois ;

2°) d'autoriser M. le Président à effectuer à toutes formalités afférentes.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Paul GIRONDE, M. Benoît LEGRAND ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40834-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Annexe 1 : Liste des voiries

Voiries déclarées d'intérêt communautaire

- **COMMUNE D'ARTEMPS**
 - Chemin d'Essigny

Chaussée :

Surface : 4946 m²
Longueur : 1624 ml
Largeur moyenne : 3.00 ml



- **COMMUNE DE CLASTRES**

➤ Rue du Château d'Eau

Chaussée

Surface : 5246 m²
Longueur : 955 ml
Largeur moyenne : 5.50 ml

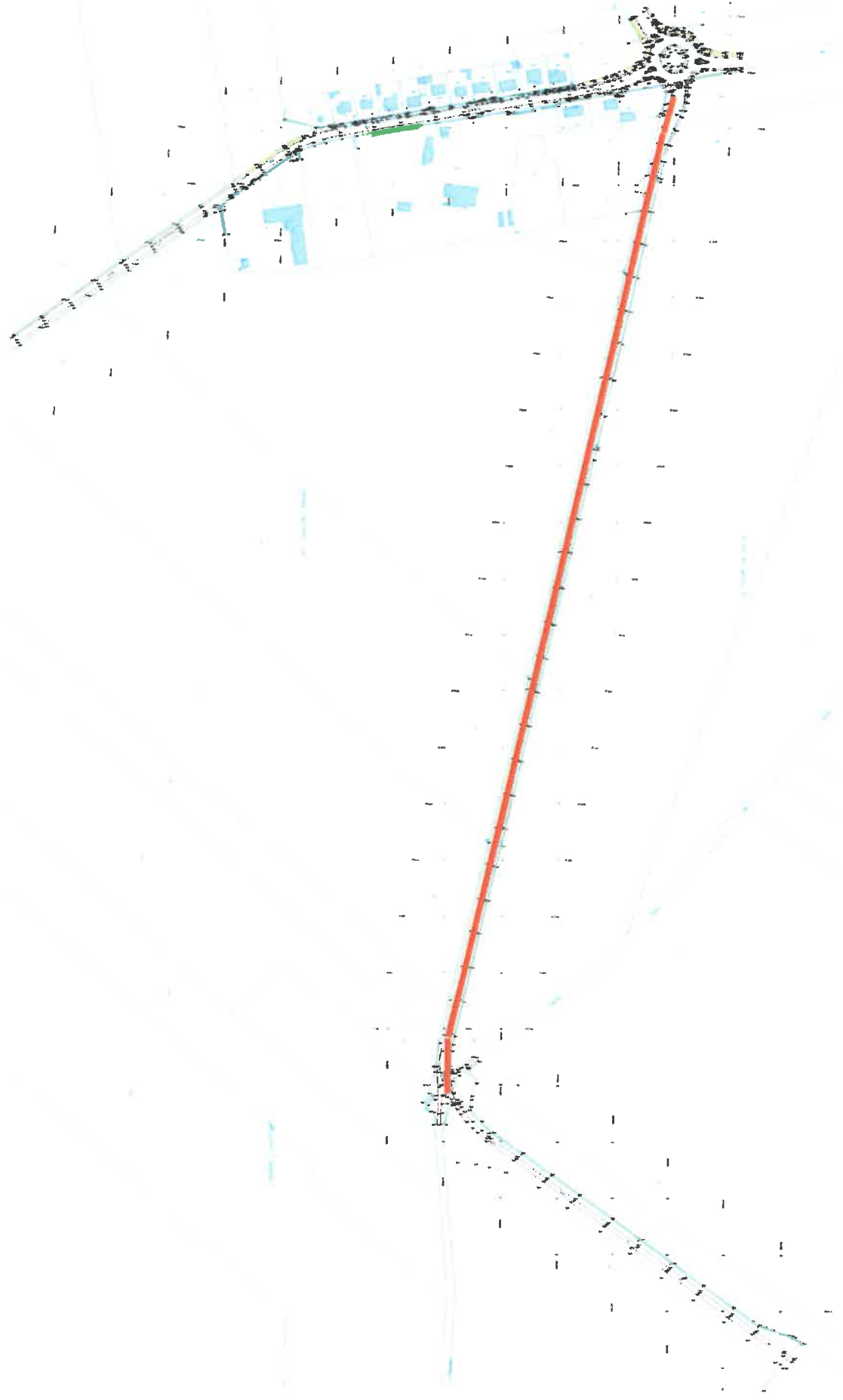


- COMMUNE DE CLASTRES

- Rue du Vieux Marlis

Chaussée :

Surface : 4165 m²
Longueur : 921 ml
Largeur moyenne : 4.50 ml

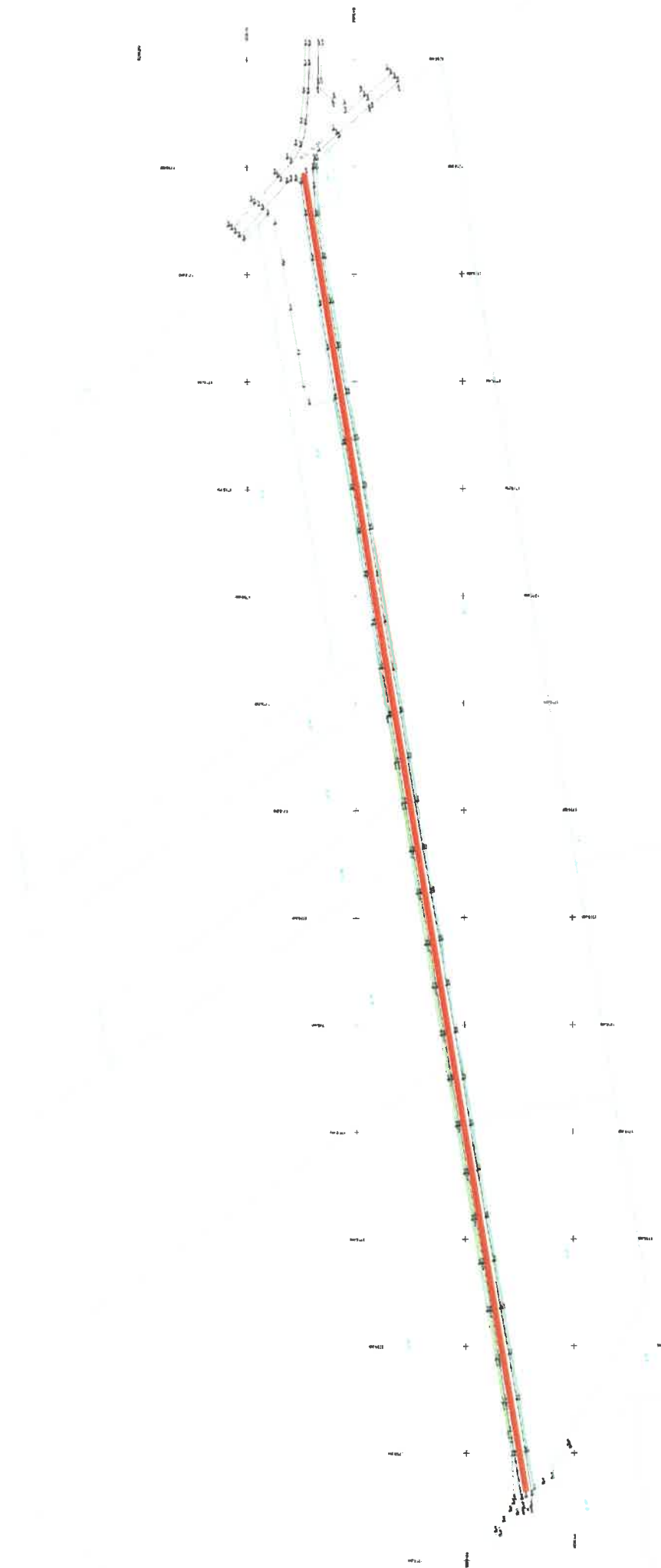


- **COMMUNE DE CLASTRES**

➤ Voie menant de la RD341 à la ZAE de la clef des Champs

Chaussée :

Surface : 2934 m²
 Longueur : 622 ml
 Largeur moyenne : 4.80 ml



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Rétrocession des voiries
aux communes.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEBVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEBVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1321-3, L.5216-5, L.5211-41-3 ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne n°2016-1077 du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération approuvés par délibération du 20 juin 2017 ;

Vu l'inventaire établi sur le territoire de la Communauté d'agglomération et la nécessité de procéder à la rétrocession des voiries qui ne présentent pas d'intérêt communautaire ;

Vu le procès-verbal de la commission d'évaluation des politiques publiques et des services aux usagers réunie le 6 juin 2017 ;

Considérant que la liste annexée à la présente délibération représente les voies à restituer aux communes ;

Considérant que la restitution des voiries aux communes devra se faire après leur remise en état ;

Considérant que tous futurs travaux à réaliser sur les voiries après restitution seront supportés par les communes et financés par un fonds de concours ne pouvant excéder 50 % du financement net supporté par la commune.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de restituer les voies, dont les plans sont annexés à la présente délibération et complétés des plans géométriques consultables au siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois, aux communes sur le territoire desquelles elles se situent ;

2°) de procéder aux restitutions selon les conditions exposées au présent rapport ;

3°) d'autoriser M. le Président à effectuer toutes formalités en ce sens, y compris procéder aux transferts et créer le fonds de concours correspondant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40795-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

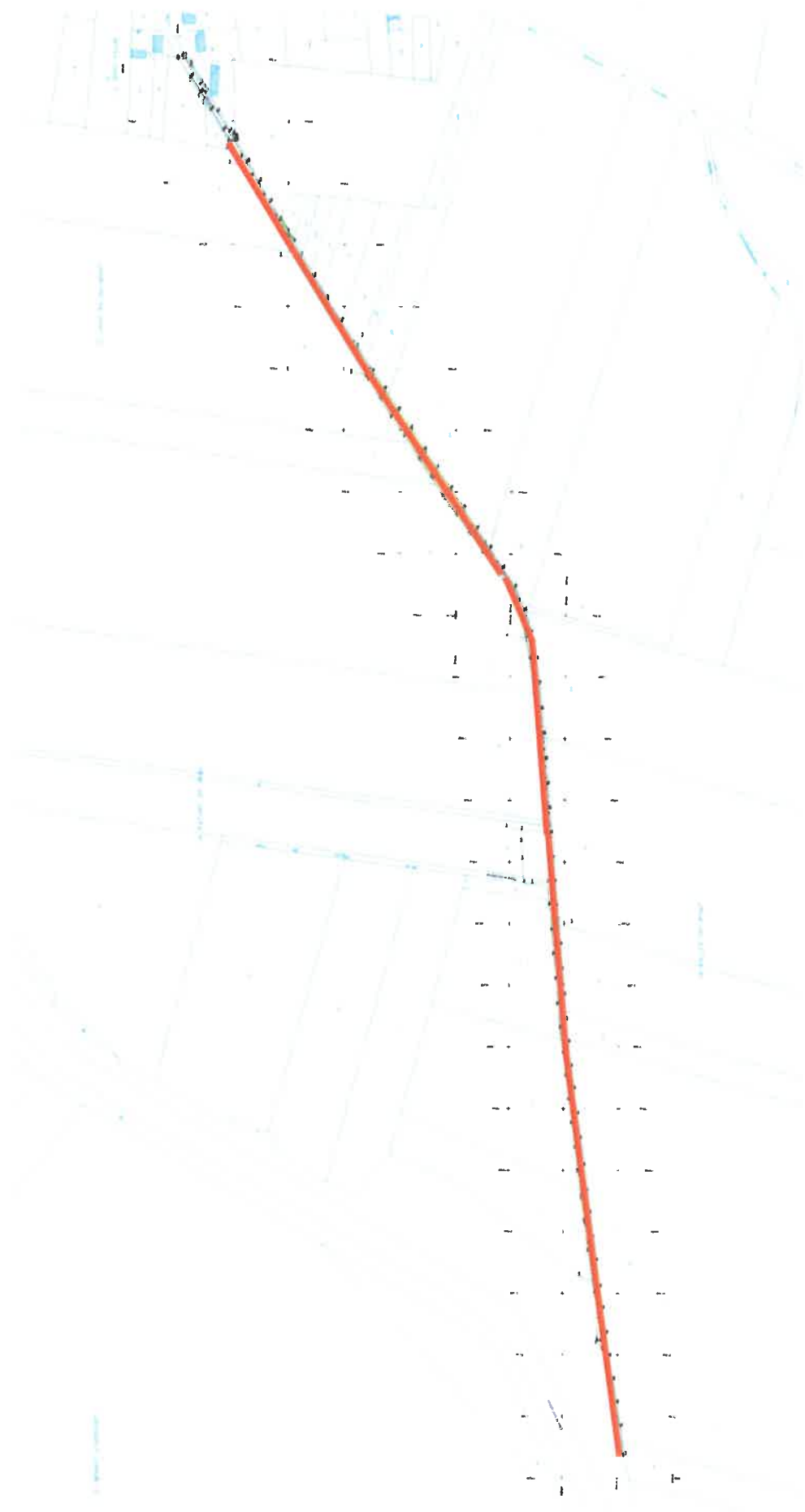
Voiries rétrocadées aux communes sur le territoire desquelles elles se situent

- **COMMUNE D'ARTEMPS**

➤ Chemin de Tugny et Pont

Chaussée :

Surface : 2978 m²
Longueur : 1146 ml
Largeur moyenne : 2.60 ml

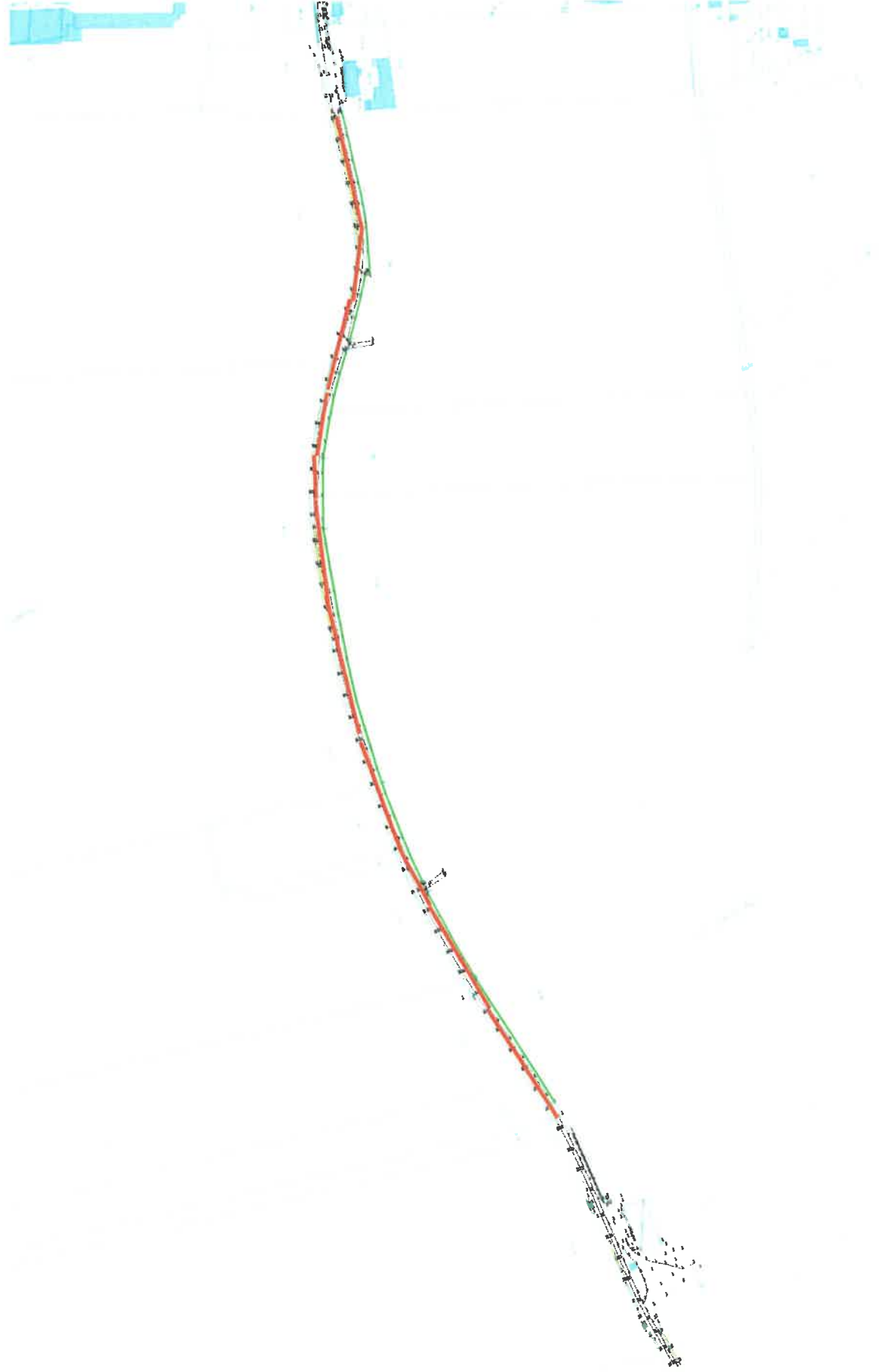


- **COMMUNE D'AUBIGNY AUX KAISNES**

- Rue de la Croix Saint Claude

Chaussée :

Surface : 2987 m²
Longueur : 910 ml
Largeur moyenne : 3,30 ml



- COMMUNES DE CUGNY ET D'ANNOIS

➤ Rue du Déroit d'Annois

Chaussée :

Commune de CUGNY

Surface : 533 m²
Longueur : 340 ml
Largeur moyenne : 1.60 ml

Commune d'ANNOIS

Surface : 548 m²
Longueur : 340 ml
Largeur moyenne : 1.60 ml



• COMMUNES D'HAPPENCOURT ET D'ARTEMPS

➤ Chemin d'Artemps

Chaussée :

Commune d'HAPPENCOURT	
Surface :	2054 m ²
Longueur :	672 ml
Largeur moyenne :	3.00 ml

Commune d'ARTEMPS	
Surface :	981 m ²
Longueur :	324 ml
Largeur moyenne :	3.00 ml



- COMMUNE DE MONTESCOURT-LIZEROLLES

➤ Rue Paul Démoulin

Chaussée :

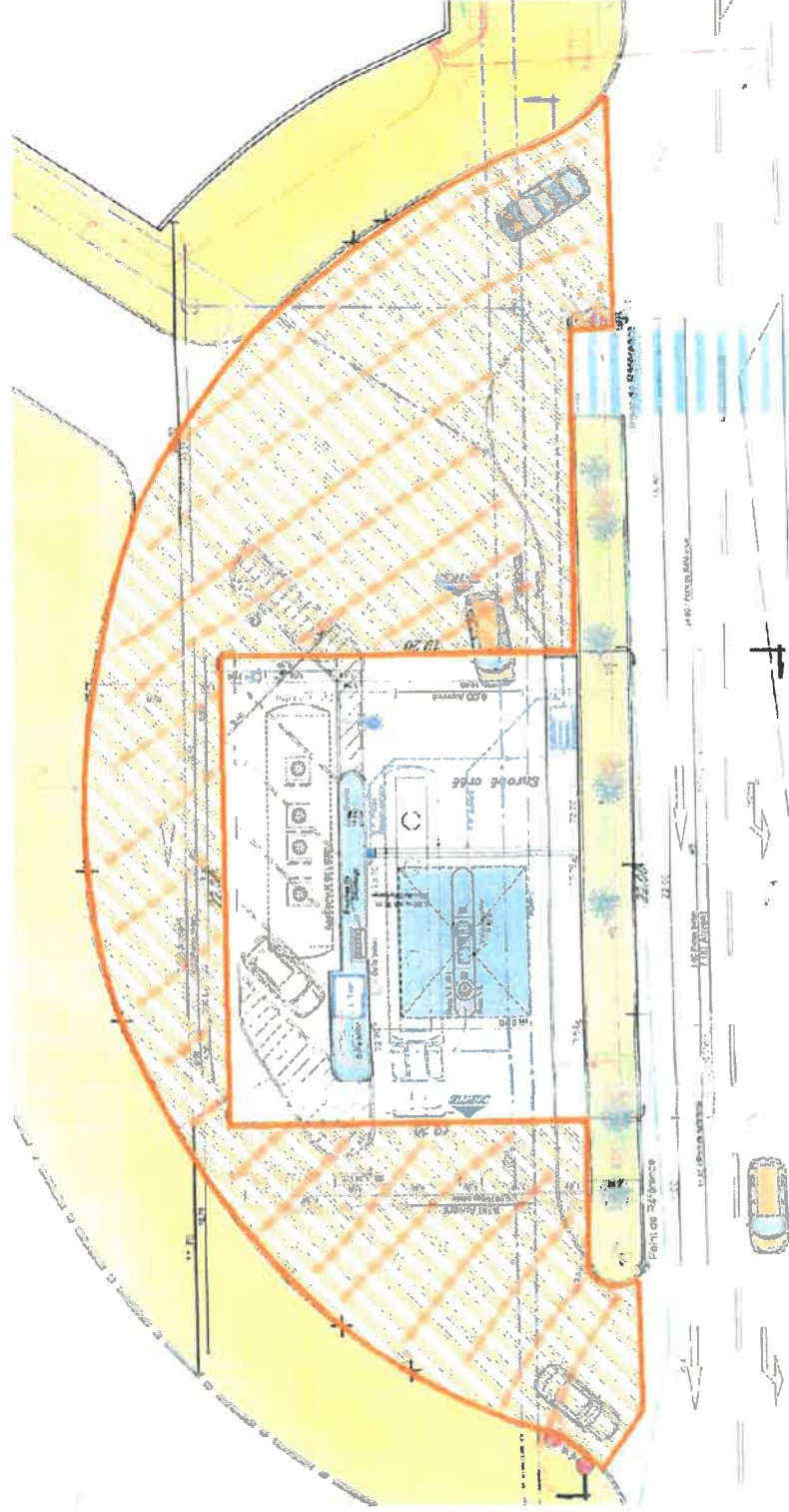
Surface : 5108 m²
Longueur : 844 ml
Largeur moyenne : 6.10 ml



- **COMMUNE DE JUSSY**

➤ Rue du Rond-Point de la Victoire

Chaussée: Longueur : 116 ml



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EAU ET
ASSAINISSEMENT
- Fixation du prix de
l'eau et de la redevance
assainissement, ainsi que
des autres prestations
des services eau potable
et assainissement pour
l'année 2018.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00
salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Il appartient au Conseil communautaire de fixer les tarifs applicables au 1er janvier de l'année suivante en matière de vente de l'eau et de redevance d'assainissement.

Ces tarifs s'entendent sur le territoire des communes de l'ex Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, les tarifs pour les autres communes ayant été déterminés par les collectivités compétentes.

Dans ce cadre a été établi un avant-projet de budget primitif annexe des services d'eau potable et d'assainissement.

Outre les charges incombant au fonctionnement normal, ces budgets sont marqués par les actions prioritaires qu'impose le respect d'une politique en matière de qualité de l'eau et d'environnement ainsi que par l'extension des réseaux.

Compte tenu de l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics locaux en date du 13 novembre 2017, il est proposé de fixer les tarifs tels que définis ci-après :

1) Budget annexe du service eau potable

L'équilibre financier de cet avant-projet de budget est assuré compte tenu des dispositions ci-après en matière de tarification de vente de l'eau. Le prix de vente de l'eau se décompose en deux postes qui pourraient être fixés comme suit à compter du 1er janvier 2018 :

- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, soit 0,14 € H.T. le m³ ;
- Hors redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, soit 1,48 € H.T. le m³.

Soit un prix global de 1,70 € T.T.C, sans évolution par rapport à 2017.

Ce tarif s'entend hors redevances de l'Agence de l'Eau, à savoir :

- Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0,388 € HT/m³

2) Budget annexe du service d'assainissement

L'équilibre financier de cet avant-projet de budget est assuré compte tenu des dispositions ci-après en matière de tarification de la redevance d'assainissement. La redevance d'assainissement se décompose en deux postes qui pourraient être fixés comme suit à compter du 1er janvier 2018 :

- La redevance pour la collecte des eaux usées 1,57 € H.T. le m³ ;
- La redevance pour le traitement des eaux usées, secteur d'activités dont l'intégralité des recettes est assujettie à la T.V.A., soit 0,87 € H.T.

Soit un prix global de 2,61 € T.T.C le m³, sans évolution par rapport à 2017.

Ce tarif s'entend hors redevances de l'Agence de l'Eau, à savoir :

- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,266 € HT/ m³

3) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable et assainissement

3.1. Autres prestations du service eau potable (assujetti à la T.V.A. depuis le 01/01/93)

3.1.1. Abonnement (Taux TVA en vigueur au 1er janvier 2018)

15,84 € HT pour un an conformément aux modalités suscitées, soit 1,32 € HT par mois.

3.1.2. Location de compteurs (Taux TVA en vigueur au 1er janvier 2018)

Tarifs annuels hors taxes

12 & 15 mm	20 & 25 mm	30 mm	40 mm	60 & 65 mm	80 mm	100 mm	150 mm
9,36 €	11,64 €	29,64 €	41,52 €	87,97 €	137,28 €	176,64 €	291,36 €

3.1.3. Création de branchements – Modification de branchements existants (Taux TVA en vigueur au 1er janvier 2018)

a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 ml+2ml)	ml suppl
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38 €
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

3.2. Autres prestations du service assainissement (soumis au taux de T.V.A en vigueur au 1er janvier 2018)

1. Droit pour autorisation de raccordement à l'égout public : 15,06 € HT.

2. Coût forfaitaire du branchement "eaux usées" pour la desserte de constructions nouvelles (prix moyen avec canalisation de 7 ml maximum) : 1 812€ HT augmenté de 116,88 € par ml supplémentaire.
3. Coût forfaitaire d'une seconde boîte de raccordement au réseau "eaux usées" : 1 812 € HT augmenté de 127,29 € par ml supplémentaire.
4. Déplacement de boîtes de raccordement à la demande des propriétaires : 964,15 € HT augmenté de 116,88 € par ml supplémentaire.

3.3. Prestations du service public d'assainissement non collectif

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT soit une baisse de 50 € H.T
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT soit une baisse de 50 € H.T
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de décider l'application, à compter du 1er janvier 2018, des tarifs proposés au présent rapport sur les communes concernées.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EAU ET
ASSAINISSEMENT -
Forages d'essai dans le
cadre de la recherche de
nouvelles ressources sur la
commune de Remaucourt
- Indemnités dues.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre de l'étude du Schéma Directeur en eau potable et de la mise hors service programmée de la station de pompage de Tour Y Val, la Communauté d'agglomération envisage de construire une nouvelle station de pompage sur des terrains située sur la commune de Remaucourt.

Elle a pour ce faire obtenu des propriétaires des parcelles cadastrées ZI39, ZD n° 54 et ZD n° 21 l'autorisation d'occupation de leur terrain.

Cette autorisation d'occupation d'une durée d'un an a été renouvelée chaque année depuis 2001.

Les ouvrages réalisés sur ces terrains (forages et piézomètres) sont maintenus en place, aussi cette autorisation sera reconduite pour l'année 2018. En conséquence, il convient de verser aux intéressés une indemnité annuelle de 400 € pour l'occupation desdits terrains, pour la période s'étendant d'octobre 2017 à octobre 2018, dans l'attente des conclusions techniques du Schéma Directeur Eau Potable et des travaux correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'indemniser l'indivision GRAS, MM. Philippe JAMEZ et Patrick VAN MAELE pour l'occupation de leur parcelle, dans les conditions exposées ci-dessus.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Christian PIERRET, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40943-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EAU ET
ASSAINISSEMENT -
Zonage d'assainissement
des eaux usées sur les
communes de Fayet,
Gauchy, Grugies, Harly,
Homblières, Lesdins,
Morcourt, Neuville-
Saint-Amand, Omissy,
Remaucourt, Rouvroy
et Saint-Quentin -
Approbation du projet -
Organisation de l'enquête
publique.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Conformément aux articles L. 2224-10 et R. 2224-7 à R. 2224-9 du code général des collectivités territoriales, l'Agglo du Saint-Quentinois est tenue de délimiter, pour chacune de ses communes membres, le zonage d'assainissement des eaux usées.

Le zonage d'assainissement permet de définir de manière prospective et cohérente les modes d'assainissement les plus appropriés sur les communes.

Il contribue, par ailleurs, à une gestion intégrée de la ressource en eau en prévenant les effets de l'urbanisation sur les milieux récepteurs et les systèmes d'assainissement (réseaux et unités de traitement).

Après approbation du zonage d'assainissement, ce document sera annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

12 communes de l'Agglo du Saint-Quentinois sont concernées, rendant, in fine, le système d'assainissement raccordé à la Station de Traitement de Gauchy totalement couvert par le zonage d'assainissement eaux usées. Les communes d'Essigny-le-Petit, de Fieulaine, Fonsomme, Fontaine Notre Dame et Mesnil Saint Laurent bénéficient d'un zonage d'assainissement eaux usées depuis 2003.

Le zonage d'assainissement eaux usées doit délimiter :

1°) Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2°) Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

A l'issue des études menées par les services de l'Agglo du Saint-Quentinois, un dossier d'enquête publique a été réalisé contenant :

- Une présentation de l'aire d'étude et de ses enjeux,
- Le schéma directeur d'assainissement reprenant les investissements à réaliser sur le système de collecte et le système de traitement des eaux usées,
- Le zonage d'assainissement eaux usées proposé avec le rappel des obligations de la collectivité et des usagers.

Les investissements définis permettent d'atteindre, une fois les investissements réalisés, un taux de desserte de 99,35 %.

Seuls 0,65% des usagers relèveront du service public d'assainissement non-collectif. Ils se situent dans des secteurs éloignés ou scindés de l'urbanisation actuelle par la présence d'infrastructures dont les raccordements nécessiteraient des coûts disproportionnés relatifs au nombre d'usagers concernés. Ces derniers devront bénéficier d'un assainissement autonome conforme aux arrêtés ministériels.

Au-delà de l'aspect réglementaire du zonage d'assainissement, l'Agence de l'Eau Artois Picardie en fait une obligation quant à l'octroi de subventions pour les usagers situés sur notre territoire.

Selon l'article L. 123.2 du code de l'environnement, le zonage d'assainissement est soumis à la réalisation d'une enquête publique.

Dans cette perspective, l'Agglo du Saint-Quentinois sera chargée d'ouvrir et d'organiser une enquête publique unique relative au zonage d'assainissement des 12 communes concernées.

L'enquête publique ferait l'objet d'un registre d'enquête, d'un rapport du commissaire enquêteur ainsi que de conclusions motivées au titre de l'enquête publique requise.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter le projet de zonage d'assainissement eaux usées,

2°) d'autoriser le Président à lancer l'enquête publique du zonage d'assainissement eaux usées des communes de Fayet, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Morcourt, Neuville Saint-Amand, Omissy, Remaucourt, Rouvroy et Saint-Quentin.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Gilles GILLET, M. Karim SAÏDI ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40945-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

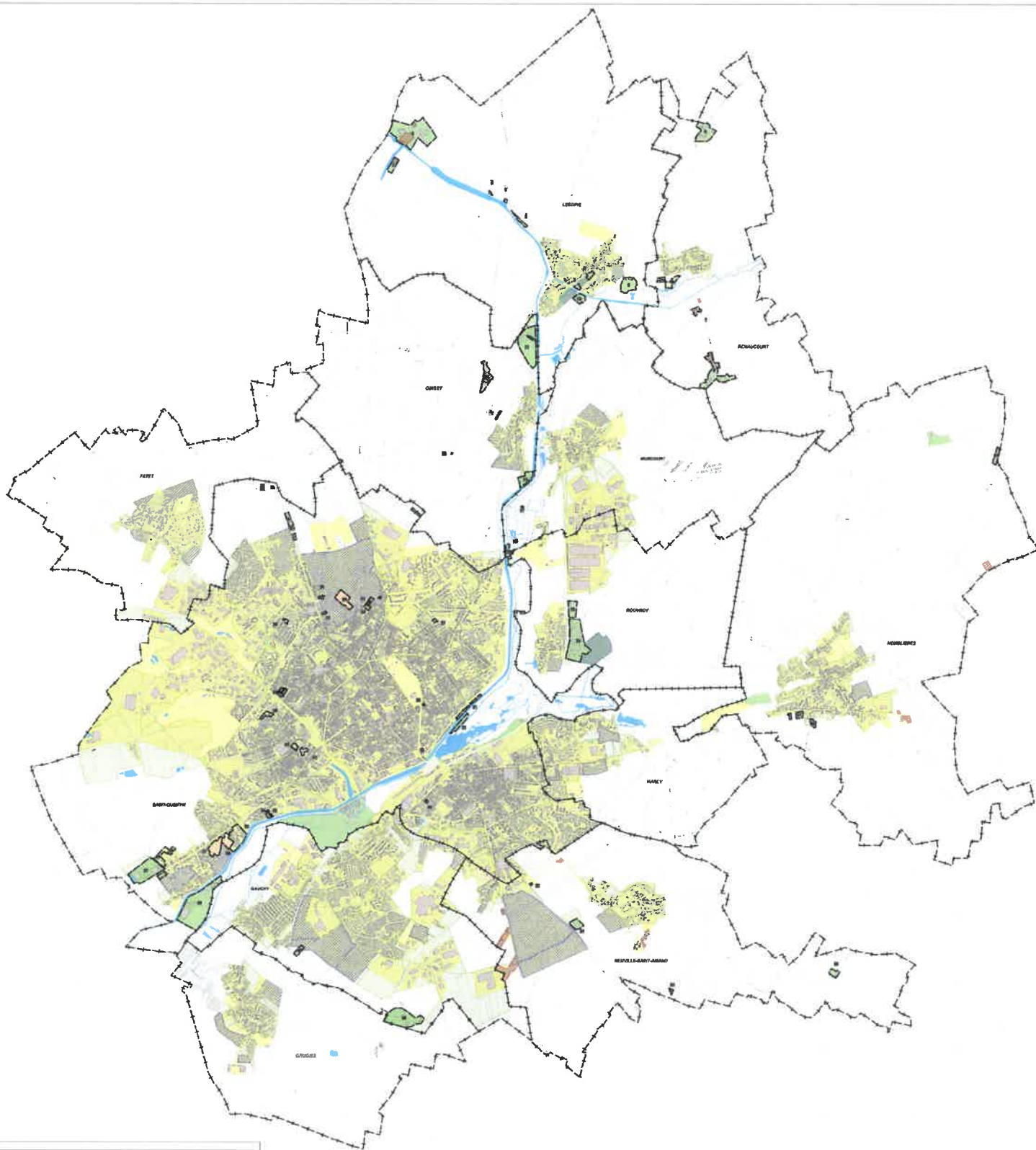


Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Zonage d'assainissement des eaux usées

Légende

- Zone en Assainissement Collectif
- Zone en Assainissement Non Collectif
- Zone assainissement ou non assainissement "en Collectif" Possibilité d'assainissement Collectif si le dimensionnement des opérations d'aménagement, d'entretien, ou de maintenance
- Zone A2 - Zones à traitement - traitement des eaux usées à la station de traitement
- Zone U - Zones urbaines, secteurs d'habitat à faible densité de population
- Zone A1 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A3 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A4 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A5 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A6 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A7 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A8 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A9 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A10 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A11 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A12 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A13 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A14 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A15 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A16 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A17 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A18 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A19 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A20 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A21 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A22 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A23 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A24 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A25 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A26 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A27 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A28 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A29 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A30 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A31 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A32 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A33 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A34 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A35 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A36 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A37 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A38 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A39 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A40 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A41 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A42 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A43 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A44 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A45 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A46 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A47 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A48 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A49 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A50 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A51 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A52 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A53 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A54 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A55 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A56 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A57 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A58 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A59 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A60 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A61 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A62 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A63 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A64 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A65 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A66 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A67 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A68 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A69 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A70 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A71 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A72 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A73 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A74 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A75 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A76 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A77 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A78 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A79 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A80 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A81 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A82 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A83 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A84 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A85 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A86 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A87 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A88 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A89 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A90 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A91 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A92 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A93 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A94 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A95 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A96 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A97 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A98 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A99 - Zones agricoles et zones d'habitat
- Zone A100 - Zones agricoles et zones d'habitat



Etude diagnostique et schéma directeur d'assainissement

Dossier d'enquête publique du zonage d'assainissement eaux usées

Les tableaux suivants présentent pour chaque secteur étudié le choix de zonage d'assainissement eaux usées :

N°	Commune	Adresse	Nombre d'habitation	Contraintes
ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
55	Neuville Saint Amand	Ferme de Lorival	1	éloignement
20	Saint-Quentin	Rue Georges Pompidou	1	éloignement
48	Gauchy	Rue Camille Desmoulins	1	Franchissement voie ferrée
51	Homblières	CV n°3 de Homblières à Fonsomme	3	éloignement
13-14	Omissy	RD n°8	3	éloignement
54	Neuville Saint Amand	Rue d'Itancourt (La Folie)	1	éloignement
53	Neuville Saint Amand	Chemin de la Gare	1	éloignement
21	Saint-Quentin	Boulevard Charles de Gaulle	1	Zone en contrebas ANC conforme
11	Omissy	CD n°7 – Chemin de l'Epinette	1	éloignement
3 et 4	Lesdins	CD 718 – CD 61	11	éloignement
12	Omissy	Chemin de l'arbre	1	Eloignement
8	Remaucourt	Le Tilloy	6	Eloignement

N°	Commune	Adresse	Nombre d'habitation	Contraintes
52	Neuville Saint Amand	Chemin d'Itancourt	1	éloignement
9	Remaucourt	RD n°8	13	Eloignement
19	Rouvroy	Avenue Jaulmes	3	Zone en contrebas
16	Morcourt	Rue de Morcourt	5	Eloignement avec habitations en contre-bas
1	Lesdins	CD n°8	4	Eloignement avec habitations en contre-bas
10	Lesdins	Rue de Provence	5	Habitations en contrebas et situées de l'autre côté du cours d'eau
56	Homblières	Route de Mesnil Saint Laurent	2	Zone en contrebas
57	Homblières	Route de Guise	3	Zone en contrebas
28	Saint-Quentin	Digue de Fontaine, digue de Gauchy et chemin de Gauchy	16	Eloignement et zone en contrebas
31 et 32	Saint-Quentin	Rue JF Kennedy	8	Eloignement et zone en contrebas
15	Omissy	Rue Georges Tixier	2	Zone en contrebas
7	Remaucourt	RD n°67-pas à niveau	5	Franchissement voie ferrée
58	Saint-Quentin	380J et 380T Rue de Paris	2	Enclavement
27	Saint-Quentin	Rue de Paris	9	Zone en contrebas
18	Rouvroy	Rue du Calvaire_Avenue Jaulmes, allée des coquelicots , allée	50	Franchissement voie ferrée, ANC conformes

N°	Commune	Adresse	Nombre d'habitation	Contraintes
		des piverts, allée des trois tilleuls		
6	Remaucourt	Le Château	1	Travaux privés de raccordement importants
22	Saint-Quentin	Etang d'Isle – logements VNF	2	Eloignement et enclavement
49	Gauchy	Logements SANEF	12	Eloignement et enclavement
5	Lesdins	Impasse du château	1	Travaux privés de raccordement importants
17	Morcourt	CD n°67	1	Travaux privés de raccordement importants
Total			176	
ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF				
59	Saint-Quentin	Chemin Hector Denis	6 + 1 entreprise	
34	Saint-Quentin	Rue du Bac	6	
41	Saint-Quentin	Rue du très révérend père Léon Jean Dehon	2	
45	Saint-Quentin	Impasse de la rue du Pignon vert	4	
38	Saint-Quentin	Rue de la chaussée Romaine	5	
42	Saint-Quentin	Rue Narcisse Laurent	11	
35	Saint-Quentin	Rue de la cimenterie et Theillier Desjardins	28	
25	Saint-Quentin	Rue de l'état Major	3	
40	Saint-Quentin	Rue d'aquitaine	3	
39	Saint-Quentin	Allée des rosiers et des tisserands	45	

N°	Commune	Adresse	Nombre d'habitation	Contraintes
26	Saint-Quentin	Passage Delavière	2	
46	Saint-Quentin	Rue Jules César	6	
23	Saint-Quentin	Impasse Claire Roby	1	
Total			123	
ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUSCEPTIBLES D'EVOLUER EN ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF				
29	Saint-Quentin	Chemin de Cambresis	2	Desserte réalisée dans le cadre de l'aménagement des zones à urbaniser contiguës aux secteurs
30 - 33	Saint-Quentin	Chemin de la vallée Ducastelle	4	
37	Saint-Quentin	Rue du Général Debeney	15	
36	Saint-Quentin	Rue du Général Weygand	15	
44	Saint-Quentin	Rue du Pignon vert	9	Desserte réalisée dans le cadre de la construction de la voirie entre Rue du Pignon Vert et Rue Racine
Total			45	

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE - Parc
d'activité des Autoroutes
- Compte-rendu annuel
2016 de la SEDA à la
collectivité.**

RAPPORTEUR

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La SEDA, concessionnaire du Parc d'activité des Autoroutes, présente son compte rendu annuel au concédant. Ce document, arrêté au 31 décembre 2016, retrace les diverses opérations effectuées au cours de l'exercice et établit les prévisions pour l'année à venir.

Durant l'exercice 2016, la SEDA a réalisé 1 824 257 € HT de dépenses dont 1 675 109 € HT pour le bâtiment évolutif l'Amorce. Les recettes d'un montant de 1 078 982 € HT proviennent de cessions de terrains, de la participation de la Communauté d'agglomération pour le bâtiment évolutif l'Amorce et des subventions de l'Etat et du Département.

Pour l'année 2017, la SEDA sollicite une participation financière de la collectivité à hauteur de 154 200 € HT dans le cadre de subvention d'équipement pour le financement du bâtiment évolutif l'Amorce.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte rendu annuel 2016 de la zone du Parc des Autoroutes, ci-après annexé, présenté par la SEDA ;

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-41473-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Parc d'Activité des Autoroutes A26-A29 à Saint-Quentin

Echéancier Prévisionnel des dépenses

	TOTAL M.T.	Cumul 2015	Réalisés 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	solde en % relative au 12/06/26
ACQUISITIONS FONCIERES														
		3 710 072 €												100%
	Achat terrains : propriétaire + exploitant	46 760 €												100%
	Frais d'Actes (estim.)	27 405 €												100%
	Frais de négociation et d'Espro (estim.)	251 723 €												100%
	Indemnités pmts des récoltes													100%
	TOTAL FONCIER	4 035 020 €												100%
		0 €												
ETUDES ET HONORAIRES DIVERS		12 485 €												100%
	Etude d'impact globale + 2 barreaux	177 000 €												100%
	Métrique d'œuvre conception projet + DCE phase 1	302 605 €												100%
	Métrique d'œuvre exécution BET et Paysage ZAC phase 1 (2x de 5,2%)	564 440 €												100%
	Métrique d'œuvre exécution BET et Paysage ZAC phase 2 (2x de 5,2%)	238 533 €												100%
	Métrique d'œuvre exécution BET globale + 2 barreaux	7 000 €	4 000 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	100%
	Conseil URBA	25 000 €												100%
	Autres Honoraires d'études (CSIPA, Bureau Contière, ...)	110 000 €	101 137 €											100%
	Frais de glorieux	145 726 €	89 880 €	750 €										100%
	Frais Divers (Appels d'offres, Rapports, Autres, ...)	178 312 €	117 843 €	3 179 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	100%
	TOTAL ETUDES	1 832 410 €	1 632 432 €	7 929 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	100%
		0 €												
TRAVAUX		9 399 969 €												100%
	Aménagements VRD et Paysage ZAC Tranche 1	6 200 000 €												100%
	Aménagements VRD et Paysage ZAC Tranche 2	151 271 €	2 593 734 €											100%
	Jardins familiaux	8 413 000 €	9 413 000 €											100%
	Barreaux d'écologie	364 500 €	226 331 €											100%
	Allées et Impérévis	164 601 €	-136 324 €	7 654 €										100%
	Alimentation électrique dans la zone	915 000 €	527 448 €											100%
	Traux EDF Acheminement Hts du Poste St-Jean à la ZAC	599 635 €	599 635 €											100%
	Diagnostic Archéologique	2 735 700 €	2 911 058 €	54 903 €										100%
	Fouilles archéologiques													100%
	TOTAL TRAVAUX	28 943 578 €	22 397 325 €	62 897 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 880 000 €	2 097 237 €	3 87 652 €	0 €	134 986 €	100%
BATIMENT L'AMORCE														
	Investissement	3 800 982 €	433 892 €	1 650 027 €	42 081 €	563 089 €	0 €	545 216 €	531 057 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%
	Emballation	740 000 €	0 €	6 052 €	52 248 €	52 382 €	59 201 €	72 818 €	80 550 €	90 644 €	90 792 €	90 882 €	91 003 €	100%
	TOTAL	4 540 982 €	433 892 €	1 656 079 €	94 327 €	615 371 €	59 301 €	618 134 €	643 247 €	90 644 €	90 782 €	90 882 €	91 003 €	100%
COMMERCIALISATION														
	Actions de Prospection/promotion	1 891 235 €	1 432 107 €	725 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	100%
	Frais de Commercialisation	842 918 €	458 162 €	6 627 €	4 565 €	97 665 €	10 000 €	10 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	20 000 €	162 027 €	100%
	TOTAL Commercialisation	2 734 153 €	1 890 269 €	7 332 €	9 565 €	102 665 €	19 000 €	20 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	30 000 €	238 439 €	100%
CHARGES DIVERSES														
	Impôts, Assurance, clients	1 075 139 €	683 634 €	6 107 €	50 000 €	45 000 €	40 000 €	40 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 399 €	100%
	Entretien terrain	97 425 €	44 062 €	4 329 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	3 014 €	100%
	TOTAL Charges	1 162 564 €	707 716 €	10 436 €	54 000 €	49 000 €	44 000 €	44 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	33 413 €	100%
FRAIS FINANCIERS														
	Emprunts long terme (intérêts)	0 €	0 €											0 €
	Crédit court terme	203 088 €	107 207 €	12 615 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	7 286 €	100%
	TOTAL Frais financiers	203 088 €	107 207 €	12 615 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	7 286 €	100%
Métrique d'ouvrage														
	Frais opératoires	2 021 866 €	1 450 981 €	43 271 €	41 465 €	41 465 €	41 465 €	41 745 €	58 995 €	94 028 €	50 664 €	40 965 €	45 964 €	100%
	question financière	535 639 €	417 017 €	4 788 €	3 528 €	14 375 €	2 847 €	4 555 €	23 300 €	23 300 €	7 659 €	3 416 €	29 004 €	100%
	TOTAL Aménageur	2 557 505 €	1 867 998 €	48 059 €	44 751 €	55 870 €	44 992 €	46 300 €	112 295 €	117 377 €	58 343 €	44 413 €	74 968 €	100%
			0 €											
TOTAL GENERAL DEPENSES PREVISIONNELLES		43 801 575 €	33 841 465 €	1 824 257 €	211 834 €	837 358 €	173 640 €	738 028 €	903 347 €	2 428 876 €	831 677 €	235 216 €	658 986 €	100%

Parc des Autoroutes
Bâtiment L'AMORCE

Bilan et Échéancier Prévisionnel des dépenses sur 11 ans

[illegible][illegible]

100

Fin de la concession 12/08/2028

Parc des Autoroutes Bâtiment L'AMORCE

Bilan et Echéancier Prévisionnel des dépenses sur 11 ans

Fin de la concession 12/08/2026

EXPLOITATION

LIBELLES DEPENSES EXPLOITATION

CHARGES DIVERSES	Bilan prévisionnel 2015	Bilan prévisionnel 2016	Ecart	Total réalisé à fin 2015	Total réalisé à fin 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 7 mois
Charges locatives restructurables															
Assurance (260m²)				271	271	33 210	42 804	42 808	86 618	70 648	70 648	70 648	70 648	70 648	41 163
Taux foncier (22 756m²)				0	0	2 320	2 934	2 934	3 974	5 014	5 014	5 014	5 014	5 014	2 925
Entretien espaces verts				0	0	26 300	33 974	33 974	45 704	57 034	57 034	57 034	57 034	57 034	33 270
décharges services généraux				0	0	5 000	5 000	5 000	5 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	3 500
Frais divers (matériel, entretien, plomberie, désinfection, allège,...)				271	271	1 500	1 000	1 000	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	1 456
Charges non restructurables				0	0	18 867	10 785	10 785	13 283	16 439	16 439	16 439	16 439	16 439	9 803
Frais divers (communication, DPE, équipements, maintenance,...)				5 811	5 811	6 000	3 000	3 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	2 333
Frais rupture de contrat Enagis				5 811	5 811	6 000	3 000	3 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	2 333
Honoraires de justice foncière 6% brut et charges (11)				0	0	3 857	5 153	5 153	7 765	11 439	12 141	12 220	12 301	12 381	2 270
TOTAL Charges	0	0	0	6 082	6 082	51 077	61 001	61 001	89 972	85 937	86 690	88 768	88 848	88 829	60 768

FRAIS FINANCIERS

Credits court terme	Bilan prévisionnel 2015	Bilan prévisionnel 2016	Ecart	Total réalisé à fin 2015	Total réalisé à fin 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 7 mois
Credits moyen terme															
TOTAL Frais financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES HT EXPLOITATION	1 939 722	2 007 808	157 876	6 082	6 082	51 077	61 001	61 001	89 972	85 937	86 690	88 768	88 848	88 829	60 768
TOTAL DEPENSES HT EXPLOITATION	741 207	748 987	4 190	6 082	6 082	51 077	61 001	61 001	89 972	85 937	86 690	88 768	88 848	88 829	60 768

LIBELLES RECETTES EXPLOITATION

Charges restructurables	Bilan prévisionnel 2015	Bilan prévisionnel 2016	Ecart	Total réalisé à fin 2015	Total réalisé à fin 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 7 mois
Vaccinations des lots															
Location des lots (402m²/an atelier, 110 €/m²/an bureaux)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cellule 1 (500m² atelier) T1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cellule 1 (500m² atelier) T1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cellule 3 (120m² bureaux) T1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cellule 4 (300m² bureaux) T2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cellule 5 (500m² atelier) T3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cellule 6 (500m² atelier) T4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES HT EXPLOITATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES HT EXPLOITATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

BILAN HT EXPLOITATION													
Bilan exploitation													
SUBVENTION DE LA COLLECTIVITE (ECPPT)													
SUBVENTION REGION PICARDIE													
AVANCE DE TRESORERIE DE LA COLLECTIVITE													
SUBVENTION DE LA COLLECTIVITE (EXPLOITATION)													
TOTAL PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE													

BILAN EN EUROS H.T. 16-nov-17

BILAN FINANCIER : Echancier Prévisionnel

LIBELLES DEPENSES											
Acquisitions, indemnités à l'Etat d'acquisition	CRACL 2015	Réalisés 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Eligible	4 038 039	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	4 038 039	7 895	8 895	8 895	8 895	8 895	28 895	38 895	38 895	38 895	38 895
Phase 1 (ZAC + barreaux)	28 843 878	28 843 878	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Phase 2	15 812 969	15 812 969	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcelle 2	6 200 000	6 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcelle 3	6 200 000	6 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcelle 4	151 271	151 271	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcelle 5	4 778 636	4 778 636	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcelle 6	283 068	283 068	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcelle 7	283 068	283 068	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcelle 8	2 031 888	2 031 888	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcelle 9	2 434 084	2 434 084	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcelle 10	528 816	528 816	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcelle 11	1 182 584	1 182 584	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcelle 12	3 806 982	3 806 982	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcelle 13	746 088	746 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcelle 14	43 801 576	43 801 576	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcelle 15	43 790 891	43 801 468	211 934	837 398	173 640	738 026	808 347	2 217 739	2 423 976	831 577	238 216
TOTAL Dépenses H.T.											

Cessions de Terrains	CRACL 2016	Réalisés 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
(surfaces commercialisées)	0 810 000	6 271 713	101 728	1 028 718	140 000	148 000	140 000	210 000	210 000	210 000	280 000
	945 000	845 000 m²	8 112 m²	194 115 m²	20 000 m²	20 000 m²	20 000 m²	30 000 m²	30 000 m²	30 000 m²	40 000 m²
Financement des Equipements publics de la première tranche	14 200 000	14 200 000		343 287				1 200 000	1 200 000	483 826	
Participation complémentaire	361 878	361 878									
Financement des Equipements publics de la seconde tranche	4 800 000	2 800 000									
Participation d'équilibre (compte tenu parts de subventions)	483 925	0									
Subvention FEDER T1	4 250 000	4 250 000									
Subvention Région Picardie T1	2 179 871	2 179 871									
Subvention Département de l'AINSE T1	2 659 116	2 659 116									
Subvention FNAOT T1	2 000 000	2 000 000									
Subvention Région Picardie T2 (CPA-GAT)	519 297	519 297									
Subvention Etat T2 (QPER)	800 000	217 624	190 000								
Subvention Département de l'AINSE T2	911 483	5 826									
Autres Produits (divers)	108 316	108 316									
Bâtiment l'Amorce. Subvention d'équipement de 50 % venant par le collectivité	1 803 481	313 840	154 200	277 323	0	0	278 143	277 868			
Subvention Région	516 184	0	0	510 104	128 748	133 205	163 988	174 025	178 158	178 303	
Bâtiment l'Amorce recettes d'exploitation	1 408 381	1 385 062	84 467	86 648							
Compensation sur résultat d'exploitation prévisionnel	28 169	0									
TOTAL Recettes H.T.											

MOYENS DE FINANCEMENT											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											
Total											

LIBELLES DEPENSES	BILAN FINANCIER : Echéancier Prévisionnel											
	Cumul 2015	Réalisé 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Acquisitions immobilières & frais d'acquisition	4 038 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loyers honoraires & frais divers	1 832 010	7 829	5 800	5 000	5 800	5 800	25 000	35 000	35 000	5 000	0 000	39 000
Frais	28 943 376	22 357 322	0	0	0	0	0	1 850 000	2 097 237	387 052	0	124 908
Phase 1 (ZAC + bureaux)	15 612 569	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Phase 2	8 200 000	2 593 734	0	0	0	0	0	1 700 000	1 806 265	0	0	0
Parc paysager - Jardins Familiaux	151 271	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alles, Gaz, HTA, Ardoise	4 779 635	3 828 348	0	0	0	0	0	150 000	184 971	387 552	0	124 908
Frais Financiers	283 088	107 207	4 000	4 000	4 000	4 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	7 266
sur emprunt	283 088	107 207	4 000	4 000	4 000	4 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	7 266
sur court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais de Maîtrise d'ouvrage	2 021 066	1 469 581	41 485	41 485	41 485	41 245	41 745	88 885	84 056	50 854	40 885	48 984
Frais de commercialisation	2 434 064	1 919 298	8 066	102 048	16 000	20 000	20 000	25 000	25 000	25 000	30 000	238 430
Gestion de Trésorerie	528 816	417 617	3 256	14 376	2 289	2 847	4 555	23 300	23 152	7 659	3 418	29 004
Charges de gestion (impôts, assurances, & entretiens)	1 162 564	707 715	54 000	54 000	48 000	44 000	44 000	34 000	34 000	34 000	34 000	98 412
Bâtiment l'Amorce Investissement	3 808 951	433 892	1 659 027	42 081	563 089	0	545 216	553 657	0	0	0	0
Bâtiment l'Amorce exploitation	741 207	0	6 002	52 032	58 201	72 818	85 560	90 844	90 782	90 882	91 003	53 158
TOTAL Dépenses H.T.	43 790 391	43 801 576	211 534	537 398	173 640	736 026	909 347	2 217 739	2 423 978	631 577	235 216	680 995
0												
LIBELLES RECETTES												
	Cumul 2015	Réalisé 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Cessions de Terrains	8 616 000	0 271 713	101 725	1 028 718	148 000	148 000	140 000	210 000	210 000	210 000	280 000	2 439 447
(surfaces commercialisées)	945 000	945 000 m2	8 112 m2	184 115 m2	20 000 m2	20 000 m2	20 000 m2	30 000 m2	30 000 m2	30 000 m2	40 000 m2	349 435 m2
Financement des équipements publics de la première tranche	14 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation complémentaire	361 878	705 165	0	343 287	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement des équipements publics de la seconde tranche	4 600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation d'équilibre (compte tenu parts des subventions)	463 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention FEDER T1	4 250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Région Picardie T1	2 179 871	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Département de l'AINSE T1	2 659 118	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention FNADT T1	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Région Picardie T2 (CRA-ON T)	519 297	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Etat T2 (CPER)	800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Département de l'AINSE T2	511 483	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres Produits (divers)	105 316	105 316	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiment l'Amorce. Subvention d'équipement de 50 % versée par la collectivité	1 903 481	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Région	516 164	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiment l'Amorce recettes d'exploitation	1 405 361	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compensation sur résultats d'exploitation prévisionnel	25 168	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Recettes H.T.	43 790 391	43 801 576	480 382	2 248 040	268 749	272 205	579 071	1 861 591	1 585 168	850 228	437 460	2 558 004
0												
MOYENS DE FINANCEMENT												
Soide annuel H.T. (Recettes - Dépenses)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mouvements de trésorerie de l'année avant TVA	-1 493 562	-745 275	258 448	1 411 842	86 103	-462 821	-230 276	-356 148	-838 818	218 651	222 244	1 906 809
Soide cumulé état de trésorerie avant TVA	-2 638 238	-1 060 374	-3 842 078	-2 070 748	-1 939 557	-2 478 332	-3 009 102	-447 119	-489 635	184 577	289 087	2 354 584
TVA collectée (sur recettes)	3 560 868	29 895	30 285	291 111	58 950	84 641	60 702	318 805	317 032	77 261	91 492	608 729
TVA versée (sur dépenses)	4 683 670	346 765	27 153	237 422	19 068	120 605	139 617	407 772	446 046	101 335	23 546	63 564
Credit de TVA	1 342 674	335 995	6 085	159 888	35 023	75 954	78 826	90 972	131 016	24 074	0	0
TVA à reverser	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avance au Cocontractant	1 600 000	250 000	268 448	1 411 642	86 109	300 000	-1 500 000	1 300 000	-838 818	218 651	222 244	-1 850 000
Mouvements de trésorerie de l'année après TVA et avance	6 438	-485 275	-220 386	1 181 253	1 287 353	-1 025 121	-1 730 276	335 117	-500 701	-282 050	-59 807	59 009
Soide cumulé situation de trésorerie effective	6 438	-488 837	-698 837	-1 181 253	-1 287 353	-1 124 641	-605 735	335 117	-500 701	-282 050	-59 807	1



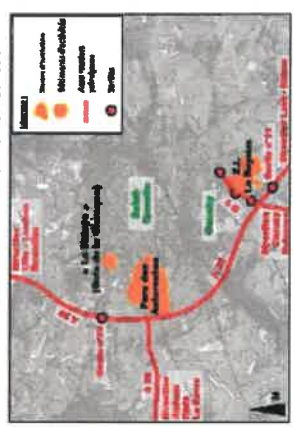
PLAN DE COMMERCIALISATION



Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin



Pôle d'activités du Griffon
10 rue Pierre-Gilles de Gennes
CS 10858 - 02000 LAON CEDEX
Tél : 03.23.23.00.55 - Fax : 03.23.23.54.53

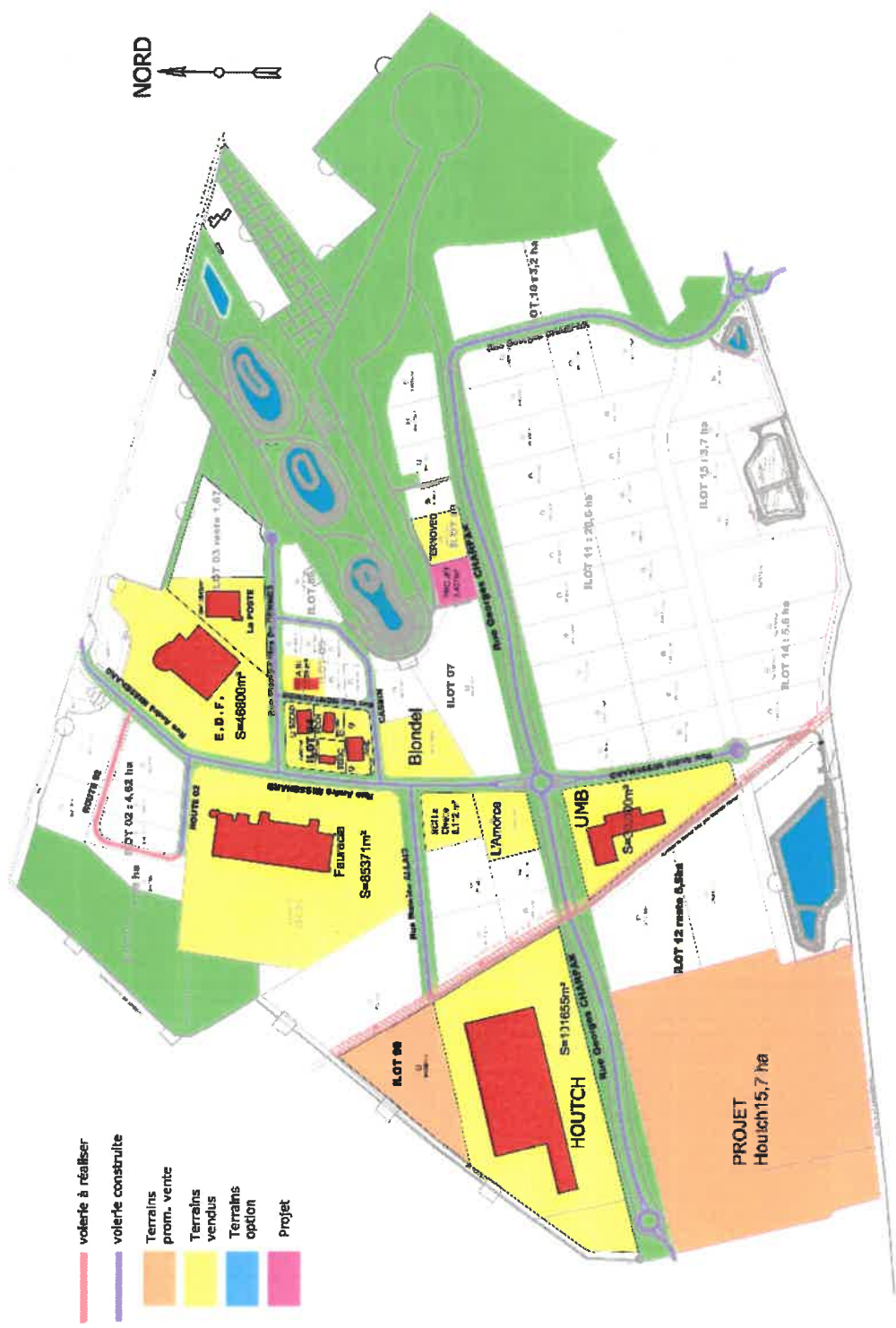


PLAN DE SITUATION

Légende :

	Acte authentique		Disponible
	Compromis de vente		Voies constructibles
	Option		Voies à réaliser
	Projet		

Echelle : 1 : 7500
Date de modification : 07/09/2017
Nom du fichier : Parc des autoroutes.dwg

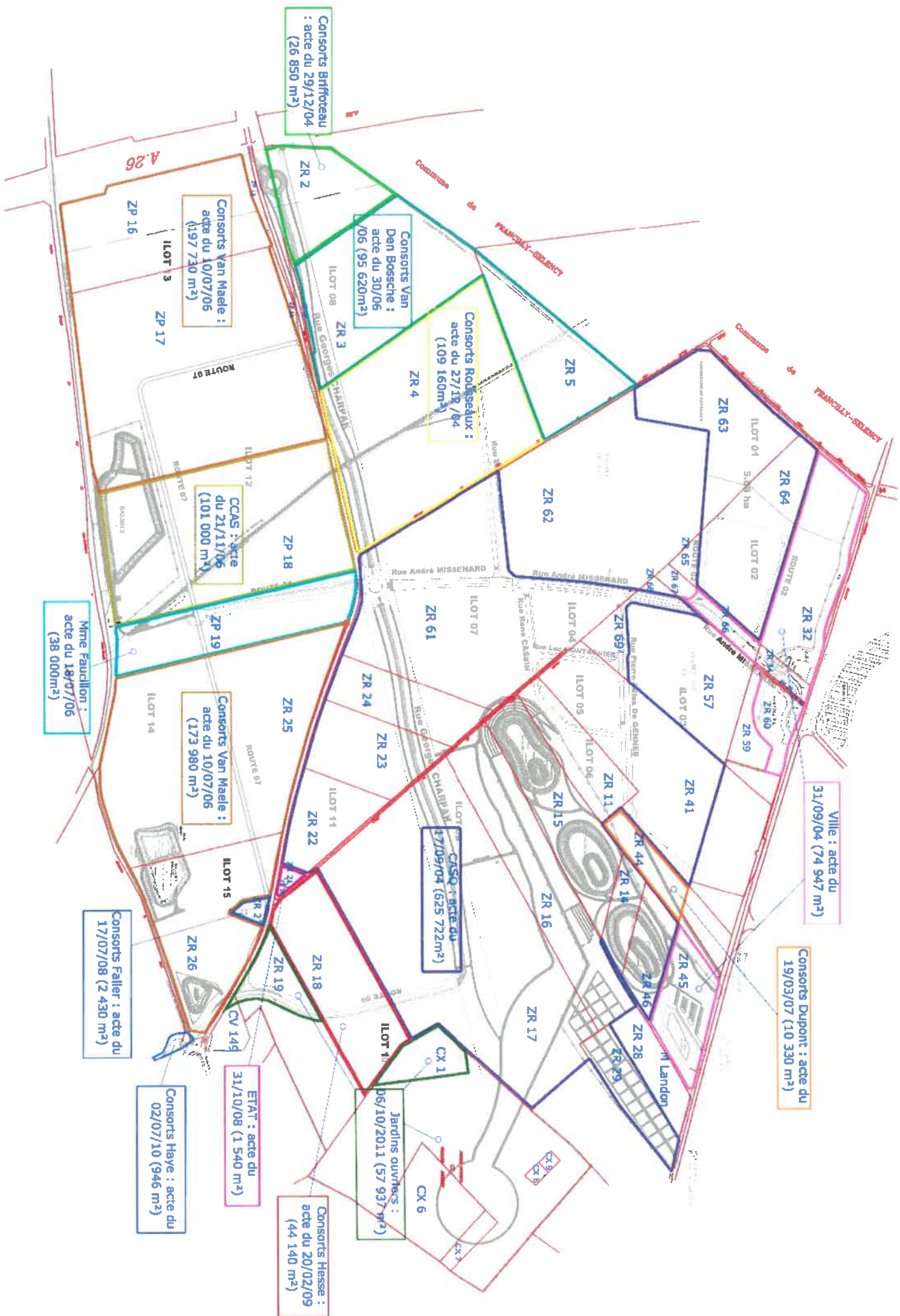


volerie à réaliser

volerie construite

Terrains

	prom. vente
	Terrains vendus
	Terrains option
	Projet





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

**Parc des Autoroutes
Opération n° 1108**

Compte-rendu annuel 2016 à la Collectivité

Comptes arrêtés au 31/12/2016

SOMMAIRE

1 - SITUATION ADMINISTRATIVE

2 - RAPPEL SITUATION, OBJECTIFS ET PROGRAMME DE L'OPERATION

3 - SITUATION FINANCIERE

1 - SITUATION ADMINISTRATIVE

1.1 - Rappel des principaux actes administratifs.

Date	Objet	Nature
17.12.2001	Déclaration d'Utilité Publique de l'opération	Arrêté préfectoral
04.11.2002	Bilan de la concertation et approbation du dossier de création	D.C.C.
27.09.04	Approbation de la révision simplifiée du P.O.S. Exécutoire depuis visa du contrôle de légalité en date du 02 juin 2005	D.C.C.
29.11.04	Arrêté préfectoral de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour le giratoire RN 29/Auchan	Arrêté préfectoral
19.12.05	Approbation du dossier de réalisation de ZAC	D.C.C.
05.03.07	Arrêté préfectoral d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour les barreaux de liaison et la ZAC du Parc des Autoroutes.	Arrêté préfectoral

1.2 - Convention Publique d'Aménagement

Signée le 24.07.2003 entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et la SEDA sur une durée de 13 ans. Notifiée à la SEDA le 12.08.2003. Prorogée le 30.06.2014 jusqu'au 12.08.2026.

Echéance de la convention : 12.08.2026

Avenant n°1 approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 17 mai 2004, portant sur la modification du programme des travaux et du bilan financier prévisionnel en intégrant :

- Le coût des travaux de tous les équipements nécessaires au fonctionnement de la zone et localisés à l'extérieur du périmètre administratif de la ZAC (barreaux d'accès depuis la RN 29), de la maîtrise d'œuvre correspondante et du coût de réalisation de l'étude d'impact nécessaire à ces ouvrages.
- Le montant des participations financières du FEDER, du Conseil Régional et du Conseil Général.

Avenant n°2 approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 17 octobre 2007, portant sur les modalités de remise d'ouvrages et la répartition du financement de l'opération.

Avenant n°3 approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 20 octobre 2008, portant sur la modification des participations.

Avenant n°4 approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 17 décembre 2012, portant sur la modification de la rémunération de l'aménageur.

- Maîtrise d'ouvrage : 2,5% (au lieu de 3%) de rémunération proportionnelle et 40 000 € H.T. (au lieu de 46 500 € H.T.) de rémunération forfaitaire.
- Gestion des ventes : 0,40 € le m² capée entre 30 000 € et 3 000 € et suppression du forfait de 40 000 € H.T.
- Apport d'affaires : 0,20 € le m² capée entre 15 000 € et 1 500 €.

Avenant n°5 approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 30 juin 2014, portant sur la prorogation du traité de concession jusqu'au 12 août 2026.

Avenant n°6 approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 07 novembre 2014, portant sur :

- La réalisation d'un bâtiment évolutif sur l'ilot n°8. Il sera constitué de cellules destinées à des activités tertiaires et/ou d'atelier afin de répondre aux objectifs définis par la collectivité en matière de développement économique dans le cadre des tâches qui avaient été confiées à l'aménageur.
- La suppression de l'aménagement de l'espace central compte-tenu de la mise en place du bâtiment évolutif.
- Le traitement paysager du Parc des Autoroutes a fait l'objet d'une attention particulière et offre à ce jour 760 arbres (gros sujets), 2 110 arbres (sujets moyens), 70 233 m² de massifs comprenant 9 070 arbustes, 20 100 jeunes plants, 300 800 m² de gazon. Une soixantaine de jardins ouvriers ont été déplacés selon le principe de jardins partagés et 5 bassins paysagers de rétention d'eau pluviale ont été réalisés. Il a donc été demandé à la SEDA de ne pas poursuivre le développement des espaces verts de la zone.
- La répartition des participations de la collectivité (cf bilan) :
 - 14 561 878 euros HT (TVA en sus) versés au titre du financement des équipements publics de la première tranche.
 - 4 900 000 euros HT (TVA en sus) versés au titre du financement des équipements publics de la seconde tranche.
 - 1 843 087 euros HT (TVA en sus) versés au titre d'une subvention d'équipement pour le bâtiment évolutif.
- La rémunération de l'aménageur :
 - Maintien du forfait annuel de 40 000 € / an révisable.
 - Maintien de la rémunération de 2,50 % sur l'ensemble des charges HT constatées dans l'opération non liées à la réalisation du bâtiment évolutif, à l'exclusion cependant de sa propre rémunération.
 - Ajout d'une rémunération de 3,50 % sur l'ensemble des charges HT constatées dans l'opération liées à la réalisation du bâtiment évolutif, à l'exclusion cependant de sa propre rémunération.
 - Ajout d'une rémunération fixée à 6 % du montant des loyers et charges locatives HT pour la mission de gestion du bâtiment évolutif.
 - L'Aménageur ne percevra aucune rémunération de commercialisation sur la cession du bâtiment évolutif au concédant. De même les mouvements de trésorerie résultant de la construction et la gestion de cet ouvrage seront exclus de l'assiette servant de base de calcul à la rémunération de gestion financière de la SEDA.

Avenant n°7 approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 07 octobre 2016, portant sur l'affectation des participations pour la réalisation du bâtiment l'Amorce sur l'ilot n°8.

2 - RAPPEL OBJECTIFS ET PROGRAMME DE L'OPERATION

Surface de l'opération :

170 ha dont 94,5 ha cessibles

Principaux objectifs :

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin a souhaité se doter d'une nouvelle zone d'activités, dénommée Parc des Autoroutes et située au Nord Ouest de l'Agglomération à proximité immédiate du péage autoroutier, permettant un accès direct à l'A26 et l'A29. Cette zone s'inscrit dans le programme des zones économiques stratégiques départementales. A ce titre, elle se distingue sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. Elle permettra notamment l'accueil d'établissements importants utilisant de vastes parcelles. La qualité des équipements et du paysage y sera particulièrement soignée.

Programme :

TRAVAUX DE TOUS LES EQUIPEMENTS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE LA ZONE ET LOCALISES A L'EXTERIEUR DU PERIMETRE ADMINISTRATIF DE LA ZAC :

- Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales au nord-ouest du Parc des Autoroutes (destiné à recueillir les eaux collectées sur le versant nord de la ZAC)
- Création d'une jonction routière et son paysage, entre le giratoire d'accès nord à la zone existant et le futur giratoire intermédiaire reliant le barreau routier et le carrefour sur la RN 29.
- Aménagements routiers à mener sur et aux abords de la Route Départementale, sous conditions d'accord express du Département de l'Aisne.
- Travaux d'amenée des réseaux divers jusqu'à la zone, dans le cadre de conventions à passer avec les concessionnaires concernés : adduction d'eau, EDF, GDF,....
- Réalisation de tous les autres travaux de raccordement et de finition en bordure immédiate du périmètre opérationnel, dans la mesure où ils sont nécessaires au bon achèvement de l'opération dans chacune de ces tranches fonctionnelles.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZAC :

- Création des voiries de desserte de la zone, suivant le plan d'aménagement intégré au P.L.U.
- Réalisation le long de ces voies de l'ensemble des infrastructures primaires et réseaux secondaires permettant d'assurer la desserte et la viabilisation de l'ensemble des terrains cessibles pour les entreprises
- Paysagement qualitatif, éclairage public, mobilier urbain, signalétique en accompagnement de l'ensemble des voiries et espaces publics réalisés
- Déplacement des jardins familiaux.
- Réalisation de tous les travaux accessoires nécessaires au bon fonctionnement de la zone et définis en accord entre l'aménageur et la Collectivité Co-contractante.
- Réalisation d'un bâtiment évolutif constitué de cellules destinées à des activités tertiaires et/ou d'atelier dans le respect des activités autorisées sur la ZAC

L'ensemble de ces travaux sera réalisé en deux grandes phases opérationnelles, chacune de ces phases sera ensuite conduite dans le cadre de sous-tranches fonctionnelles définies suivant le planning prévisionnel établi.

3 - SITUATION FINANCIERE

3.1 - Bilan C.R.A.C.L. au 31.12.2016

Cf. annexes : échéancier prévisionnel des dépenses et bilan financier prévisionnel.

3.2 - Bilan des dépenses et engagements réalisés sur l'année 2016 : 1 824 257 € H.T.

Honoraires et frais divers : 7 929 € H.T. répartis sur les postes suivants :

- Avis sur les PC des bâtiments Blondel et Houtch : 4 000 € H.T.
- Frais de géomètre : piquetage : 750 € H.T.
- Frais divers : mise à jour signalétique, raccordement télécom... : 3 179 € H.T.

Travaux ZAC : 62 857 € H.T. répartis sur les postes suivants :

- Raccordement ERDF Blondel : 7 954 € H.T.
- Solde fouilles archéologiques 11^{ème} tranche : 54 903 €

Bâtiment l'Amorce : dépenses d'investissement : 1.669.027 € H.T. répartis sur les postes suivants :

- Acquisitions foncières : 88 165 € HT : acquisition du terrain d'assiette du bâtiment l'Amorce
- Etudes et honoraires divers : 100 899 € HT (frais de maîtrise d'œuvre, mission de contrôle technique et SPS phase construction du bâtiment).
- Travaux : 1 426 504 € HT (construction des trois cellules du bâtiment l'Amorce : 120 m² de bureaux, 2 fois 520 m² d'ateliers et locaux sociaux)
- Maîtrise d'ouvrage : 53 459 € HT

Bâtiment l'Amorce : dépenses d'exploitation 6 082 € H.T.

Correspondant aux frais d'assurance, de communication, DPE, maintenance....

Promotion et commercialisation : 7 252 € H.T.

- Insertion publicitaire : 725 € H.T.
- Rémunération de commercialisation Blondel : 6 527 € H.T.

Charges diverses : 10 436 € HT.

- Impôts fonciers : 6 107 € H.T.
- Reprises voirie avant rétrocession foncière : 4 329 € H.T.

Frais financiers : 12 615 €

Les intérêts financiers sont calculés en fonction des mouvements de trésorerie enregistrés dans la comptabilité propre de l'opération. Ces mouvements de trésorerie sont constatés en date de valeur et le calcul s'effectue mensuellement selon le taux TMM constaté du mois. Les intérêts sont capitalisés au 1^{er} janvier au débit ou au crédit de l'opération. Les conditions financières sont celles de la convention bancaire SEDA/C.D.C. (taux créditeur : TMM divisé par 2 ; taux débiteur : TMM +1)

Frais de Maîtrise d'ouvrage : 48 059 € H.T.

- Rémunération S.E.D.A. (forfait de 40 000 € révisable + 2,5 % des dépenses) : 43 271 €
- Gestion de trésorerie (0,5 % des mouvements de trésoreries constatés) : 4 788 €

3.3 – Dépenses principales attendues sur 2017 et les années à venir :

Bâtiment l'Amorce :

Pour mémoire, les travaux des trois cellules ont démarré en novembre 2015 et ont été réceptionnés le 28 juin 2016. Une cellule de 120 m² de bureaux, et deux cellules de 520 m² (400 m² d'atelier et 120 m² de bureaux). Montant total des travaux : 1 641 220 € HT.

Une tranche conditionnelle est prévue aux marchés de travaux et de MOE en vue de la construction d'une cellule de 300 m² de bureaux en cas de besoin, et a été affectée de manière prévisionnelle en 2018.

En 2017, les **dépenses d'investissement** attendues correspondent aux soldes des marchés engagés en 2016 : solde du marché espaces verts + révision sur les marchés de travaux.

Maîtrise d'ouvrage : 1.423 € HT

Dépenses d'exploitation attendues sur 2017 : 52.246 € HT.

Charges refacturables (35.210€) : ces charges sont constituées des frais d'abonnements et de consommation liées à l'exploitation du bâtiment (électricité, gaz, eau, alarme, ...), de l'entretien du bâtiment (espaces verts, entretien des installations de chauffage et électriques), assurance et impôts fonciers prévisionnels. Ces charges seront refacturées aux locataires au prorata temporis de leur occupation des locaux, et resteront à charge de la concession pour les périodes de vacances des locaux.

Charges non refacturables (15.867€) : frais de signalétique du bâtiment, diagnostic de performance énergétique, maintenance et rémunération de la gestion locative de la SEDA.

Recettes d'exploitation attendues sur 2017 : 64.457 € HT.

Les recettes d'exploitation sont constituées des recettes de loyer des deux cellules louées (38.960 €) :

- Cellule 520 B louée à la société SECAD en bail dérogatoire de deux ans depuis le 1^{er} décembre 2016 (loyer de décembre 2016 imputé sur l'année 2017). Loyer : 16.000 € HT/HC /an
- Cellule 520 A louée à la société AT Technic en bail dérogatoire de un an depuis le 1^{er} mai 2017. Loyer : 27.769 HT/HC/an

Quote part de charges refacturables estimée aux locataires : 25.497 € HT

3.4 - Bilan des recettes

Participations de la Collectivité :

Il s'agit des participations versées en contrepartie d'un bien (financement des équipements publics destinés à être incorporés dans le patrimoine de la collectivité) et soumises à la TVA s'agissant d'opérations réalisées à titre onéreux.

La participation de la CASQ se répartit de la façon suivante :

- Une avance de 1 500 000 € le 06/10/2006 remboursable sur l'année 2021.
- Une avance de 1 850 000 € (250 000 € versés en 2016, 300 000 € en 2020 et 1 300 000 € en 2022) remboursable sur l'année 2026.
- 14 200 000 € H.T. soit 16 983 200 € T.T.C pour financer les équipements publics de la première tranche dont le règlement a été effectué :

18/09/03	2 100 000 € H.T.	2 511 600 € T.T.C.
02/12/04	300 000 € H.T.	358 800 € T.T.C.
27/04/05	535 117€ H.T.	640 000 € T.T.C.
13/07/05	3 664 883 € H.T.	4 383 200 € T.T.C.
08/02/06	3 000 000 € H.T.	3 588 000 € T.T.C.
11/07/06	2 200 000 € H.T.	2 631 200 € T.T.C.
22/01/07	2 200 000 € H.T.	2 631 200 € T.T.C.
20/03/08	200 000 € H.T.	239 200 € T.T.C
TOTAL	14 200 000 € H.T.	16 983 200 € T.T.C.

- 705 165 € H.T. de participation complémentaire :
 - 361 878 € H.T. soit 424 574 € T.T.C. versés le 03/12/2008.
 - Une provision de 343 287 € H.T. soit 411 944 € T.T.C. à verser sur l'année 2018.

- 4 900 000 € H.T. pour financer les équipements publics de la seconde tranche dont le règlement de 2 500 000 € H.T. soit 2 990 000 € T.T.C. a été effectué.

07/05/09	1 500 000 € H.T.	1 794 00 € T.T.C.
20/03/08	1 000 000 € H.T.	1 196 000 € T.T.C
TOTAL	2 500 000 € H.T.	2 990 000 € T.T.C.

Restera une participation de 2 400 000 € H.T. soit 2 880 000 € T.T.C. dont les modalités prévisionnelles de versements sont les suivantes :

	H.T.	T.T.C.
2022	1 200 000	1 440 000
2023	1 200 000	1 440 000
TOTAL	2 400 000	2 880 000

- Compte-tenu des pertes de subventions (cf ci-dessous) au titre des travaux d'aménagement de la seconde tranche qui n'ont pas été effectués, une participation d'équilibre d'un montant de 463 925 € a été mise en place et sera appelée en 2024 dans l'hypothèse où les travaux seraient réalisés.
- Bâtiment l'Amorce : une subvention d'Équipement de 1 903 481 € H.T.
Le montant de subvention d'équipement prévu en 2016 était de 542.671 € HT. Or, un montant de 605.439 € a été versé par la collectivité. Par conséquent, le montant de subvention d'équipement 2017 a été diminué de la valeur de la différence, soit 216.968€ - 62.768€ = 154.200 € HT de subvention d'équipement 2017.

	H.T.	T.T.C.	Date de versement
2015	313 840	376 608	09/12/2016
2016	605.439	726.526	15/12/2016
2017	154.200	185.040	
2018	277 323	332 788	
2021	275 113	330 136	
2022	277 566	333 079	
TOTAL	1 903 481	2 284 177	

Le solde du résultat d'exploitation prévisionnel est reporté pour un besoin de **25 158 € HT** en fin de concession. Ce solde affecté sera mis à jour chaque année en fonction du besoin ou de l'excédent cumulé.

Le solde d'exploitation sera affecté en plus ou en moins du prix de retour du bâtiment à l'agglomération de St Quentin

Pour la période courant jusqu'à la date prévisionnelle de clôture de l'opération (clôture fixée au 12/08/2026 dans la CPA), l'implication financière définitive de la

Collectivité sera à réajuster précisément en fonction des résultats de commercialisation qui seront constatés.

Subventions reversées sur l'opération pour la première tranche d'aménagement :

Les subventions versées par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général sont destinées à couvrir les dépenses non couvertes par les produits de l'opération et sont versées globalement sans affectation précise. Ces sommes ne sont donc pas taxables à la TVA.

FEDER	4 250 000
Etat (FNADT)	2 000 000
Région	2 179 871
Département	2 659 116

Subventions de la première tranche reversées par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

	Date	Montant
FEDER	26/01/2006	647 393,36
	06/10/2006	952 606,64
	30/05/2007	400 000,00
	26/01/2007	1 232 223,82
	10/12/2007	567 776,18
	03/06/2008	450 000,00
	Total	4 250 000,00
ETAT	30/08/2007	768 206,95
	17/10/2007	538 816,90
	03/06/2008	692 976,15
	Total	2 000 000,00
REGION	29/11/2006	513 649,85
	13/02/2007	245 356,72
	17/07/2007	74 959,03
	17/10/2007	419 776,55
	07/04/2008	208 491,40
	07/04/2008	332 666,77
	06/10/2008	126 414,31
	10/10/2008	60 384,77
	21/12/2009	134 110,59
	08/03/2010	64 061,08
	Total	2 179 871,07
DEPARTEMENT	29/12/2006	1 108 004,40
	27/03/2007	123 111,60
	30/08/2007	550 000,00
	30/01/2008	735 200,00
	03/06/2008	142 800,00
	Total	2 659 116,00

Les subventions de la première tranche ont été soldées par les différents financeurs.

Subventions attendues sur l'opération pour la seconde tranche d'aménagement ainsi que le bâtiment l'Amorce :

	Subv. initiales T2	Mise à jour tenant compte de l'Amorce
Etat	800 000	800 000
Région	1 500 000	519 297
CRA + OT		516 164
L'Amorce		
Département	971 263	911 483

L'Etat a accepté de prolonger la date limite de justification des factures et de flécher les subventions restantes sur le bâtiment l'Amorce.

Sur les 1 500 000 € de la Région, seulement 519 297 € ont pu être versés compte-tenu de la date limite de justification des factures fixée au 26/01/2015 et de la non réalisation de la totalité des travaux de la seconde tranche, soit une perte de 980 703 €.

Une nouvelle subvention de 516 164 € a été acceptée par la Région pour le financement du bâtiment l'Amorce.

Sur les 971 263 € du Département 917 309 € ont pu être versés, compte-tenu de la date limite de justification des factures fixée au 12/12/2014 et de la non réalisation de la totalité des travaux de la seconde tranche, soit une perte de 53 954 €.

Subventions de la seconde tranche et du bâtiment l'Amorce reversées par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au 31/12/16 :

ETAT CPER		
	42 541	05/02/2010
	71 002	31/03/2011
	134 048	22/02/2011
	26 751	11/05/2011
	127 578	15/08/2013
	10 324	17/01/2014
	10 132	24/08/2015
	217 624	15/12/2016
TOTAL	640 000	

REGION CRA		
	29 941	31/03/2011
	77 197	14/04/2011
	58 586	15/08/2013
	2 495	17/01/2014
	4 881	05/08/2015
TOTAL	173 100	

REGION OT		
	59 881	16/09/2010
	154 394	14/04/2011
	117 171	15/08/2013
	4 990	17/01/2014
	9 761	24/08/2015
TOTAL	346 197	

TOTAL REGION CRA+OT	519 297	
----------------------------	----------------	--

DEPARTEMENT		
	346 218	20/06/2014
	462 528	23/06/2014
	46 210	10/12/2014
	56 527	24/08/2015
	5 826	18/11/2016
TOTAL	917 309	

Recettes de commercialisation à fin 2016 (Cf. Plan ci-joint) :

TERRAINS VENDUS	Prix HT	Date de vente
SEIBO (SCI DUGAUSS) Electromécanique (bobinage électrique, entretien de matériel électrique)	17 500,00 €	28/12/2006
HOUTCH (SA BOIS DE CAMBRONNE) Logistique, conditionnement à façon	426 504,00 €	05/09/2008
SECAD (SCI Les Osiers) Automatismes (conception et pose)	35 000,00 €	10/06/2008
La Poste Centre de Tri	55 594,00 €	04/04/2008
INEO Monsieur DESLIENS - SCI 3D	57 796,86 €	08/01/2010
KOCH (chauffage climatisation ventilation)	31 550,64 €	10/02/2010
UMB Neuhauser	377 127,96 €	25/02/2010
MECA 02	47 137,86 €	30/12/2013
TERNOVEO	76 519 €	09/10/2015
L'Amorce	88.165 €	2016
Blondel (Unité logistique)	161 927,55	22/12/2016
Total	1 374 822,5 €	

Le Petit Forestier sous promesse de vente en date du 20/10/2015 d'un montant de 101 725 €. Réitération par acte authentique le 14 juin 2017.

Un projet logistique (HOUTCH) sur l'îlot 12 est en cours de finalisation. Promesse de vente en date du 13/12/2016 d'un montant de 836 139,2 € H.T. prévu en 2018.

La société HOUTCH est en en cours d'acquisition d'un terrain sur l'îlot 08. Promesse de vente en date du 1^{er} août 2017 d'un montant de 155 579 € H.T. prévu en 2018.

Le projet Batitech pour un montant d'environ 34 000 € H.T. pourrait être réalisé sur l'année 2018. Bureau d'études techniques actuellement en pépinière d'entreprises et qui projette de construire ses bureaux sur le Parc des Autoroutes.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le présent compte-rendu annuel ainsi que le montant des participations prévues au bilan.

ANNEXES :

- Echancier prévisionnel des dépenses de la ZAC.
- Bilan financier de l'Amorce.
- Bilan financier prévisionnel de l'opération.
- Plan de phasage des travaux.
- Plan de commercialisation.
- Plan des acquisitions foncières.
- Plan des travaux archéologiques.

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE - ZAE
Le Royeux - Compte-
rendu annuel 2016 de la
SEDA à la collectivité.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La SEDA, concessionnaire de la ZAE Le Royeux, présente son compte-rendu annuel au concédant. Ce document, arrêté au 31 décembre 2016, retrace les diverses opérations effectuées au cours de l'exercice et établit les prévisions pour l'année à venir.

Durant l'exercice 2016, la SEDA a réalisé 76 229 € HT de dépenses. Les recettes d'un montant de 160 443 € HT proviennent d'une cession de terrain.

Pour l'année 2017, la SEDA ne sollicite pas de participation de la collectivité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le compte rendu annuel 2016 de la zone Le Royeux, ci-après annexé, présenté par la SEDA.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-41079-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

**LE ROYEUX
Opération n° 1405**

Compte-rendu annuel 2016 à la Collectivité

Comptes arrêtés au 31/12/2016

Directrice : Valérie LAUMOND

Responsable d'opération : Catherine EHLEN

SOMMAIRE

PREAMBULE : RESUME DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONSTATEES EN 2016

1 - SITUATION ADMINISTRATIVE

2 - RAPPEL SITUATION, OBJECTIFS ET PROGRAMME DE L'OPERATION

3 - SITUATION FINANCIERE

PREAMBULE : RESUME DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONSTATEES EN 2016 :

→ Dépenses d'études et Travaux :

Les principales dépenses réalisées en 2016 concernent les soldes de marché de travaux d'espaces verts et l'entretien des terrains (et abords) restant à commercialiser.

→ Recettes :

Vente d'un terrain à Lavalim à 157.381 € HT

1 - SITUATION ADMINISTRATIVE

1.1 - Rappel des principaux actes administratifs.

Date	Objet	Nature
29.12.1978	Approbation du dossier de création	Arrêté Préfectoral
14.12.2001	Approbation de la modification du PLU de Gauchy qui édicte les règles d'urbanisme applicables au Royeux	Délibération Communale

1.2 - Convention de Concession d'Aménagement

Signée entre le District de Saint Quentin et la SEDA le 24.02.1981 pour une durée de 8 ans.

Echéance de la convention : 31.12.2022

Cette convention a depuis fait l'objet de 12 avenants.

Avenant n°10 : avenant de modification de la rémunération de l'aménageur et de prolongation de la durée de la concession d'aménagement jusqu'au 31.12.2017.

Avenant n°11 : avenant de modification de la participation de la Collectivité.

Avenant n°12 : avenant de prorogation de la concession jusqu'au 31/12/2022 et modification de la rémunération forfaitaire de l'aménageur : 10.000 €/an à compter de 2018 au lieu de 15.000 €/an

2 - RAPPEL OBJECTIFS ET PROGRAMME DE L'OPERATION

Surface de l'opération : 75,7 ha dont environ 62 ha cessibles.

Principaux objectifs : Dans le cadre de sa politique globale de développement, la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois a souhaité poursuivre l'urbanisation de son territoire en créant une nouvelle zone à vocation d'activités sur la partie Sud Ouest de son Territoire.

Rappel du programme : Travaux d'aménagement de la ZAC :

- Création des voiries de desserte de la zone, suivant le plan d'aménagement défini ;
- Réalisation au long de ces voies de l'ensemble des réseaux permettant d'assurer la desserte et la viabilisation de l'ensemble des terrains cessibles pour les acquéreurs ;
- Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales ;
- Et, d'une façon générale, réalisation de tous les travaux accessoires nécessaires au bon fonctionnement de la zone, et définis en accord entre l'aménageur et la Collectivité Co-contractante.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé en plusieurs grandes phases opérationnelles.

3 - SITUATION FINANCIERE

3.1 - Bilan C.R.A.C.L. au 31.12.2016

Cf. annexe : Bilan financier prévisionnel.

3.2 - Bilan des dépenses et engagements réalisés sur l'année 2016

Etudes, honoraires et frais divers : 4.510 H.T.

- Solde des honoraires de maîtrise d'œuvre SNC LAVALIN - ARVAL pour le réaménagement de l'entrée de la zone.
- Mission de suivi des permis de construire Arval
- Frais de communication (insertion publicitaire agenda St-Quentin)
- Frais divers : bornage du terrain Lavalim

Travaux : 36.065 € H.T.

- 22.263 €HT correspondant aux factures de travaux au prorata de l'avancement du chantier de réaménagement de l'entrée de la zone par l'entreprise TAYON.
- Travaux divers (entretien des terrains et des abords de l'avenue Missenard).

Frais financiers : 7.513 €

Frais de maîtrise d'ouvrage : 19.018 €

- Correspondant à la rémunération de suivi technique de l'opération et de gestion financière.
-

Frais de commercialisation : 6.560 €

- Correspondant à la rémunération sur la cession Lavalim.

Charges diverses : 2.564 € H.T.

Il s'agit des impôts fonciers de l'année 2016.

3.3 - Dépenses attendues sur l'année 2017

Les dépenses attendues sur 2017 concernent principalement les postes suivants :

Etudes, honoraires et frais divers : 24.819 € H.T.

- Provision inscrite pour couvrir les frais de suivi de permis de construire, les frais de signalétique (changement de panneau de commercialisation), et autres frais divers.

Travaux : 24.133 € H.T.

- Solde des marchés de travaux pour le réaménagement de l'entrée de la zone : et provision pour travaux divers.

Frais financiers : 8.518 €**Frais de maîtrise d'ouvrage : 16.984 €**

- Correspondant à la rémunération de suivi technique de l'opération et de gestion financière.

Frais de commercialisation : 6.300 €

- Correspondant à la rémunération sur une éventuelle cession en 2017.

Charges diverses : 3.000 € H.T.

Il s'agit des impôts fonciers de l'année 2017.

3.4 - Dépenses attendues sur les années à venir

A la demande de la DRAC, les terrains restant à commercialiser sur la première tranche d'aménagement feront l'objet de diagnostics d'archéologie préventive. La dépense estimée est de 135.000 €.

Une première tranche de diagnostics sera effectuée en 2017 (4 ha), le solde après récolte 2018.

Les travaux d'aménagement de la tranche conditionnelle du solde de la ZAC sont reportés en années ultérieures. La réalisation de ces travaux reste bien entendu fonction de l'état d'avancement de la commercialisation.

3.5 - Bilan des recettes**Participations de la Collectivité :**

Le financement de l'opération par la Collectivité est, au 31/12/2016, assuré par :

- Une participation au financement des équipements publics d'un montant total de 700 000 € HT soit 837 200 € TTC. Il s'agit d'une participation versée en contrepartie d'un bien (financement des équipements publics destinés à être incorporés dans le patrimoine de la Collectivité) et soumise à la TVA, s'agissant d'une opération réalisée à titre onéreux.
- Des participations versées avant 2005 à hauteur de 4 705 844 € HT.
- Une participation d'équilibre de 165 520 €.
- Une participation d'équilibre liée aux diagnostics d'archéologie préventive de 135.000 € en 2018.
- Une participation complémentaire de 14 480 € soumise à TVA.

Il n'est pas prévu de solliciter une participation auprès de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2017.

Pour la période courant jusqu'à la date prévisionnelle de clôture de l'opération, l'implication financière définitive de la Collectivité sera à réajuster précisément en fonction des résultats de commercialisation qui seront constatés.

Recettes de commercialisation :

Tableau des terrains vendus au 31.12.2016 depuis le début de l'opération : cf. annexe.

Une recette de cession de terrain de 157.381 € a été perçue en 2016 dans le cadre de la cession d'un terrain de 15.691 m² à la société LAVALIM (SCI du Royeux).

Le planning prévisionnel de commercialisation est le suivant :

- Cession de 5.568 m² en 2017
- Cession de 162.477 m² en 2018
- Cession de 210.483 m² en 2019
- Cession de 167.697 m² en 2020
- Cession de 233.622 m² en 2021
- Le reste (127.390 m²) en 2022 et au-delà.

Autres produits :

Sur l'année 2016, aucun produit financier n'a été perçu.

Les autres produits perçus en 2016 représentent un montant de 3.063 € et correspondent au fermage perçu.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le présent compte-rendu annuel ainsi que le montant des participations prévues au bilan.

ANNEXES :

- Bilan financier prévisionnel de l'opération.
- Tableau des cessions réalisées.
- Plan de commercialisation.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT QUENTINOIS
LE ROYEUX

BILAN FINANCIER : Echancier Prévisionnel

BILAN EN EUROS H.T. 16-nov-17
Fin de concession 31/12/2022

LIBELLES DEPENSES				TOTAL Dépenses H.T.									
Dernier bilan approuvé: CRAOL 2016	CRACL 2016	ECART		Réalisé 2015	Cumul au 31 12 15	Réalisé 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Acquisitions, Indemnités & Frais d'acquisition	1 020 857	0		0	1 016 482	0	0	0	0	0	0	13 375	
Etudes, Honoraires & Frais divers	1 223 356	-0		13 779	1 039 492	4 510	24 819	22 500	22 500	23 500	44 432	27 824	
Travaux	6 975 370	9 039		428 355	6 010 801	36 065	24 133	7 000	7 000	7 000	881 212	11 198	
Arçologie préventive		135 000						135 000					
Frais Financiers	418 147	426 742	8 595	5 125	357 864	7 513	8 456	15 078	8 014	5 280	24 537	0	
Frais de Maîtrise d'ouvrage	592 940	595 667	2 727	31 554	463 131	19 018	16 964	12 093	13 031	12 107	40 363	18 960	
Frais de commercialisation	317 806	317 806	0	3 078	199 194	6 560	2 227	7 221	9 355	7 453	10 383	75 413	
Frais de liquidation	15 245	15 245	0									15 245	
Charges de gestion (impôts, assurances, & entretiens)	65 579	64 443	-1 136	2 834	43 879	2 564	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	
	10 638 300	10 657 524	19 224	484 725	9 144 622	76 229	79 599	201 892	62 900	58 340	1 003 928	165 014	
TOTAL Dépenses H.T.													

LIBELLES RECETTES													
	Dernier bilan approuvé: CRACL 2016	CRACL 2016	ECART	Cumul au 31 12 14	Réalisé 2015	Cumul au 31 12 15	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cessions de Terrains	4 073 339	4 089 501	16 162	1 917 137	44 062	1 961 218	157 381	50 112	162 477	210 483	167 697	233 622	1 146 510
surfaces à commercialiser	239 075	239 075	0		4 395 m2	4 395 m2	15 091 m2	5 568 m2	19 053 m2	23 387 m2	18 633 m2	25 958 m2	127 380 m2
	165 520	165 520	0		185 520	165 520							
Participation d'équilibre										135 000			
Participation au financement des équipements archéologiques	700 000	700 000	135 000	700 000		700 000							
Participation au financement des équipements publics (soumis à TVA)		700 000	0		14 480								
	14 480	14 480	-0										
Participation complémentaire (soumis à TVA)	4 705 844	4 705 844	0	4 705 844		4 705 844							
Participations avant 2005													
Subventions	623 925	623 925	0	623 925									
						423 925							
Subvention FEDER	77 616	77 616	0	77 616									
Autres subventions (nationales)	546 309	546 309	0	546 309									
Produits financiers	288 864	288 864	0	288 864		288 864							
(Autres Produits (divers))	66 328	69 391	3 063	63 254	3 074	66 328	3 063						
	10 638 300	10 657 524	19 224	8 299 024	227 156	8 526 180	160 443	50 112	162 477	345 483	167 697	233 622	1 146 510
TOTAL Recettes H.T.:													

MOYENS DE FINANCEMENT	Total	Total
-----------------------	-------	-------

Solde annuel H.T. (Recettes - Dépenses)	0	-0
Mouvements de trésorerie de l'année avant TVA		
Solde cumulée (état de trésorerie avant TVA)	382 334	673 134
TVA collectée (sur recettes)	1 682 593	1 973 353
TVA versée (sur dépenses)	1 300 259	1 300 259
Crédit de TVA	0	0
TVA à reverser	382 334	382 334
Avance du Concédant	0	
Mouvements de trésorerie de l'année après TVA et avance		
Solde cumulée (situation de trésorerie effective)	0	200 800

Op. 1405 -ZAC Industrielle de GAUCHY

en francs

FC	NOM	DATE ACTE	ACTIVITE	SUPERFICIE CEDEE	CUMUL SURFACE	MONTANT TTC	CUMUL PRIX
1	SCREG	31/12/1987	usine liants hydroc.	10 000		395 500,00	
2	NUIT D'HOTEL	22/05/1991	hôtel 63 chambres	2 940	12 940	378 657,58	774 157,58
3	SEG	30/11/1990	électricité générale	5 100	18 040	201 705,00	975 862,58
4	C.M.I.	30/04/1992	chaudronnerie	6 630	24 670	389 913,62	1 365 776,20
5	OXIPICARDIE	09/10/1992	chaudronnerie	4 491	29 161	264 117,96	1 629 894,16
7	T.O.E.	02/02/1993	transports	15 000	44 161	882 157,50	2 512 051,66
9	DOYEN	17/04/1992	chaudronnerie	2 500	46 661	112 500,00	2 624 551,66
10	CONDI SERVICE	22/09/1993	conditionnement et emballage	15 754	62 415	1 005 846,50	3 630 198,16
11	I.B.S.	03/06/1993	découpe de pièces PVC	3 000	65 415	135 000,00	3 765 198,16
12	GDF	27/01/1995	construction et ateliers de bureaux	3 600	69 015	234 828,00	4 000 026,16
13	LELEU VI (SCI Le Royeux)	10/04/1996	atelier spécialisé injection et freinage	10 066	79 081	606 979,80	4 607 005,96

en francs						
FC	NOM	DATE ACTE	ACTIVITE	SUPERFICIE CEDEE	CUMUL SURFACE	CUMUL PRIX
14	Transports ACT	28/10/1996	Transport autos-caravanes	4 987	84 068	4 937 793,67
15	La Poste	30/12/1996	centre de distribution courrier et messagerie	4 395	88 463	5 176 310,32
16	NORMINTER (SCI IMREST)	07/11/1997	restaurant	3 000	91 463	5 574 290,32
17	CITRA (SOGEFIMUR)	09/07/1998	construction plate-forme logistique de transport	32 800	124 263	7 354 346,32
18	SCI ZI 77 (Mr LENORMANT)	16/04/1998	réparation et négoce de chariots élévateurs	7 654	131 917	7 769 728,90
19	SOFODIM (METRO)	10/02/1998	magasin METRO	13 354	145 271	8 636 024,34
20	AS 24	07/12/1999	station automatique de carburants	4 948	150 219	9 292 426,02
21	SCI LE ROYEUX (M. LELEU)	22/06/2000	bande supplémentaire de 5 m de terrain	790	151 009	9 339 668,02

en euros

FC	NOM	DATE ACTE	ACTIVITE	SUPERFICIE CEDEE	CUMUL SURFACE	MONTANT TTC	CUMUL PRIX
22	CEPAP	24/02/2004	bâtiments à usage de bureaux, d'unité de production et de	132 767	132 767	136 344,00	136 244,00
23	EGEA GIBERT	05/12/2001	bâtiments à usage de bureaux, d'unité de production et de stockage, accès et aires de stationnement	18 100	150 867	95 704,51	231 948,51
24	MISSENARD QUINT INDUSTRIES	18/10/2001	quatre bâtiments de stockage et d'atelier avec locaux et bureaux depannage	19 893	170 760	108 812,13	340 760,64
25	SAS BERNARDI	19/12/2003	agricole, maintenance, dépannage, dépositaire,	8 777	179 537	89 226,98	429 987,62
26	CRAYTON	15/04/2004	grossiste et distributeur de	5 516	185 053	46 179,95	476 167,57
27	SCI de L'EUROPE (Imprimerie JPL)	04/11/2005	imprimerie	16 166	201 219	86 112,00	562 279,57
31	SOVEBAT	18/06/2012	atelier, locaux sociaux et bureaux	5 972	207 191	70 044,48	632 324,05
32	ULTRA'SON	27.01.2015	construction d'un immeuble de stockage	4 395	209 791	51 913,74	684 237,79
33	ARKEA Crédit Bail (ex CONDI PLUS)	31.10.2014	locaux d'entrepôt, de locaux sociaux et des bureaux	24 134	231 325	210 002,81	842 326,86
34	SCI du ROYEUX (LAVALLIM)	15.12.2016	locaux d'atelier, bureaux + local technique	15 691	228 854	184 554,54	868 792,33

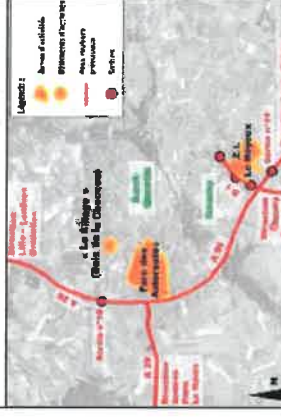
PLAN DE COMMERCIALISATION



Communité d'Agglomération de Saint-Quentin

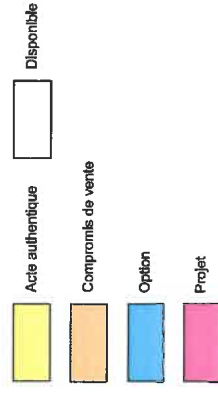


Pôle d'activités du Griffon
10 rue Pierre-Cilles de Gennes
CS 10658 - 02000 LAON CEDEX
Tél. : 03.23.23.00.55 - Fax : 03.23.23.54.53



PLAN DE SITUATION

Légende :



Echelle :

Date de modification :

Norm du flicher : Le Royroux

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE
- Dispositif d'aide
aux artisans de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERiot, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEEICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le Conseil communautaire, en date du 27 mars 2017, a approuvé l'extension du dispositif « CASQ – ARTISANS » sur l'ensemble de son nouveau territoire.

Il s'agit d'accompagner les artisans réalisant des investissements par l'octroi d'une subvention de 15 % du montant HT des dépenses avec un plafond d'aide de 2 000 €.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément au règlement du dispositif « CASQ - ARTISANS » ;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40820-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**ANNEXE – liste des bénéficiaires du dispositif « CASQ – ARTISANS »-
Aide à l'investissement des artisans de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**

NOM	ENSEIGNE	ACTIVITE	ADRESSE		investissements prévus	Assiette subventionnable HT prévue	Subvention maximale pouvant être accordée
Kalil AYOUN.	ABI &KA - INNAMORATI	restauration	8, bd Léon Blum	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Fabrice WERNIMONT	LE BEL AIR	boulangerie	38, rue du Général Leclerc	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Arnaud PIGNON		maréchal ferrant	2, avenue de la République	02100 SAINT-QUENTIN	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Francis PETITNIOT	PETINOT ET FRERES	menuiserie	107, rue André Brulé	02520 FLAVY LE MARTEL	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Josian FOUQUET	CLIPTEND	installation de plafonds tendus	60 ter rue du Président JF Kennedy	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Valentin FANCHON	SARL FANCHON	entretien et maintenance de matériel agricole	route de La Fère	02100 NEUVILLE-SAINT-AMAND	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Nathalie ROUSSEAUX	N ROUSSEAUX	fleuriste	115, rue Georges Pompidou	02100 SAINT-QUENTIN	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
Ouvertures dérogatoires
des commerces le
dimanche pour l'année
2018.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La loi du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) a sensiblement modifié le régime des ouvertures dérogatoires du dimanche pour les commerces.

Douze dimanches peuvent être accordés pour 2018, pour une ouverture à titre dérogatoire, à condition que le nombre et les dates soient arrêtés avant le 31 décembre 2017.

Les dispositions de la loi NOTRe prévoient également que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière économique soit préalablement consulté et rende un avis conforme.

Les communes de FAYET, GAUCHY, HARLY et SAINT-QUENTIN ont saisi M. le Président de la Communauté d'Agglomération afin de pouvoir autoriser les commerces à ouvrir le dimanche selon les listes annexées à la présente délibération, et ce dans le respect des dispositions de l'article L.3132-26 du Code du travail.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de rendre un avis favorable aux demandes présentées pour les communes de FAYET, GAUCHY, HARLY et SAINT-QUENTIN concernant les ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche en 2018, selon le rapport ci-dessus proposé et son annexe ;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : M. Christian PIERRET, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Autorisations d'ouvertures dérogatoires demandées par les communes de Fayet, Gauchy, Harly et Saint-Quentin pour l'année 2018

FAYET

Tous secteurs commerciaux

- Dimanche 14 janvier 2018
- Dimanche 21 janvier 2018
- Dimanche 01 juillet 2018
- Dimanche 08 juillet 2018
- Dimanche 26 août 2018
- Dimanche 02 septembre 2018
- Dimanche 25 novembre 2018
- Dimanche 02 décembre 2018
- Dimanche 09 décembre 2018
- Dimanche 16 décembre 2018
- Dimanche 23 décembre 2018
- Dimanche 30 décembre 2018

GAUCHY

Tous secteurs commerciaux

- Dimanche 14 janvier 2018
- Dimanche 27 mai 2018
- Dimanche 17 juin 2018
- Dimanche 01 juillet 2018
- Dimanche 26 août 2018
- Dimanche 02 septembre 2018
- Dimanche 25 novembre 2018
- Dimanche 02 décembre 2018
- Dimanche 09 décembre 2018
- Dimanche 16 décembre 2018
- Dimanche 23 décembre 2018
- Dimanche 30 décembre 2018

HARLY

Tous secteurs commerciaux

- Dimanche 11 février 2018
- Dimanche 18 mars 2018
- Dimanche 01 avril 2018
- Dimanche 27 mai 2018
- Dimanche 17 juin 2018
- Dimanche 25 novembre 2018
- Dimanche 09 décembre 2018
- Dimanche 16 décembre 2018
- Dimanche 23 décembre 2018
- Dimanche 30 décembre 2018

SAINT-QUENTIN

Pour les commerces de détail non alimentaire (et alimentaire en ouverture sur la journée)

- Dimanche 14 janvier 2018
- Dimanche 21 janvier 2018
- Dimanche 8 avril 2018
- Dimanche 01 juillet 2018
- Dimanche 08 juillet 2018
- Dimanche 02 septembre 2018
- Dimanche 25 novembre 2018
- Dimanche 02 décembre 2018
- Dimanche 09 décembre 2018
- Dimanche 16 décembre 2018
- Dimanche 23 décembre 2018
- Dimanche 30 décembre 2018

Pour les concessionnaires automobiles

- Dimanche 14 janvier 2018
- Dimanche 11 mars 2018
- Dimanche 18 mars 2018
- Dimanche 08 avril 2018
- Dimanche 22 avril 2018
- Dimanche 20 mai 2018
- Dimanche 10 juin 2018
- Dimanche 17 juin 2018
- Dimanche 01 juillet 2018
- Dimanche 16 septembre 2018
- Dimanche 14 octobre 2018
- Dimanche 18 novembre 2018

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
Convention partenariale
d'animation de
l'incubateur du sport.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Depuis 2012, la Communauté d'agglomération a défini une véritable stratégie de développement économique porteuse d'avenir, d'emplois et de perspectives sur moyen et long terme autour de la robonumérique®.

C'est dans cette volonté de développement de la filière, que la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a souhaité offrir aux start-ups du territoire un incubateur de projet : le Garage.

Aujourd'hui, et avec un écosystème sportif riche et diversifié, le territoire souhaite offrir un nouvel outil propre à ce domaine : un Incubateur du sport, et ce en partenariat avec : le CROS de Picardie, le CDOS de l'Aisne, Sport Entreprise Santé, et la ville de Saint-Quentin.

La présente convention a pour objet de définir ainsi les modalités de l'engagement réciproque des signataires pour l'ingénierie, la mise en oeuvre et l'animation de l'incubateur du Sport basé dans les locaux de Cré@tis.

Les signataires de la présente convention décident donc conjointement de contribuer à l'incubateur du sport dont les objectifs principaux sont :

- Accompagner le créateur d'entreprise avec une offre « sur mesure » adaptée aux besoins des entrepreneurs ayant un projet en lien avec le sport et les nouvelles technologies et à haute valeur ajoutée,
- Sédentariser les créateurs d'entreprises sur le territoire Saint-Quentinois et bénéficier de retombées pour le territoire (création d'emplois et projets innovants), notamment dans le cadre de la stratégie Robonumérique®,
- Participer au développement d'une économie du sport dans l'ensemble de ces composantes,
- Renforcer la culture de l'innovation dans le sport,
- Développer de nouveaux partenariats,
- Proposer des solutions à des problématiques rencontrées par le mouvement olympique et sportif picard.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de valider le projet de convention relatif à l'animation de l'incubateur du sport avec le CROS de Picardie, le CDOS de l'Aisne, Sport Entreprise Santé, et la ville de Saint-Quentin,

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention partenariale jointe en annexe du présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Mme Monique BRY, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40871-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Convention de partenariat relative à l'ingénierie, la mise en œuvre et l'animation de l'incubateur du sport de Saint-Quentin

Entre les partenaires suivants

**La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, désignée ci-après par « CASQ »,
Représentée par : Xavier BERTRAND**

**La Ville de Saint-Quentin
Représentée par : Frédérique MACAREZ**

**Le Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie, désigné ci-après par « CROS de
Picardie »,
Représenté par : Claude FAUQUET**

**Le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne, désigné ci-après par « CDOS de
l'Aisne »,
Représenté par : Philippe COURTIN**

**Le Club Sport Entreprise Santé, désigné ci-après par « Club SES »,
Représenté par : Alain COEUGNIET**

ANNOIS • ARIEMPS • AUBIGNY-AUX-KAISNES • BRAY-SAINT-CHRISTOPHE • CASTRES • CLASTRES • CONTESCOURT • CUGNY • DALLON • DURY • ESSIGNY-LE-PETIT
FAYET • FIEULAIN • FLAVY-LE-MARTEL • FONSSOMME • FONTAINE-LES-CLERCS • FONTAINE-NOTRE-DAME • GAUCHY • GRUGIES • HAPPENCOURT • HARLY
HOMBLIÈRES • JUSSY • LÉSDINS • MARCY • MESNIL-SAINT-LAURENT • MONTECOURT-LIZEROLLES • MORCOURT • NEUVILLE-SAINT-AMAND • OLLEZY • OMISSY
REMAUCOURT • ROUVROY • SAINT-QUENTIN • SAINT-SIMON • SERAUCOURT-LE-GRAND • SOMMETTE-EAUCOURT • TUGNY-ET-PONT • VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

Agglomération du Saint-Quentinois

9 place La Fayette - BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

T + 33 (0)3 23 62 82 82

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de l'engagement réciproque des signataires pour l'ingénierie, la mise en œuvre et l'animation de l'incubateur du sport basé à Saint-Quentin dans les locaux de Cré@tis.

Article 2 : Objectifs de l'incubateur

Les signataires de la présente convention décident conjointement de contribuer à l'incubateur du sport dont les buts principaux sont :

- Accompagner le créateur d'entreprise avec une offre « sur mesure » adaptée aux besoins des entrepreneurs ayant un projet en lien avec le sport et les nouvelles technologies et à haute valeur ajoutée
- Sédentariser les créateurs d'entreprises sur le territoire Saint-quentinois et bénéficier de retombées pour le territoire (création d'emplois et projets innovants), notamment dans le cadre de la stratégie Robonumérique®
- Participer au développement d'une économie du sport dans l'ensemble de ces composantes
- Renforcer la culture de l'innovation dans le sport
- Développer de nouveaux partenariats
- Proposer des solutions à des problématiques rencontrées par le mouvement olympique et sportif picard

Article 3 : Fonctionnement et instance

La mise en œuvre de l'incubateur s'appuie sur 4 instances :

➤ Le comité stratégique

Il définit la stratégie à mettre en œuvre, le plan annuel d'actions et les ressources allouées. Il a pour but de valider et d'orienter le travail du comité technique et de veiller à la bonne avancée de la mise en œuvre du projet. Il se réunit au moins une fois par an. Le comité stratégique procède à la validation du projet d'actions. Il pourra procéder, le cas échéant, à une réorientation des actions au regard des avancées, des blocages et des opportunités se présentant. Le comité stratégique est gouverné par les représentant(e)s des signataires de la convention, à savoir la CASQ, la Ville de Saint-Quentin, le CROS de Picardie, le CDOS de l'Aisne, le Club SES.

➤ Le comité technique

Il a pour rôle de pitcher et sélectionner les start-ups qui ont répondu à l'appel à candidature. Il se réunit une ou deux fois par an.

Le comité technique est managé par les techniciens référents de la CASQ et du CROS qui se sont associés pour la mise en œuvre de l'incubateur du sport. Le comité technique a pour missions spécifiques de :

- Favoriser la mise en convergence des partenaires et des instances ;
- Coordonner, participer et suivre la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions définis par le Comité stratégique ;
- Animer, participer et gérer administrativement (secrétariat, logistique, supports de présentation) les différentes instances d'animation et de pilotage de la mise en œuvre du projet (comité stratégique, comité technique, comité de sélection et comité d'accompagnement) ;
- Rendre compte au Comité stratégique du suivi des actions menées.

➤ Le comité de sélection

Ce comité est composé de représentants de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, CROS, CDOS, PÉPite, Association Sport Entreprise Santé et son réseau de partenaires, ainsi que d'un représentant de l'OMS Saint-Quentin.

➤ Le comité d'accompagnement

Ce comité sera composé des membres du comité de sélection. Il coordonne l'accompagnement des start-ups sélectionnées et ajuste le plan d'accompagnement. Il se réunit une fois tous les 2 mois.

Article 4 : Engagements des signataires

L'ensemble des signataires s'engagent à statuer dans les instances identifiées précédemment, à soutenir et valoriser le projet d'incubateur en fonction de leurs moyens. Pour la durée de la convention,

➤ La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'engage :

- A accueillir les start-ups sélectionnées au sein des locaux de Cré@tis
- A soutenir financièrement les start-ups sélectionnées par un fonds dédié annuellement
- A allouer des ressources humaines pour le fonctionnement de l'Incubateur et l'accompagnement des porteurs de projets ;

Assurer la production d'outils de communication.
 ANNOIS • ARTIMPS • COMTESCOURT • CUGNY • DALLON • DURY • ESSIGNY-LE-PÉTI
 FAYET • FIEULAIN • FLAVY-LE-MARTEL • FONSSOMME • FONTAINE-LES-CLERCS • FONTAINE-NOTRE-DAME • GAUCHY • GRUGIES • HAPFENCOURT • HARLY
 HOMBLIÈRES • JUSSY • LESDINS • MARCY • MESNIL-SAINT-LAURENT • MONTESCOURT-LIZEROLLES • MORCOURT • NEUVILLE-SAINT-AMAND • OLLEZY • OMISSY
 REMAUCOURT • ROUVROY • SAINT-QUENTIN • SAINT-SIMON • SERAUCOURT-LE-GRAND • SOMMETTE-EAUCOURT • TUGNY-ET-PONT • VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

Agglomération du Saint-Quentinois

9 place La Fayette - BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

T + 33 (0)3 23 62 82 82

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

➤ La Ville de Saint-Quentin s'engage :

- A promouvoir, mobiliser et faciliter l'implication des clubs sportifs saint-quentinois au sein de l'incubateur
- A faciliter les liens entre les start-ups et les clubs (événement dédié, collaboration, phase de test...).

➤ Le CROS de Picardie s'engage :

- à promouvoir, mobiliser et faciliter l'implication des ligues et comités régionaux au sein de l'incubateur notamment en facilitant l'identification des attentes de ses adhérents.
- à faciliter les liens entre les start-ups, les ligues et comités régionaux (événement dédié, collaboration, phase de test...)
- à allouer 40% du temps d'un chargé de mission au projet. Les principales missions du chargé de mission sont les suivantes :

- Co-ingénierie du projet
- Co-animation et appui administratif aux 4 instances ;
- Co-définition d'un programme d'animation et participation à son animation ;
- Appui à la promotion du projet
- Etre un relais en partenariat avec Le Tremplin sur la thématique du sport/innovation et avec le réseau PÉPite sur la promotion entrepreneuriale.

Sa mission précise sera définie en coopération étroite avec la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois sur la base d'un calendrier prévisionnel d'activités.

➤ Le CDOS de l'Aisne s'engage :

- A promouvoir, mobiliser et faciliter l'implication des comités départementaux au sein de l'incubateur notamment en facilitant l'identification des attentes de ses adhérents.
- A faciliter les liens entre les start-ups et les comités départementaux (événement dédié, collaboration, phase de test...)

➤ Le Club SES s'engage :

- A promouvoir, mobiliser et faciliter l'implication des entreprises au sein de l'incubateur
- A faciliter les liens entre les start-ups et les entreprises membre du club (événement dédié, collaboration, phase de test...)
- Veille et conseils juridiques, administratifs et financiers à la demande des porteurs de projets.

Article 5 : Communication

Les outils de communication, les correspondances administratives et les outils produits devront respecter les exigences des partenaires du projet et être soumis à leur validation.

Article 6 : Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation du projet auxquels les partenaires ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée au terme de la convention.

L'évaluation porte, en particulier, sur l'atteinte des objectifs décrit à l'article 2 et la mise en œuvre du projet.

Le renouvellement de la convention est subordonné aux conclusions de l'évaluation du projet qui devra être établie avant la fin de la convention.

Article 7 : Durée

La présente convention prend effet à compter à compter du 1^{er} décembre 2017 pour une durée de un an. Cette dernière fera l'objet chaque année d'une révision par le Conseil Communautaire et également des instances des parties prenantes pour son renouvellement.

Article 8 : Avenants

La présente convention pourra être précisée ou modifiée par voie d'avenants.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, cette dernière peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties en respectant un délai d'un mois suivant d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 : Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif d'Amiens sera seul compétent.

Fait à Saint-Quentin, le
En 5 exemplaires

Le Président de la
Communauté d'Agglomération
Du Saint-Quentinois

Le Président du CROS de Picardie

Le Maire de Saint-Quentin

Le Président du CDOS de l'Aisne

Le Président du club SES de Saint-Quentin

ANNOIS • ANTEMPS • AUBIGNY-AUX-RAISNES • BRAY-SAINT-CHRISTOPHE • CASTRES • CLASTRES • CONTECOURT • CUGNY • DALLOR • DURY • ESSIGNY-LE PETIT
FAYET • FIEULAIN • FLAVY-LE-MARTEL • FONSOMME • FONTAINE-LES-CLERCS • FONTAINE-MOTHE-DAMÉ • GAUCHY • GRUGIES • HAPPENCOURT • HARLY
HOMBLÈRES • JUSKY • LESDINS • MARCY • MESEUIL-SAINT-LAURENT • MONTECOURT-LIZEROLLES • MORCOURT • NEUVILLE-SAINT-AMAND • OLLEZY • OMISSY
REMAUCOURT • ROUVROY • SAINT-QUENTIN • SAINT-SIMON • SERAUCOURT-LE-GRAND • SOMMETTE-EAUCOURT • TUGNY-ET-PONT • VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

Agglomération du Saint-Quentinois

9 place La Fayette - BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

T + 33 (0)3 23 62 82 82

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE - Appel
à candidature 2018 -
Incubateur du sport.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a défini une véritable stratégie de développement économique porteuse d'avenir, d'emplois et de perspectives sur moyen et long terme autour de la robonumérique®. C'est le choix d'un projet ambitieux de développement économique en capitalisant sur le savoir-faire des entreprises locales tout en investissant sur une filière, à fortes croissance et valeur ajoutée.

Aujourd'hui, et avec un écosystème sportif riche et diversifié, le territoire souhaite offrir un nouvel outil propre à ce domaine : un Incubateur du sport.

En partenariat avec le CROS de Picardie, le CDOS de l'Aisne, Sport Entreprise Santé et de la Ville de Saint-Quentin pour les relations et la connaissance du tissu sportif de Saint-Quentin, il existe une réelle volonté et de véritables atouts pour y lancer ce projet dès 2018.

Un premier appel à candidature sera donc lancé pour accueillir 5 projets dès 2018 avec une dotation financière sous forme de subvention d'un montant de 5 000 euros par projet, représentant donc une enveloppe budgétaire totale de 25 000 euros pour la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. Cette dotation permettra aux incubés de pouvoir lancer leur projet et de pouvoir y développer leurs innovations.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le projet d'appel à candidature 2018,

2°) de valider une enveloppe budgétaire de 25 000 euros pour l'année 2018.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE, Mme Patricia KUKULSKI, Mme Yvonne SAINT-JEAN ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40875-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**APPEL A CANDIDATURE 2018
INCUBATEUR SPORTIF
DU TERRITOIRE SAINT-QUENTINOIS**

Date de lancement :

Date butoir pour la réception des candidatures :

Annexe : Documents à fournir.

Sport : Sports de haut-niveau, sports santé et handicap, Sports loisirs et tourisme de nature, sports développement durable, Big data, géolocalisation, Cyber sport, Cloud-Computing, application numérique, robot-numérique ...

Vous développez ou souhaitez développer des technologies et des services qui répondent à ces problématiques ?

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite recruter la première promotion (promotion 2018) de son nouveau programme d'incubation, proposant ainsi un ensemble de services aux startups et aux entrepreneurs : accompagnement, coaching, accès à des financements, mise en relation, espace de conférence, espace de coworking, etc.

L'incubateur sportif a pour finalité de développer un réseau de l'innovation sportive au sein du territoire Saint-Quentinois mais aussi à l'échelle de la Région Hauts-de-France en créant un lieu qui regroupe les start-ups et des acteurs du mouvement sportif. Ce nouveau lieu permet aux porteurs de projet d'accéder à un accompagnement par des experts du domaine et des spécialistes de l'incubation.

Cet Incubateur Sportif est constitué d'un réseau d'acteur composé du CROS de Picardie, du CDOS de l'Aisne, de la Ville de Saint-Quentin, de l'Association Sport Entreprise Santé ainsi que de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

4 Objectifs :

- *Participer au développement d'une économie du sport dans l'ensemble de ces composantes ;*
- *Renforcer la culture de l'innovation dans le sport ;*
- *Développer de nouveaux partenariats ;*
- *Proposer des solutions à des problématiques rencontrées par le mouvement olympique et sportif à l'échelle départementale et régionale.*

ANNOIS • ARTEMPS • AUBIGNY-AUX-KAISNES • BRAY-SAINT-CHRISTOPHE • CASTRES • CLASTRES • CONTECOURT • CUGNY • DALLON • DURY • ESSIGNY-LE-PETIT
FAYET • FIEULAIN • FLAVY-LE-MARTEL • FONSOMME • FONTAINE-LES-CLERCS • FONTAINE-NOTRE-DAME • GAUCHY • GRUGIES • HAPFENCOURT • HARLY
HOMBLIÈRES • JUSSY • LESDINS • MARCY • MESNIL-SAINT LAURENT • MONTESCOURT-LIZEROLLES • MORCOURT • NEUVILLE-SAINT-AMAND • OLLEZY • OMISSY
REMAUCOURT • ROUVROY • SAINT-QUENTIN • SAINT SIMON • SERAUCOURT-LE-GRAND • SOMMETTE EAUCOURT • TUGHY • PONT • VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

Agglomération du Saint-Quentinois

9 place La Fayette - BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

T + 33 (0)3 23 62 82 82

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

NOTRE CIBLE

L'appel à candidatures s'adresse aux entreprises innovantes de moins de 3 ans :

- En cours de développement ou ayant déjà finalisé une première offre produit / service et ayant validé son adéquation avec le marché, au travers d'une étude préalable ou auprès d'au moins un bêta testeur / client ;
- A la recherche d'une offre globale en incubation incluant des postes de travail en open-space, un accompagnement individuel personnalisé, des animations spécifiques ;
- Développant des produits et services destinés au secteur du sport.

LA THEMATIQUE

La thématique sportive est ici considérée au sens large et inclut :

- Les infrastructures et équipements sportifs, de leur construction à leur utilisation en passant par leur gestion ;
- Les événements et les spectacles sportifs, de leur organisation à leur retransmission, en passant par leur commercialisation (billetterie, marketing, sponsoring) ;
- La pratique du sport et l'activité physique, de la pratique loisir à la pratique de haut niveau en passant par la pratique amateur et la pratique thérapeutique ;
- L'ensemble du matériel accompagnant l'ensemble des pratiques sportives ;
- L'ensemble des services et produits associés ou complémentaires à ces différents sujets.

CRITERES DE SELECTION

Les critères suivants contribueront au choix des lauréats :

- Le caractère innovant du projet, du concept, du produit ou du service
- Le potentiel économique de l'entreprise et la capacité à créer des emplois locaux
- La crédibilité et le sérieux du Business Plan
- Le potentiel de diffusion de l'innovation à l'international
- La complémentarité des porteurs de projet

ANNOIS • ARTEMPS • AUBIGNY-AUX-KAISNES • BRAY-SAINT-CHRISTOPHE • CASTRES • CLASTRES • CONTECOURT • CUGNY • DALLON • DURY • ESSIGNY-LE-FETIT
FAYET • FIEULAIN • FLAVY-LE-MARTEL • FONSOMME • FONTAINE-LES-CLERCS • FONTAINE-NOTRE-DAME • GAUCHY • GRUGIES • HAPPENCOURT • HARLY
HOMBLIÈRES • JUSSY • LESDINS • MARCY • MESNIL-SAINT-LAURENT • MONTECOURT-LIZEROLLES • MORCOURT • NEUVILLE-SAINT-AMAND • OLLEZY • OMISSY
REMAUCOURT • ROUVROY • SAINT-QUENTIN • SAINT-SIMON • SERAUCOURT-LE-GRAND • SOMMETTE-BAUCOURT • TUGNY-ET-PONT • VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

Agglomération du Saint-Quentinois

9 place La Fayette - BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

T + 33 (0)3 23 62 82 82

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

HEBERGEMENT & DUREE D'INCUBATION

Les startups sélectionnées seront hébergées dans nos locaux à l'Espace Cré@tis, 6 Avenue d'Archimède, 02100 Saint-Quentin par le biais d'une convention d'occupation annuelle renouvelable trois fois.

Les services à disposition :

- Mise à disposition gracieuse d'un espace au sein de l'Incubateur en open-space ;
- Bureau, chaise et photocopieur à disposition ;
- Accès internet très haut débit ;
- Visio-conférence ;

Durée l'incubation :

- 1 an en amorçage, 2 ans en décollage

ACCOMPAGNEMENT, ANIMATION, MISE EN RESEAU & COMMUNICATION

Offre d'accompagnement

- Appui dans la réalisation de l'étude de marché et la détermination du business model et la rédaction du business plan ;
- Conseils juridique et financier sur tous les aspects relatifs à la propriété intellectuelle, la structuration juridique et la levée de fonds,
- Aide dans la recherche de financements ;
- Formations/ateliers spécifiques en fonction des besoins identifiés ;
- Accès aux laboratoires d'entreprises ou universitaires travaillant sur ces technologies,
- Organisation d'expérimentations avec des phases de test en situation réelle ;

Offre d'animation

- Séances de coaching stratégique avec les autres dirigeants animés par des intervenants ;
- Accès à des conférences annuelles.

Offre de mise en réseau

- Mise en relation avec des mentors et experts ;
- Organisation de temps de rencontre avec les investisseurs, organismes publics de financement ;

ANNOIS • ARTEMPS • BAILLY • BAILLY-LE-CHATEL • BRAY-SAINT-CHRISTOPHE • CASTRES • CLASTRES • CONTESCOURT • CUGNY • DALLON • DURY • ESSIGNY-LE-PETIT
FAYET • FIEULAIN • FLAY-LE-MARTEL • FÉCUSOMME • FONTAINE-LES-CLERCS • FONTAINE-NOTRE-DAME • GAUCHY • GRUGIES • HAPPENCOURT • HARY
HOMBLIÈRES • JUSSY • LESDIENS • MARCY • MESNIN-SAINT-LAURENT • MONTESCOURT-LIZEROLLES • MORCOURT • NEUVILLE-SAINT-AMAND • OLLEZY • OMISSY
REMAUCOURT • ROUVROY • SAINT-QUENTIN • SAINT-SIMON • SÉRAUCOURT-LE-GRAND • SOMMETTE-ÉAUCOURT • TUGNY-ET-PONT • VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

Agglomération du Saint-Quentinois

9 place La Fayette - BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

T + 33 (0)3 23 62 82 82

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

AGGLO-SAINTOUENTINOIS.FR

Offre de communication

- Organisation d'événements promotionnels en amont, pendant et en post-incubation ;
- Site Internet ;
- Mise en relation presse.

FINANCEMENT

Cet Appel à Candidature, en plus d'une offre d'accompagnement et de la mise à disposition d'un espace et de service, est accompagné d'une participation financière de la part de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois sous forme de :

Subvention d'aide à l'amorçage d'un montant maximum de 5 000 euros par projet dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (25 000 euros pour 2018).

Le montant versé est calculé en fonction des charges de fonctionnement supportées par l'entreprise et dans la limite de l'enveloppe allouée par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Cette dotation financière est encadrée par la règle des minimis. Pour rappel : la règle de minimis fait partie des règlements décidés par l'Union Européenne pour encadrer le fonctionnement des aides aux entreprises. Cette règle appartient aux textes définissant les intensités d'aide pouvant être accordées aux entreprises. La règle de minimis prévoit qu'une même entreprise ne peut recevoir que 200 000 € d'aides dites de minimis sur une période de 3 exercices fiscaux. Ce plafond est ramené à 100 000 € pour les entreprises du transport.

DOCUMENTS A FOURNIR (OBLIGATOIRE)

1. Une fiche d'identité du projet comprenant :

- Nom de la société ;
- Un argumentaire éclair (Elevator pitch - 140 caractères maximum) ;
- Références (Baseline - 1 000 caractères maximum) ;
- La Date de création ;
- Effectif ;
- Nom et prénom du dirigeant ;
- Mail ;
- Téléphone.

2. Dossier de présentation comprenant les éléments suivants :

- Description de l'activité ;
- Offre de produits et/ou de services ;
- Marché, environnement et positionnement concurrentiel ;
- Business model et stratégie commerciale ;
- Technologie - R&D (état d'avancement à date et principaux développements à venir) ;
- Caractère innovant du projet ;
- RH : équipe actuelle et nombre de salariés futurs (n+1 ; n+2 ; n+3) + CV des dirigeants ;
- Eléments financiers : plan de trésorerie sur 12 mois, comptes de résultat prévisionnel à 3 ans et historique de Chiffre d'affaires (n-1 et n-2 si existant), plan de financement à 3 ans, les 2 derniers bilans (si existant).

3. Documents administratifs (pour les entreprises déjà créées)

- Statuts de la société et Extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Copie de la carte d'identité du ou des représentants de la société ;
- CV du ou des représentants de la société.

4. Documents administratifs (pour les groupes projets déjà créés)

- Copie de la carte d'identité du ou des membres du groupe projet ;
- CV du ou des représentants du groupe projet.

→ Si vous êtes sélectionné, une présentation PowerPoint de 10 pages vous sera demandée.

ANNOIS • ARTEMPS • AUBIGNY-AUX-RAÏNNES • BRAY-SAINT-CRISTOPHE • CASTRES • CLASTRES • CONTESCOURT • COGNY • DALLEN • DURY • ESSIGNY-LE-PETIT
FAYET • FIEULAINF • FIEULAINF-ESTEL • FONSOMME • FONTAINE-LES-CLERCS • FONTAINE-NOTRE-DAME • GAUCHY • GRUGIES • HAPFENCOURT • HARIY
HOMBLIÈRES • JUSSY • LESDINS • MARCY • MESNIL-SAINT-AURENT • MONTESCOURT-LIZEROLLES • MORCOURT • NEUVILLE-SAINT-AMAND • OLLIEZY • OMISSY
REMAUCOURT • ROUVROY • SAINT-QUENTIN • SAINT-SIMON • SERAUCOURT-LE-GRAND • SOMMETTE-EAUCOURT • TUGNY-ET-POINT • VILLERS-SAINT-CRISTOPHE

Agglomération du Saint-Quentinois

9 place La Fayette - BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

T + 33 (0)3 23 62 82 82

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

Adresse d'envoi :

**Espace Cré@tis
6 Avenue d'Archimède
Zone d'activités du Bois de la Chocque
BP 80352
02108 SAINT-QUENTIN CEDEX**

Contact :

**Maxime DELACOURT
Responsable du développement des entreprises
03.23.62.97.71
06.71.61.21.84
Maxime.delacourt@casq.fr**

ANNOIS • ARTEMPS • ~~AUBIGNY-AUX-RAISNES~~ • BRAY-SAINT-CHRISTOPHE • CASTRES • ~~CLASTRES~~ • CONTECOURT • CUGNY • ~~DAILLON~~ • DURY • ESSIGNY-LE-PETIT
FAYET • ~~FIEULAINÉ~~ • FLAVY-LE-MARTEL • FONSSOMME • FONTAINE-LES-CLERCS • FONTAINE-NOTRE-DAME • GAUCHY • GRUGIES • HAPPENCOURT • HARLY
HOMBLÈRES • JUSSY • JESDINS • MARCY • ~~NESSIM~~ SAINT-LAURENT • MONTESCOURT-LIZEROLLES • MORCOURT • NEUVILLE-SAINT-AMAND • OLEZY • OMISSY
REMAUCOURT • ROUVROY • SAINT-QUENTIN • SAINT-SIMON • SERAUCOURT-LE-GRAND • ~~SOMMETTE-BAUCOURT~~ • TUGNY-ET-POINT • VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

Agglomération du Saint-Quentinois

9 place La Fayette - BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

T + 33 (0)3 23 62 82 82

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EQUILIBRE SOCIAL
DE L'HABITAT -
Approbation des
bénéficiaires du Bonus
Energie.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERiot, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEEICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre de l'animation du plan local de l'habitat (PLH), et de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a délibéré en date du 20 juin sur la mise en place d'un abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Bonus Énergie.

Cette aide forfaitaire de 500 € est attribuée aux propriétaires très modestes ayant reçu un accord de subvention de l'Anah pour des travaux d'économies d'énergie.

Il convient d'approuver nominativement l'octroi d'une subvention communautaire à la liste aux propriétaires figurant dans la liste en annexe, pour un montant global de 8 500 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40907-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Liste des bénéficiaires du Bonus Energie - 27 novembre 2017						
Civilité	Prénom	NOM	Adresse	Code postal	VILLE	Montant de la subvention
Monsieur	David	DESFONTAINES	25 rue du Petit Détroit	02520	FLAVY-LE-MARTEL	500 €
Madame	Colette	BOQUET	35 rue Louise Hugues	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
Madame et Monsieur	Bruno	BOUCHEZ	16 rue Charles Caille	02430	GAUCHY	500 €
Madame et Monsieur	Lounis	ADDOUCHE	27-29 rue de la Chaussée Romaine	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
Madame et Monsieur	Mahmut	TOPALCA	27 rue de Bosson	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
Madame et Monsieur	Abdelouhab	EL KARKOUB	64 rue Cronstadt	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
Madame	Annette	RACINE	9 résidence du Mont des Buttes	02790	SERAUCOURT-LE-GRAND	500 €
Monsieur	Jacques	CHARLET	8 digue du Canal	02640	TUGNY ET PONT	500 €
Madame et Monsieur	Amandine et Thibaut	DEFRENNE et KOSBUR	1360 rue de Guise	02100	HARLY	500 €
Madame	Martine	BUART	48 rue de Boulogne	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
Monsieur	Michel	FOULON	13 boulevard du Maréchal Juin	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
Madame	Nelly	LEGRAND	150 rue Albert Daltroff	02100	HARLY	500 €
Madame	Dalla	HAICHE	17 rue des Arbalétriers	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
Madame et Monsieur	Martial	RIGAUD	22 rue Gonnier	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
Madame et Monsieur	Bachir	ATMA	32 rue Gabriel Péri	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
Madame et Monsieur	Olivier	DELHOMMELLE	7 rue des Prés	02100	REMAUCOURT	500 €
Madame et Monsieur	André	CARRE	258 rue de Paris	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
TOTAL						8 500 €

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ENVIRONNEMENT
- Convention de
partenariat avec l'antenne
locale de l'association Les
Bouchons d'Amour.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERiot, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEEICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite sensibiliser le grand public et ses agents au développement durable grâce à la mise en place d'une collecte écoresponsable et solidaire de bouchons en plastique en partenariat avec l'antenne locale de l'association Les Bouchons d'Amour dont le siège social est situé à Saint-Quentin.

Cette collecte serait déployée sur les différents sites de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : le siège de l'Agglomération, le Centre Technique d'Agglomération, Créatis, les quatre déchèteries communautaires, le pôle communautaire de Clastres, ainsi qu'à l'Office de Tourisme et des Congrès. Elle débiterait en décembre 2017 pour une période d'un an reconductible.

Les bouchons collectés seront remis à l'association pour être revendus en tant que matière plastique recyclée afin de financer du matériel pour des personnes handicapées ainsi que, ponctuellement, des actions humanitaires en France et à l'étranger.

Les résultats des collectes seront diffusés via les canaux de communication existants au sein de l'Agglo et communiqués à la presse spécialisée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec l'antenne locale de l'association Les Bouchons d'Amour selon les modalités fixées au présent rapport,

2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Jean-Louis GASDON

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-41078-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

CONVENTION DE PARTENARIAT

Collecte Les Bouchons d'Amour
Décembre 2017 à Décembre 2018

Entre les soussignés

D'une part :

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois représentée par son Président Xavier Bertrand dûment habilité, par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2017,

Et, d'autre part :

L'association Les Bouchons d'Amour, dont le siège se trouve au 8 rue Crozat à Saint-Quentin, représentée par Gérard DE DECKER, responsable départemental.

1. OBJET :

La présente convention a pour objet la collecte de bouchons, couvercles et boîtes auprès des parties aux présentes sous forme de dons des agents et des usagers de l'agglomération du Saint-Quentinois.

2. DUREE :

Un an reconductible à partir du 1^{er} décembre 2017.

3. LIEUX DE COLLECTE :

- Siège de l'Agglomération boulevard Victor Hugo (1 point de collecte)
- Centre Technique d'Agglomération (2 points de collecte)
- Pôle communautaire à Clastres (1 point de collecte)
- Créatis (1 point de collecte)
- Les quatre déchèteries communautaires (Saint-Quentin, Omissy, Gauchy et Clastres)
- L'Office de Tourisme et des Congrès (1 point de collecte)

4. BOUCHONS ACCEPTÉS :

Sont notamment acceptés les bouchons plastiques de type :

- Bouchons alimentaires : eau, lait, soda, huile, vin, compote, crème fraîche...
- Bouchons ménagers : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assoupissants, aérosols...
- Bouchons cosmétiques : déodorants, laque, parfum...
- Bouchons de produits d'hygiène : dentifrice, shampoing, produits douche...
- Couvercle en plastique acceptés : chocolat et café en poudre, moutarde...
- Boîtes de pellicule photos, les œufs Kinder...

5. CONDITIONS DE REMISE DES DONS :

Il est impératif que les bouchons ne soient pas détériorés ; propres ; et ne présentant aucun danger futur pour les utilisateurs.

Tout don considéré comme non utilisable sera détruit.

Les bouchons sont des dons et sont donc remis à titre gratuit, ils sont considérés au sens du code civil comme des objets abandonnés dont la possession ne peut plus être revendiquée par les donateurs ou ceux qui les collectent.

6. FREQUENCES DE COLLECTES :

La collecte aura lieu plusieurs fois par an sur site sur appel à la mission développement durable.

7. RESPONSABILITES

En aucun cas les collectivités qui procèdent à la remise des dons collectés ne peuvent être tenues pour responsable de dommages qui se produiraient à la suite de la redistribution des bouchons ou à leur utilisation.

8. FIN DE L'OPERATION

A l'issue de l'opération les parties aux présentes seront destinataires d'un compte rendu de la campagne de collecte qui évoquera les éléments principaux en termes de quantités et de typologie des remises.

L'opération sera reconduite tacitement selon la date de fin prévue à l'article 2.

Fait à Saint-Quentin le

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

L'association Les Bouchons d'Amour

Le Président, Xavier BERTRAND

Le responsable départemental,
Gérard DE DECKER

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ENVIRONNEMENT
- Convention de
partenariat avec les
associations locales et
Pastel pour la collecte de
jouets.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite sensibiliser le grand public et ses agents au développement durable grâce à la mise en place d'une collecte écoresponsable et solidaire de jouets en partenariat avec Pastel, délégataire du service public pour les transports de l'Agglo du Saint-Quentinois et les associations locales le Secours Populaire Français et le Secours Catholique.

Cette collecte serait déployée sur les différents sites de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois : le siège de l'Agglomération, le Centre Technique d'Agglomération, Créatis, la déchèterie communautaire de Saint-Quentin, le pôle communautaire de Clastres ainsi que dans chaque mairie des communes de la Communauté d'Agglomération. Un point de collecte serait également mis en place à l'agence Pastel, rue Buridan à Saint-Quentin.

Elle aurait lieu du lundi 11 décembre 2017 au vendredi 26 janvier 2018.

Les jouets collectés seront triés puis remis à part égale aux deux associations pour ensuite être distribués aux familles du territoire.

Les résultats des collectes seront diffusés via les canaux de communication existants au sein de l'Agglo et communiqués à la presse spécialisée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec Pastel, le Secours Populaire Français et le Secours Catholique selon les modalités fixées au présent rapport ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Marie-Laurence MAITRE ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Jean-Louis GARDON

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-41091-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

CONVENTION DE PARTENARIAT

Collecte écoresponsable de jouets
Du 11 décembre 2017 au 26 janvier 2018

Entre les soussignés

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois représentée par son Président Xavier Bertrand, dûment habilité, par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2017,

Et

Le réseau Pastel, dont le siège se trouve route de Chauny à Saint-Quentin, représentée par M. Nicolas Bayard, Directeur,

Et

Le comité de Saint-Quentin du Secours Populaire Français situé au 10 rue de Buffon à Saint-Quentin, représenté par Mme Simone Carpentier, responsable,

Et

L'antenne locale de Saint-Quentin du Secours Catholique située au 4 de la rue du Chevalier-de-la-Barre à Saint-Quentin, représentée par M. Jean-Marie Castellin, responsable,

1. OBJET :

La présente convention a pour objet la collecte de jouets neufs ou usagés, auprès des parties aux présentes sous forme de dons des agents et des habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

2. DURÉE :

L'opération débutera le lundi 11 décembre 2017 et se terminera le vendredi 26 janvier 2018.

3. LIEUX DE COLLECTE :

- Siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois, boulevard Victor Hugo (1 point de collecte)
- Centre Technique d'Agglomération (2 points de collecte)
- Pôle communautaire de Clastres (1 point de collecte)
- Déchèterie Ouest à Saint-Quentin (1 point de collecte)
- Agence Pastel, rue Buridan à Saint-Quentin (1 point de collecte)
- Créatis (1 point de collecte)
- Mairies des 39 communes de l'Agglomération du Saint-Quentinois

4. JOUETS ACCEPTÉS :

Sont notamment acceptés :

- ❖ Figurines, poupées, peluches
- ❖ Instruments de musique
- ❖ Jeux de construction
- ❖ Jeux ludo-éducatifs
- ❖ Jeux de société
- ❖ Jeux électroniques
- ❖ Jouets de premier âge

5. CONDITIONS DE REMISE DES DONS :

Il est impératif que les jouets/jeux ne soient pas détériorés ; complets (puzzle, jeux d'assemblage et de société etc.) ; propres ; et en état de fonctionnement, et ne présentant aucun danger futur pour les utilisateurs.

Tout don considéré comme non utilisable et/ou présentable sera détruit.

Les jouets sont des dons et sont donc remis à titre gratuit, ils sont considérés au sens du code civil comme des objets abandonnés dont la possession ne peut plus être revendiquée par les donateurs ou ceux qui les collectent.

6. FRÉQUENCES DE COLLECTES :

La collecte aura lieu régulièrement sur site sur appel à la mission Développement Durable.

7. RESPONSABILITÉS

En aucun cas les établissements qui procèdent à la remise des dons collectés ne peuvent être tenues pour responsable de dommages qui se produiraient à la suite de la redistribution des jouets ou à leur utilisation.

8. FIN DE L'OPERATION

A l'issue de l'opération les parties aux présentes seront destinataires d'un compte rendu de la campagne de collecte qui évoquera les éléments principaux en termes de quantités et de typologie des remises.

L'opération cessera selon ce qui est prévu à l'article 2.

Fait à Saint-Quentin le

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Réseau Pastel

Le Président, Xavier BERTRAND

Le Directeur, Nicolas BAYARD

Le Secours Populaire Français

Le Secours Catholique

La responsable, Simone CARPENTIER

Le responsable, Jean-Marie CASTELLIN

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE
- Accord cadre pour
la mise en œuvre sur
l'espace de dialogue Aisne
Nord-Est Somme de
la Politique Régionale
d'Aménagement
et d'Equilibre des
Territoires (PRADET)
2016 - 2021.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00
salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 pour une nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), un nouveau projet de territoire régional, construit avec les territoires, va émerger avec l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des territoires (SRADDET).

Cette évolution induit la définition d'une nouvelle Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) pour la période 2016 - 2021.

Le nouveau dispositif opérationnel d'aménagement et d'équilibre des territoires intègre plusieurs dimensions, conçues pour que chaque échelle de territoire puisse trouver pour ses projets un support de coopération adapté avec la Région Hauts-de-France.

Son objectif est de donner à chaque opération présentée par territoire, en fonction de son impact attendu, une réponse pertinente au sein d'une programmation opérationnelle et financière unique et priorisée par territoire.

Quatre fonds ont été créés pour répondre aux attendus des différents territoires :

- Le Fonds d'Appui aux Dynamiques Métropolitaines (FADM),
- Le Fonds d'Aide aux Projets d'Agglomération (FAPA),
- Le Fonds d'Appui à l'Aménagement du Territoire (FAAT),
- Le Fonds de Revitalisation Rurale (FRR).

Les crédits mobilisables sont exclusivement des crédits d'investissement.

La Région Hauts-de-France propose de formaliser le partenariat qu'elle souhaite engager avec les territoires sous la forme d'accords-cadres. Ceux-ci sont définis de manière adaptée aux configurations territoriales et aux spécificités de chaque espace de dialogue qui constitue un espace privilégié d'échange avec la Région. L'Agglomération du Saint-Quentinois est intégrée dans l'espace de dialogue Aisne Nord – Est Somme. Celui-ci comprend également :

- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache :

La Communauté de communes du Pays des Trois Rivières,
La Communauté de communes de la Thiérache du Centre,
La Communauté de communes des Portes de la Thiérache,
La Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise.

- Le Syndicat mixte du Pays Chaunois :

La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère,
La Communauté de communes Picardie des Châteaux.

- Le Syndicat mixte du Pays du Santerre Haute Somme :

La Communauté de communes de la Haute Somme,
La Communauté de communes Terre de Picardie,
La Communauté de communes de l'Est de la Somme.

- Et deux autres intercommunalités :

La Communauté de communes du Pays du Vermandois,
La Communauté de communes du Val de l'Oise.

Ces partenaires seront également signataires de cet accord cadre qui présente :

- Un cadre d'orientation stratégique entre les différentes composantes de l'espace de dialogue et la Région, défini à partir du croisement des documents de référence territoriaux existants (SCOT, PLUI, schéma intercommunal d'organisation et de mutualisation des services,...) et des schémas et priorités régionales.

- Les conditions de mobilisation du dispositif régional.

- L'ingénierie territoriale de l'espace Aisne Nord – Est Somme au service de la mise en œuvre de la PRADET.

- Les modalités de pilotage partenarial du dispositif régional PRADET.

Un travail partenarial a donc été engagé entre chaque espace de dialogue pour mettre en place les accords-cadres prévus et notamment définir le cadre d'orientation stratégique donné à chaque espace avant de le décliner sous la forme de programmations pluriannuelles.

L'enveloppe financière de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme, répartie sur la période 2016 – 2021, s'élève à 30 634 320 euros.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'accord cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue Aisne Nord-Est Somme de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) 2016-2021 annexé,

2°) d'autoriser M. le 1^{er} Vice-président à signer l'accord-cadre pour la période 2016-2021,

3°) d'autoriser M. le 1^{er} Vice-président à signer tout document relatif à l'accord cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue Aisne Nord-Est Somme de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) 2016-2021.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40831-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Exercice Budgétaire : 2017

Thème : Aménagement du territoire

Objet : Accord-cadre de mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires 2016-2021 (PRADET) sur l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France, dûment convoquée par son Président le 03 octobre 2017, réunie le 19 octobre 2017, à 9 heures, salle des délibérations - 11 Mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L4221-1 ,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 10 juillet 2015 entre l'Etat, les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et l'ancienne Région Nord - Pas de Calais et le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 30 juillet 2015 entre l'Etat et l'ancienne Région Picardie,

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente »,

Vu la délibération n°20160165 du Conseil régional des 26 et 27 mai 2016 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 20160871 du Conseil régional du 8 juillet 2016 relative à l'adoption de la Politique régionale « Dispositif Régional d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires 2016-2021 »,

Vu la délibération n° 20160872 du Conseil régional du 8 juillet 2016 relative à l'adoption de la Politique régionale « Soutien à l'ingénierie au service de l'aménagement et de l'équilibre des territoires 2016-2021 »,

Vu l'avis émis par la Commission Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels) lors de sa réunion du 12 octobre 2017,

CONSIDERANT la volonté de la Région de contractualiser avec les PETR, les Pays et les EPCI de l'espace de dialogue Aisne Nord – Est Somme un accord-cadre pour la période 2016-2021 ;

PREAMBULE :

Dans le cadre de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), un nouveau projet de territoire régional, va émerger avec l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Cette évolution a conduit à la définition d'une nouvelle Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) pour la période 2016 – 2021, ainsi que la conception des dispositifs opérationnels de mise en œuvre afférents. Il s'agit ainsi de constituer l'un des outils au service de cette ambition, en prenant en compte l'hétérogénéité de la structuration de la région Hauts-de-France.

Pour animer et assurer la mise en œuvre de ce dispositif un choix de gouvernance territoriale a été arrêté et proposé devant permettre à la Région :

- de retenir une maille territoriale suffisamment large pour s'affranchir des évolutions à court terme des intercommunalités et des répercussions de ces évolutions sur les périmètres de référence antérieurs (Pays par exemple),
- de s'appuyer sur des organisations infra-régionales, éventuellement préexistantes lorsque des démarches de pôles métropolitains notamment sont déjà à l'œuvre.

Ces espaces infra-régionaux sont appelés à constituer des espaces privilégiés de dialogue avec la Région :

- pour l'élaboration du SRADDET et des schémas sectoriels
- pour relayer largement auprès des territoires les débats et échanges de la CTAP
- mais aussi pour permettre de piloter au plus près des pôles métropolitains, des PETR et des EPCI - qui en sont les principaux bénéficiaires - la mise en œuvre de la PRADET.

Au regard des nouvelles priorités régionales que sont la création d'emplois et la compétitivité économique, ce dispositif d'aménagement et d'équilibre des territoires affirme la triple ambition de :

- mettre l'aménagement durable du territoire au service d'un projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires,
- construire des lieux de dialogue et soutenir les dynamiques de projet de l'ensemble des territoires de la région,
- s'appuyer sur un pilotage suffisamment souple pour que les territoires intègrent progressivement les acquis des schémas stratégiques au fur et à mesure de leur validation, comme autant de cadres de référence partagés des politiques régionales.

Dans ce cadre, les PETR, les Pays et les EPCI de l'espace Aisne Nord – Est Somme ont co-élaboré avec la Région une vision stratégique partagée autour de plusieurs axes déclinés comme suit :

Axe 1 : Accroître le dynamisme économique et renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 : Consolider une armature urbaine et conforter les fonctions de centralité entre les pôles pour favoriser l'accueil de population

Axe 3 : S'adosser sur les projets structurants / d'excellence pour induire des retombées sur les territoires de l'espace de dialogue

L'accord-cadre présenté en annexe se décompose de la manière suivante :

- ✓ un cadre stratégique de référence ;
- ✓ des clés de priorisation ;
- ✓ une gouvernance politique et technique.

DECIDE

Par 39 voix « Pour », 0 voix « Contre », 16 voix « Abstention »

- D'approuver les principes, le cadrage et les modalités de mise en œuvre de l'accord-cadre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires 2016-2021 sur l'espace de dialogue Aisne Nord – Est Somme

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à finaliser l'accord-cadre sous réserve de modifications non substantielles et à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Etaient présents (41) : Madame Sabine BANACH-FINEZ, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Natacha BOUCHART, Madame Elizabeth BOULET, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Mireille CHEVET, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURE, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Françoise HENNERON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Nicolas LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Valérie LETARD, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Madame Isabelle PIERARD, Madame Patricia POUPART, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Mylène TROSZCZYNSKI.

Pouvoirs donnés (14) :

Groupe Les Républicains et apparentés (8) :

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Sabine BANACH-FINEZ, Monsieur Christophe COULON donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Gérald DARMANIN donne pouvoir à Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Luc FOUTRY donne pouvoir à Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Monsieur Martin DOMISE, Madame Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Madame Françoise HENNERON, Monsieur Philippe RAPENEAU donne pouvoir à Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Madame Patricia POUPART.

Groupe UDI – Union Centriste (6) :

Monsieur Jean-Yves BOURGOIS donne pouvoir à Madame Nathalie LEBAS, Madame Marguerite DEPRez-AUDEBERT donne pouvoir à Madame Valérie LETARD, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Monsieur François DECOSTER, Madame Monique RYO donne pouvoir à Madame Brigitte FOURE, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Madame Elizabeth BOULET.

N'a pas participé au vote pour le volet concernant la communeauté d'agglomération du Saint-Quentinois :
Monsieur Xavier BERTRAND

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE:

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Accord cadre
pour la mise en œuvre
sur l'espace infra-régional
Aisne Nord - Est Somme
de la Politique Régionale d'Aménagement
et d'Equilibre des Territoires (PRADET)
2016 - 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L4221-1 et L5721-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 10 juillet 2015 entre l'Etat, les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et l'ancienne Région Nord - Pas de Calais et le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 30 juillet 2015 entre l'Etat et l'ancienne Région Picardie,

Vu la délibération du Conseil Régional n°20160871 en date du 8 juillet 2016 relative à la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires des Hauts de France pour la période 2016-2021,

Vu la délibération du Conseil Régional n°20160872 en date du 8 juillet 2016 relative au soutien à l'ingénierie au service de l'aménagement et de l'équilibre des territoires des Hauts de France pour la période 2016-2021,

Vu la délibération n°.... de la Commission Permanente du Conseil Régional Hauts-de-France en date du autorisant le Président de Région à finaliser et signer le présent accord cadre,

ENTRE,

La Région Hauts-de-France, représentée par Xavier BERTRAND, son Président, agissant en vertu de la délibération n°... adoptée par la Commission Permanente du Conseil Régional Hauts-de-France en date du ..., ci-après dénommée « la Région »,

ET

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache représenté par Thierry VERDAVINE, son Président agissant en vertu de

Le Syndicat Mixte du Pays Chaunois représenté par Alban DELFORGE, son Président agissant en vertu de

Le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme représenté par Philippe CHEVAL, son Président agissant en vertu de

La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère représentée par Bernard BRONCHAIN, son Président agissant en vertu de

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois représentée par Roland RENARD, son Premier Vice-Président, pour le Président et par délégation, agissant en vertu de

La Communauté de communes de l'Est de la Somme, représentée par André SALOMÉ, son Président agissant en vertu de

La Communauté de communes de la Haute Somme, représentée par Éric FRANÇOIS, son Président agissant en vertu de

La Communauté de communes du Pays des Trois Rivières, représentée par Jean-Jacques THOMAS, son Président agissant en vertu de

La Communauté de communes du Pays du Vermandois, représentée par Marcel LECLERE, son Président agissant en vertu de

La Communauté de communes Picardie des Châteaux, représentée par Francis KOCK, son Président agissant en vertu de

La Communauté de communes des Portes de la Thiérache, représentée par Pierre DIDIER, son Président agissant en vertu de

La Communauté de communes Terre de Picardie, représentée par Philippe CHEVAL, son Président agissant en vertu de

La Communauté de communes de la Thiérache du Centre, représentée par Paul VERON, son Président agissant en vertu de

La Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise, représentée par Hugues COCHET, son Président agissant en vertu de

La Communauté de communes du Val de l'Oise, représentée par Didier BEAUVAIS, son Président agissant en vertu de

IL EST CONVENU CE QUI SUIV,

PREAMBULE :

Dans le cadre de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), un nouveau projet de territoire régional, va émerger avec l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Cette évolution a conduit à la définition d'une nouvelle Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) pour la période 2016–2021, ainsi que la conception des dispositifs opérationnels de mise en œuvre afférents. Il s'agit ainsi de constituer l'un des outils au service de cette ambition, en prenant en compte l'hétérogénéité de la structuration de la Région Hauts-de-France.

Pour animer et assurer la mise en œuvre de ce dispositif un choix de gouvernance territoriale a été arrêté et proposé dès la réunion d'installation de la Conférence Territoriale d'Action Publique (CTAP) du 2 mai 2016 devant permettre à la Région :

- de retenir une maille territoriale suffisamment large pour s'affranchir des évolutions à court terme des intercommunalités et des répercussions de ces évolutions sur les périmètres de référence antérieurs (Pays par exemple),
- de s'appuyer sur des organisations infra-régionales, éventuellement préexistantes lorsque des démarches de pôles métropolitains notamment sont déjà à l'œuvre.

Ces espaces infra-régionaux sont appelés à constituer des espaces privilégiés de dialogue avec la Région :

- pour l'élaboration du SRADDET et des schémas sectoriels
- pour relayer largement auprès des territoires les débats et échanges de la CTAP
- mais aussi pour permettre de piloter au plus près des pôles métropolitains et des EPCI qui les constituent - et en sont les principaux bénéficiaires - la mise en œuvre de la PRADET.

Au regard des nouvelles priorités régionales que sont la création d'emplois et la compétitivité économique, ce dispositif d'aménagement et d'équilibre des territoires affirme la triple ambition de :

- mettre l'aménagement durable du territoire au service d'un projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires,
- construire des lieux de dialogue et soutenir les dynamiques de projet de l'ensemble des territoires de la région,
- s'appuyer sur un pilotage suffisamment souple pour que les territoires intègrent progressivement les acquis des schémas stratégiques au fur et à mesure de leur validation, comme autant de cadres de référence partagés des politiques régionales.

Il s'articulera avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté le 30 mars 2017 par la Région Hauts-de-France notamment au regard de ses cinq dynamiques stratégiques (troisième révolution industrielle maritime et agricole, Euro-Hub, Welcome EU, Génération S, Créa HDF), des quatre plans d'actions (starter, booster, emploi et territoire) qui en découlent et de deux thématiques transversales que sont le numérique et l'innovation.

Article 1 - Objet de l'accord cadre

Le présent accord a pour objet de formaliser à l'échelle de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme un cadre de partenariat liant le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), les syndicats mixtes de Pays et les EPCI constitutifs de cet espace et la Région, pour assurer le pilotage et la mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET).

Cet accord propose :

- un **cadre d'orientations stratégiques** faisant accord entre les différentes composantes (notamment intercommunales) de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme et la Région Hauts-de-France s'appuyant notamment sur les caractéristiques du territoire ainsi que sur les priorités régionales ;
- des **modalités de gouvernance** telles que définies et convenues entre les partenaires territoriaux et la Région Hauts-de-France (pilotage opérationnel et partenarial du dispositif, conférences de financeurs, ...) ;
- des **modalités de mise en œuvre opérationnelles** du dispositif régional PRADET par les territoires, au regard des démarches de projets qu'ils ont engagées ;
- la méthode pour établir un état des lieux de l'ingénierie territoriale utile au déploiement de la PRADET.

Cet accord cadre pourra, le cas échéant et si nécessaire, envisager des perspectives plus engageantes de conventionnements complémentaires.

Article 2 - Présentation de l'espace infra-régional Aisne Nord - Est Somme

Article 2.1 – Structuration institutionnelle

Le territoire de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme est structuré autour de 12 intercommunalités structurées telles que : (cf Annexe n°1 : Carte de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme)

> **Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache regroupe :**

- La Communauté de communes du Pays des Trois Rivières
- La Communauté de communes de la Thiérache du Centre
- La Communauté de communes des Portes de la Thiérache
- La Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise

> **Le Syndicat mixte du Pays Chaunois regroupe :**

- La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère
- La Communauté de communes Picardie des Châteaux

> **Le Syndicat mixte du Pays du Santerre Haute Somme regroupe :**

- La Communauté de communes de la Haute Somme
- La Communauté de communes Terre de Picardie
- La Communauté de communes de l'Est de la Somme

A noter que l'évolution du syndicat mixte en PETR est programmée fin 2017.

> **Trois intercommunalités :**

- La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
- La Communauté de communes du Pays du Vermandois
- La Communauté de communes du Val de l'Oise

Article 2.2 - Contexte

L'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme bénéficie d'un positionnement géostratégique favorable au centre-est de la Région Hauts-de-France avec une bonne accessibilité autoroutière, routière et un accès facilité à la LGV. Ce territoire compte 345 522 habitants (2013) ce qui représente 5,8% de la population totale des Hauts-de-France (5 987 883 hab.).

Au sein de l'espace de dialogue, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois constitue le principal pôle économique concentrant plus du tiers de la richesse produite. Saint-Quentin forme ainsi une grande aire urbaine **constituée d'un pôle urbain concentrant de nombreux emplois et d'une couronne périurbaine étendant son influence** sur plusieurs communautés de communes limitrophes. Le reste du territoire apparaît plus rural mais se structure autour de nombreux pôles d'emplois et de services de taille variable : Chauny-Tergnier-La Fère qui polarisent le sud du territoire, Péronne, Ham, Nesle, Rosières-en-Santerre et Chaulnes qui constituent des pôles intermédiaires à l'ouest. L'est de l'espace, correspondant à la Thiérache, s'organise autour de plusieurs petits pôles d'emplois et de services maillant l'essentiel du territoire (Hirson, Vervins, Guise...).

Comparativement à l'ensemble de la Région Hauts-de-France, cet espace est dans une situation socio-économique plus dégradée : un niveau de vie des habitants très en deçà de la moyenne régionale, un taux de chômage élevé et un taux de diplômés supérieur au BEPC inférieur à la moyenne régionale (56,3% contre 63% au niveau régional en 2013).

De plus, le manque d'attractivité a induit une baisse démographique entre 2008 et 2013 de 0,4% (Région : +1%) et les principaux pôles urbains (Saint-Quentin, Chauny-Tergnier-La Fère) connaissent une déprise démographique.

Cependant, l'activité agricole et l'industrie marquent le développement économique du territoire. Malgré les crises successives, le territoire conserve des savoir-faire reconnus dans des domaines d'excellence tels que l'agro-alimentaire, la chimie et les produits de luxe et dispose d'un pôle de recherche (INRA).

L'espace dispose également d'autres potentiels de développement sur lesquels s'appuyer : offre de formation spécialisée (antenne UPJV, plateforme mécatronique du lycée Condorcet...), émergence de nouvelles activités économiques porteuses de potentiel (pôle de compétitivité agro-ressources, robonumérique...), atouts patrimoniaux et touristiques structurants (Eurovéloroute n°3, Familistère de Guise, Historial de la Grande Guerre, nombreux canaux et rivières avec notamment des équipements de tourisme fluvial...).

De plus, le projet Canal Seine Nord Europe pourrait également être un support pour le développement économique de cet espace avec notamment l'implantation de plateformes multimodales.

(cf Annexe n°2 : AFOM de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme)

Article 2.3 - Démarches structurantes de l'espace infra-régional Aisne Nord - Est Somme

Plusieurs démarches intégrées sont engagées sur l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme avec comme objectif le développement structurant du territoire.

> Deux démarches de Développement Local mené par les Acteurs Locaux-DLAL au titre de la programmation 2014-2020 des fonds européens :

- L'agglomération Saint-Quentinoise met en œuvre une démarche d'Investissement Territorial Intégré-ITI autour de trois priorités ainsi définies : « plus d'habitants, plus d'emplois, plus d'étudiants ». Les objectifs poursuivis visent la valorisation du cadre et des conditions de vie des habitants, l'intégration des quartiers prioritaires dans la logique de développement économique et le renforcement de l'attractivité du territoire pour les jeunes et les étudiants.

- Le PETR du Pays de Thiérache, le Pays Santerre Haute Somme et le Pays Chaunois sont engagés dans la dynamique **LEADER** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale). Les stratégies locales de développement du PETR du Pays de Thiérache et du Pays Santerre Haute Somme sont respectivement définies comme suit : « Valoriser les potentiels de la Thiérache au travers de la mise en réseau et la coordination des initiatives locales » et « Participer au renforcement de l'attractivité du territoire grâce à une économie présentielle centrée sur les loisirs accessibles à tous ». Pour le Pays Chaunois (nouveau candidat retenu par rapport à la génération précédente, dont la convention n'est pas pleinement aboutie à ce stade), la stratégie s'appuie sur le développement de l'économie de proximité pour accompagner la reconversion du territoire. Ces stratégies, portant chacune une ambition spécifique locale, présentent cependant des points communs, comme la nécessaire valorisation des ressources et la mise en réseau des acteurs, notamment dans les domaines des services, de l'économie de proximité et du développement touristique pour le renforcement de l'attractivité territoriale.

> Autres démarches locales structurantes :

- Les villes de Bohain-en-Vermandois, Guise et Ham ont été retenues dans l'**expérimentation de revitalisation des centres-bourgs**. Pour mémoire, le programme national vise à dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et péri-urbains en développant des activités productives et résidentielles, à améliorer le cadre de vie des habitants

notamment en matière de logements et de services de proximité et à accompagner la transition écologique des territoires.

- Les Pays Chaunois et du Santerre Haute Somme ainsi que le PETR du Pays de Thiérache sont engagés dans la mise en place d'un **contrat de ruralité** afin de coordonner l'action publique et les moyens alloués sur leurs territoires respectifs. Dans une logique de projet de territoire, ce contrat permet aux collectivités d'améliorer l'accès aux services, aux soins et à la mobilité des habitants, de renforcer l'attractivité économique et touristique locale ainsi que l'offre culturelle et sportive et de se mobiliser sur la transition énergétique.

- Trois territoires sont bénéficiaires de **contrats de Ville** :

- Communautés de communes Chauny-Tergnier et des Villes d'Oyse : Quartiers de la Résidence et Roosevelt-Rebequet (Volet Chauny-Tergnier) - Quartier de l'Artilleur (Volet La Fère). A noter qu'un contrat de ville unique à l'échelle de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère sera réalisé au cours du deuxième semestre 2017.
- Communauté de Communes du Pays des Trois Rivières : Champ Roland et Bords de l'Oise, Gare et Verrière et 3 quartiers de veille
- Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois : Quartiers Europe (ANRU1 et NPNRU-Quartier d'Intérêt National), Faubourg d'Isle (également inscrit dans le programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés « PNRQAD »), Neuville (ANRU1), Vermand (ANRU1 et NPNRU-Quartier d'Intérêt Régional) et 2 quartiers de veille

- Les territoires de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache et la Commune de Bohain en Vermandois sont lauréats de l'appel à projets « Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte » **TEPCV**. Dans le prolongement de plusieurs démarches liées à la transition énergétique, les objectifs poursuivis visent l'atténuation du changement climatique, la réduction des besoins en énergie et le développement des énergies renouvelables locales et la préservation de la biodiversité.

Article 3 - Cadre stratégique partagé entre l'espace infra-régional Aisne Nord - Est Somme et la Région Hauts-de-France

Le travail de réflexion et de concertation mené au sein de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme a permis d'exprimer une vision partagée des grands enjeux de développement et d'aménagement pour ce territoire. Ainsi, le cadre de référence stratégique qui est donné à lire ci-après reprend les grands enjeux, axes stratégiques et objectifs définis conjointement.

Article 3.1 - De grands enjeux et des perspectives de développement partagés à l'échelle de l'espace infra-régional Aisne Nord - Est Somme

Le territoire doit faire face à des problématiques communes et à des défis à relever à cette échelle (déprise démographique, faible attractivité économique et résidentielle ...). Cependant, des complémentarités (cadre de vie, activités économiques, équipements structurants...) sont à exploiter et à développer afin de répondre aux enjeux du territoire :

- 1. Encourager le développement d'une économie compétitive pour un territoire attractif**
- 2. Conforter le maillage de l'armature urbaine existante pour accompagner la qualité de vie des habitants**
- 3. S'appuyer sur les dynamiques de projets structurants infra et supra territoriaux pour renforcer la stratégie de développement du territoire**

Article 3.2 - Le cadre de référence stratégique au niveau de l'espace infra-régional Aisne Nord - Est Somme

Le cadre stratégique partagé entre le PETR, les 2 syndicats mixtes et les EPCI se décline en 3 axes stratégiques, chacun donnant lieu à des objectifs opérationnels permettant de mobiliser les quatre fonds régionaux de la PRADET.

- > **Axe 1** : Accroître le dynamisme économique et renforcer l'attractivité du territoire
- **Objectifs opérationnels** :

- Favoriser l'implantation d'entreprises en développant une offre de services et d'accompagnement des entreprises
 - Approfondir les échanges au sein de l'espace de dialogue et à l'extérieur et initier ou développer les partenariats pour favoriser notamment le développement économique et renforcer l'attractivité du territoire
 - Déployer l'économie de proximité (artisanat, commerces, circuits courts) avec mise en valeur des ressources locales
 - Faire émerger une stratégie de développement touristique et récréatif concertée, s'appuyant notamment sur les atouts du territoire en matière de patrimoine naturel, architectural et sur la mise en expérience et en réseau de ces atouts.
- > **Axe 2** : Consolider une armature urbaine et conforter les fonctions de centralité entre les pôles pour favoriser l'accueil de population
- **Objectifs opérationnels** :
- Développer une économie de proximité, présentielle et résidentielle : offre de services mutualisée et complémentaire pour assurer un maillage du territoire
 - Favoriser la mobilité des habitants et développer de nouveaux modes d'accessibilité
 - Renforcer le développement et la mise en réseau des démarches intégrées de projets (centre bourg, Leader, ITI, contrat de ruralité, PCAET...)
 - Contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la mixité fonctionnelle
- > **Axe 3** : S'adosser sur les projets structurants / d'excellence pour induire des retombées sur les territoires de l'espace de dialogue
- **Objectifs opérationnels** :
- Faciliter le développement de l'enseignement supérieur sur le territoire (offre de services)
 - Favoriser l'animation de l'écosystème local (réseaux d'acteurs, liens entreprises, recherches université)
 - Accompagner l'innovation sous toutes ses formes (ESS, R&D, TRI...) et l'entrepreneuriat innovant dans une logique de coopération
 - Ancrer la construction et l'exploitation du Canal SNE et ses plateformes comme potentiel de développement

Article 4 – Les modalités de mise en œuvre de la PRADET

Article 4.1 - La mobilisation des fonds territoriaux à l'échelle de l'espace infra-régional

Le nouveau dispositif opérationnel d'aménagement et d'équilibre des territoires intègre plusieurs outils financiers (les fonds territoriaux) conçus afin que les projets structurants portés par les territoires - en fonction de leur niveau d'enjeu et de leur impact attendu - puissent trouver une réponse pertinente au sein d'une programmation opérationnelle et financière unique et priorisée.

Au regard de la structuration particulière de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme, les 4 fonds territoriaux pourront être mobilisés sur cet espace - sous réserve de l'instruction des opérations inscrites aux programmations opérationnelles.

> Le Fonds d'Appui aux Dynamiques Métropolitaines (FADM) :

Ces financements seront réservés aux projets d'enjeux métropolitains et interterritoriaux.

Priorisés à l'échelle de chaque pôle métropolitain, ils devront démontrer leur contribution effective et attendue à la mise en œuvre des démarches d'excellence, de compétitivité économique et d'attractivité de niveau régional ou infra-régional, telles que définies dans le cadre stratégique présenté ci-avant.

> Les Fonds d'Aide aux Projets d'Agglomération (FAPA) et d'Appui à l'Aménagement du Territoire (FAAT) :

Ces financements seront respectivement réservés à des projets d'enjeux intercommunaux.

- Les financements du FAPA sont réservés aux seuls projets implantés physiquement dans une communauté d'agglomération : les opérations devront démontrer leur contribution au développement des fonctions de centralité de premier rang et/ou confortant l'attractivité urbaine de l'agglomération.

- Les financements du FAAT sont réservés aux seuls projets implantés physiquement dans une communauté de communes ou dans une commune de la frange périurbaine ou rurale d'une communauté d'agglomération. Les opérations d'aménagement et/ou équipements pouvant mobiliser ces financements devront démontrer leur capacité à conforter l'organisation et l'offre de services sur un territoire intercommunal, ou à soutenir des activités contribuant au développement économique local à cette échelle.

> **Le Fonds de Revitalisation Rurale (FRR) :**

Il concerne un nombre restreint de communes rurales (nomenclature INSEE).

Ces financements seront réservés à des opérations nécessitant un appui spécifique ciblé et renforcé permettant la réalisation de projets locaux contribuant à améliorer les conditions d'accès des populations qui y vivent aux services et commerces dits de proximité.

Article 4.2 - Les engagements du territoire Aisne Nord - Est Somme en matière programmatique

Le territoire s'engage à définir une programmation opérationnelle 2018, reprenant les opérations déjà affectées au titre de l'un des fonds territoriaux en 2016 et 2017, premières années de mise en œuvre de la PRADET.

Cette programmation sera réactualisée annuellement, et présentée par fonds territorial. Elle permettra d'assurer la visibilité pour une année de référence donnée :

- o les opérations déjà affectées durant l'année antérieure (N-1)
- o la programmation précise de l'année budgétaire en cours (N)
- o la programmation en cours de définition pour l'année à venir (N+1).

La première programmation 2018 sera établie et transmise à la Région. Un calendrier sera défini conjointement pour cette première programmation 2018.

La programmation opérationnelle et financière de chaque année suivante sera préparée en vue d'une validation par l'instance de gouvernance politique de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme au début du mois de novembre de l'année N-1.

Les dossiers de demande de subventions des seules opérations ayant reçu un avis de recevabilité favorable au titre de l'année budgétaire en cours seront ensuite déposés au fil de l'eau.

Au regard des priorités stratégiques identifiées, le PETR, les syndicats mixtes et les intercommunalités s'engagent à prioriser les opérations intégrant la programmation :

- o en respectant les règles d'éligibilité telles que définies dans la délibération cadre du 8 juillet 2016,
- o en fonction des critères retenus pour chacun des partenaires (cf. « **Les clés de répartition retenues** »).

Les opérations d'une programmation annuelle donnée, non déposées et non affectées par la Région, pourront le cas échéant être réinscrites dans la programmation de l'année suivante, sous réserve d'être à nouveau reconnues comme prioritaires.

> **Les clés de priorisation retenues pour les opérations intégrant la programmation :**

Afin de pouvoir bénéficier des fonds territoriaux de la PRADET (et en plus des critères de la PRADET détaillés à l'art. 5), le territoire devra hiérarchiser les opérations à partir de clés de priorisation, ce qui permettra d'établir une programmation pertinente et équilibrée au vu du cadre de référence.

Voici des exemples de critères proposés,

- o Contribution au renforcement des fonctions de centralité,
- o Opportunité de l'opération au regard de documents stratégiques préexistants (SCOT, PLUI, projets PETR/de territoire, feuille de route numérique, etc.), schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services publics
- o Impact en matière de création et/ou au maintien d'emplois,

- Mutualisation de moyens, d'usages,...
- Mise en réseau autour du projet,
- Préservation de l'environnement et mise en valeur des ressources locales.

Article 5 – Les conditions de mobilisation du dispositif régional

De manière complémentaire à la nécessaire priorisation des opérations identifiées dans une programmation pluriannuelle et annuelle (cf. article 4.2), la Région instruira, sous réserve du vote des crédits alloués à la PRADET, chacune des opérations au regard :

- De l'évaluation de la cohérence de l'opération au regard des cadres réglementaires et stratégiques :
 - du territoire (accord cadre, Projet métropolitain...)
 - et de la Région (les orientations et schémas régionaux, etc.)
- De la prise en compte des « clés de priorisation » identifiées,
- De la capacité à mobiliser prioritairement des politiques de droit commun,
- De l'impact territorial attendu de chaque opération (ciblage d'un fonds territorial).
- De la maturité des projets pré-ciblés (affectation sur la base des résultats d'appels d'offres),
- D'une analyse d'opportunité au regard des critères d'éligibilité et des modalités de mise en œuvre des fonds territoriaux fixés par la délibération cadre PRADET du 8 juillet 2016.

L'enveloppe financière de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme est répartie sur la période 2016-2021 de la manière suivante :

Espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme	
Fonds d'Appui aux dynamiques métropolitaines « Grands projets »	6 596 303 €
Fonds d'Aide aux Projets d'agglomération	2 958 198 €
Fonds d'Appui à l'Aménagement du territoire	11 194 255 €
Fonds de Revitalisation Rurale	9 885 564 €

Ces enveloppes régionales par fonds sont indicatives et prévisionnelles. Elles s'entendent sous réserve du budget annuel régional et du vote des crédits correspondants d'une part et, d'autre part, du dépôt effectif des projets issus des programmations annuelles validées et de leur éligibilité au vu des modalités d'intervention et d'instruction des fonds territoriaux de la PRADET.

Le montant de ces enveloppes pourra être révisé à la marge en fonction de l'équité territoriale, et des besoins du territoire en lien avec la consommation effective par fonds à mi-parcours de la période 2016-2021.

La Région, en lien avec le PETR, les Syndicats mixtes de Pays et les EPCI concernés, s'engage par ailleurs à apporter une vigilance particulière tout au long de la durée de mise en œuvre de la politique PRADET afin de maintenir un équilibre territorial dans la mobilisation des financements régionaux entre territoires potentiellement bénéficiaires.

Article 6 – L'ingénierie territoriale de l'espace infra-régional Aisne Nord - Est Somme au service de la mise en œuvre de la PRADET

Sur la base des principes définis dans les délibérations cadre de la PRADET et du soutien à l'ingénierie au service de l'aménagement et de l'équilibre des territoires 2016-2021, les EPCI parties prenantes de l'espace de dialogue s'engagent, avec l'appui du PETR et des syndicats mixtes, à réaliser un état des lieux partagé avec la Région visant à identifier les ressources d'ingénieries existantes et mobilisables au service de la mise en œuvre de la PRADET et des maîtres d'ouvrages souhaitant s'y inscrire et en bénéficier.

Cet état des lieux sera consolidé à l'échelle de l'espace de dialogue. Au regard de cet état des lieux, les signataires de cet accord cadre identifieront conjointement l'opportunité de consolider si nécessaire cette ingénierie ainsi que les moyens pour le faire. A cet égard, la Région s'appuiera sur la délibération cadre « Ingénierie » du 8 juillet 2016.

L'état des lieux sera complété par l'identification de besoins d'ingénierie non encore pourvus, tant en termes de compétences que de missions et/ou d'études (moyens externalisés ou renforcement de ressources déjà existantes).

Pour offrir des réponses adaptées à ces besoins, le PETR, les Syndicats mixtes de Pays et les EPCI constitutifs de l'espace de dialogue Aisne Nord – Est Somme et la Région s'engagent à :

- Vérifier auprès des structures d'ingénierie présentes sur le territoire de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme de quelles manières certaines des ressources existantes, capacités d'expertises et/ou temps de travail peuvent être mobilisés de manière mutualisée pour répondre à certains de ces besoins,
- Définir de manière complémentaire un programme de développement de l'ingénierie territoriale (compétences / missions) destiné à optimiser la mise en œuvre de la PRADET.

Sur la base de la méthodologie exposée, le PETR, les Syndicats mixtes de Pays et les EPCI s'engagent à réaliser cet état des lieux permettant d'objectiver les ressources présentes et les besoins identifiés au service de la mise en œuvre de la PRADET au 31 décembre 2017.

Article 7 - Modalités de pilotage partenarial du dispositif régional PRADET

Article 7.1 - Gouvernance politique

Il est institué à l'échelle de l'espace de dialogue une instance de gouvernance politique ayant pour objet de :

- Piloter la mise en œuvre de la PRADET,
- Participer à la formulation de propositions d'arbitrages lors de la validation des programmations présentées par les élus du territoire,
- Traiter de toutes autres questions en fonction d'un ordre du jour qui sera déterminé conjointement entre les Présidents des intercommunalités, syndicats mixtes et PETR ou leurs représentants et le Président et la Vice-Présidente de Région.

Les membres de cette instance sont :

- Le Président du PETR ou son représentant,
- Les Présidents des Syndicats mixtes ou leurs représentants,
- Les Présidents des intercommunalités à fiscalité propre de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme ou leurs représentants,
- Le Président de Région, la Vice-Présidente de Région ou leur représentant.

Pour piloter la mise en œuvre de la PRADET sur l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme, cette instance de gouvernance se réunira a minima 1 fois par an (dans le courant du dernier trimestre de l'année N), avec l'ensemble des signataires de l'accord cadre (Région, PETR, Syndicats mixtes, EPCI) et, selon les cas, d'autres financeurs mobilisés ou attendus (Etat, Conseils départementaux), afin de valider la programmation opérationnelle et financière de l'année budgétaire à venir et procéder le cas échéant aux arbitrages nécessaires.

Article 7.2 - Pilotage technique partenarial de la mise en œuvre de la PRADET

Il est mis en place un comité technique dont la mission est de :

- Préparer les réunions de l'instance de gouvernance politique,
- Préparer (en vue d'une validation politique) et de suivre l'ensemble des travaux destinés à la définition, au suivi de la mise en œuvre et du bilan des programmations de la PRADET,
- Tenir un greffe de la programmation pluriannuelle de mise en œuvre de la PRADET à l'échelle de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme renseigné collectivement par les référents du comité technique.

Cette instance technique regroupe :

- Le représentant technique du PETR et de chacun des syndicats mixtes et des EPCI constitutifs de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme
- Les représentants de services régionaux :
 - interlocuteurs permanents des territoires au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Logement,

- en charge de l'appui à la mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires.

Les partenaires signataires de l'accord cadre s'engagent à désigner au sein de leurs équipes un référent chargé de participer aux travaux de cette instance technique partenariale.

En cas de départ ou de changement de poste de l'un de ces référents, les signataires s'engagent à désigner dans les meilleurs délais une nouvelle personne référente de sorte à assurer la continuité du travail engagé.

Les membres de cette instance peuvent en outre associer tout autre partenaire technique (services de l'Etat, des Conseils départementaux et référents de structures d'ingénieries mobilisées en appui à la mise en œuvre de la PRADET).

Cette instance technique se réunira à minima deux fois par an :

- avant la réunion de gouvernance de fin d'année, afin de finaliser la préparation de la programmation opérationnelle et financière de l'année suivante qui sera soumise à la validation politique,
- au début de l'année suivante, afin que les services régionaux puissent faire un retour des avis de pré-instruction des dossiers (avis d'opportunité et de recevabilité des opérations).

Article 8 - Durée et prise d'effet de l'accord cadre

L'accord-cadre entre en vigueur à compter de sa réception par la Région. Il couvre la période 2016-2021 et engage l'ensemble des signataires. Il se décompose en deux temps : un triennal 2016-2018 et un triennal 2019-2021.

Article 9 - Révision de l'accord cadre - Admissions - Retraits

L'accord cadre fera l'objet d'une révision à mi-parcours sur la base d'un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre des programmations.

Tout partenaire de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme peut intégrer ou se retirer de cet accord cadre sur la base d'une demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception acceptée par l'ensemble des partenaires. Un avenant à ce présent accord cadre sera réalisé à cet effet

Article 10 – Litiges

En cas de contestation de la mise en œuvre du présent accord cadre, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend serait porté devant la juridiction compétente.

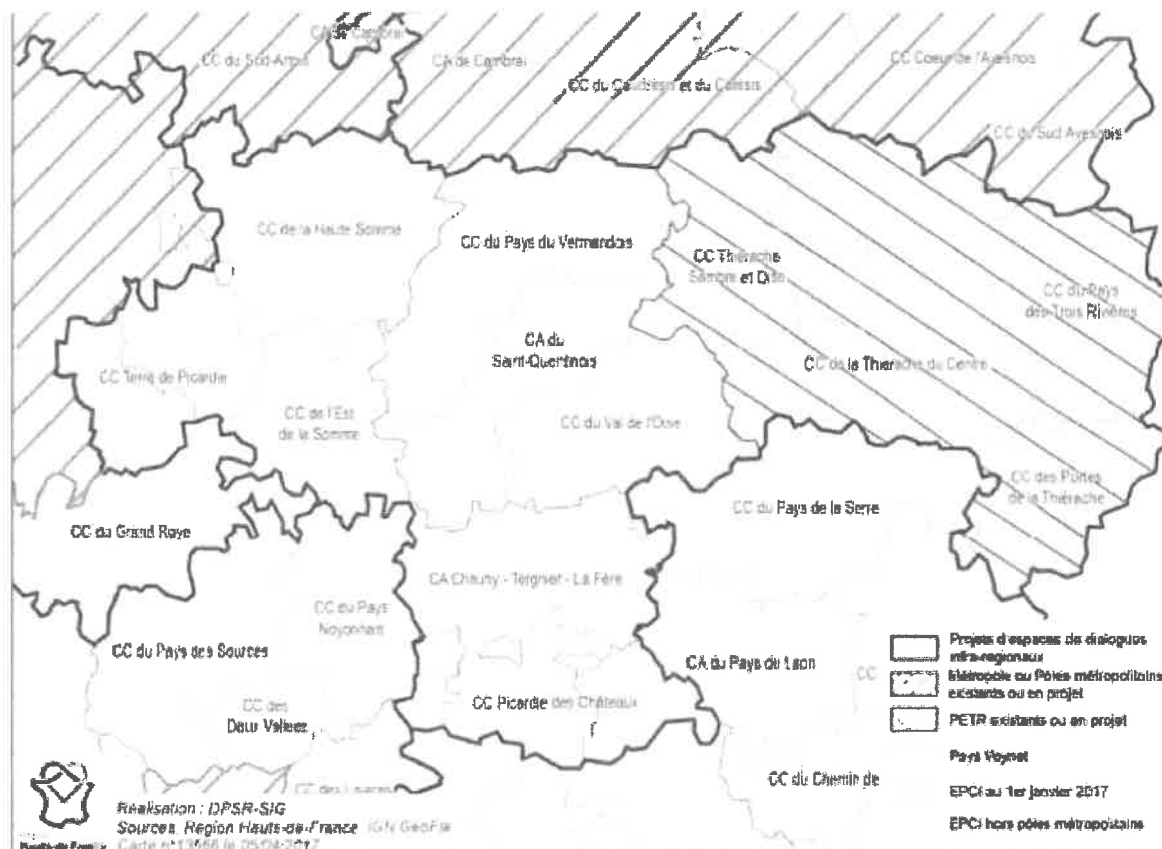
Fait à

Le

Pour la Région Hauts-de-France Le Président Xavier BERTRAND	Pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache Le Président Thierry VERDAVAINE
Pour le Syndicat Mixte du Pays Chaunois Le Président Alban DELFORGE	Pour le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme Le Président Philippe CHEVAL
Pour la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier- La Fère Le Président Bernard BRONCHAIN	Pour la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois Pour le Président et par délégation, le Premier Vice-Président Roland RENARD
Pour la Communauté de communes de l'Est de la Somme Le Président André SALOME	Pour la Communauté de communes de la Haute Somme Le Président Éric FRANCOIS
Pour la Communauté de communes du Pays des Trois Rivières Le Président Jean-Jacques THOMAS	Pour la Communauté de communes du Pays du Vermandois Le Président Marcel LECLERE
Pour la Communauté de communes Picardie des Châteaux Le Président Francis KOCK	Pour la Communauté de communes des Portes de la Thiérache Le Président Pierre DIDIER

Pour la Communauté de communes Terre de Picardie Le Président Philippe CHEVAL	Pour la Communauté de communes de la Thiérache du Centre Le Président Paul VERON
Pour la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise Le Président Hugues COCHET	Pour la Communauté de communes du Val de l'Oise Le Président Didier BEAUVAIS

Annexe 1 : Carte de l'espace infra-régional Aisne Nord - Est Somme



Annexe 2 : AFOM de l'espace infra-régional Aisne Nord - Est Somme

ATOUTS

- Positionnement géostratégique fort du territoire au cœur de la Région Hauts-de-France et avec une bonne accessibilité sur le Chaunois, et le Saint-Quentinois et le Santerre Haute Somme par le réseau autoroutier A1/A26/A29, des liaisons principales de qualité et avec un accès facilité à la LGV
- Organisation territoriale cohérente autour du pôle urbain de Saint-Quentin doté d'un bon niveau d'équipements et de pôles d'équilibre qui maille le territoire (Vervins, Hirson, Péronne, Ham, Chauny Tergnier La Fère...)
- Projet de construction du Canal Seine Nord Europe (CSNE) et ses plateformes
- Potentiel patrimonial et touristique riche, diversifié (historique, architectural, naturel...) et réparti sur l'ensemble du territoire
- Les vallées de l'Oise et de la Somme, au cœur de projets d'intérêt régional (EVV n°3)

OPPORTUNITES

- Des territoires de projet expérimentés et engagés dans des démarches intégrées (Revitalisation Centres-bourgs, LEADER, ITI, ANRU, contrats de ruralité, SCOT intercommunautaires...)
- Emergence de nouvelles activités économiques porteuses de potentiel (Robonumerique sur St-Quentin...) et diversification de l'offre de formation spécialisée (aérospatial, électronique...)
- Des savoir-faire reconnus dans des domaines d'excellence (agro-alimentaire, produits de luxe...) et présence d'un pôle de recherche
- Pôles de compétitivité Agro-ressources, UPTeX et I-Trans permettant de diversifier les productions et de stimuler l'innovation
- Un potentiel de développement lié à la construction du CSNE
- Structuration progressive de la gouvernance touristique à des échelles élargies (OT de Pays, Ville/Pays d'Art et d'Histoire...)

FAIBLESSES

- Une disparité de l'offre de services et de commerce de proximité avec des difficultés d'accès particulièrement pour la Thiérache
- Des bassins d'emploi en déclin avec un taux de chômage élevé (au-delà des 15%)
- Des mobilités limitées en dehors des pôles principaux et des liaisons en transports collectifs difficiles à développer (notamment entre les pôles secondaires)
- Des activités industrielles diversifiées mais soumises à des centres de décisions extérieurs
- Une situation sanitaire et sociale difficile
- Un niveau de formation et de qualification particulièrement faible
- Faiblesse de la couverture numérique et nécessaire lutte contre la fracture numérique

MENACES

- Une situation socio-démographique dégradée avec des moteurs de développement qui peinent à entraîner une dynamique d'ensemble
- Accentuation de l'enclavement géographique et social et risque de marginalisation des zones rurales les plus éloignées (principalement en termes d'accessibilité aux services de base)
- Un niveau de vie des habitants très en deçà de la moyenne régionale
- Le vieillissement de la population, facteur de fragilisation du tissu social et d'isolement des populations
- Une part importante de la population en situation de précarité énergétique